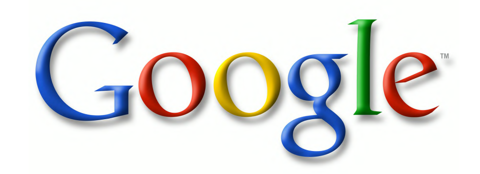

Google


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



DES VARIATIONS
DE LA LANGUE ET DE LA MÉTRIQUE
D'HORACE
DANS SES DIFFÉRENTS OUVRAGES

PAR

AD. WALTZ
Ancien élève de l'École Normale Supérieure,
Professeur au Lycée Charlemagne.

PARIS
JOSEPH BAER ET Cie
18, RUE DE L'ANCIENNE COMÉDIE
(FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, 18, ROSSMARKT)

1881

DES VARIATIONS
DE LA LANGUE ET DE LA MÉTRIQUE
D'HORACE
DANS SES DIFFÉRENTS OUVRAGES

DES VARIATIONS

DE

LA LANGUE ET DE LA MÉTRIQUE D'HORACE

DANS SES DIFFÉRENTS OUVRAGES

CHAPITRE I

OBJET DE LA THÈSE

Parmi les variations que présentent la langue et la métrique dans les œuvres diverses d'Horace, les unes proviennent de la différence des genres et des sujets; les autres doivent être attribuées au progrès incessamment recherché et graduellement accompli par le poète même. Il est donc nécessaire d'étudier ces poëmes dans leur succession chronologique. S'il est toujours important, pour l'intelligence et la saine appréciation d'un auteur, de connaître, autant que possible, la date de ses écrits, et les circonstances où ils se sont produits, combien l'intérêt de cette étude redouble lorsqu'il s'agit d'un de ces ouvrages dont le principal objet est l'écrivain lui-même!

Or, c'est là le caractère et le charme particulier de ce petit volume, éternellement admiré, éternellement

aimé par les esprits cultivés de tous les siècles. L'homme est inséparable du livre. On ne peut lire les Satires, les Épîtres, les Odes, sans pénétrer dans l'intimité de celui qui les a composées. En nous donnant ses vers, il nous a livré son âme. On a pu, en le citant textuellement, composer sa biographie ; on sait de lui-même sa naissance, son éducation, ses amitiés, ses amours, les principaux accidents de sa vie. Mais l'ensemble de ses écrits nous apprend, ce qui nous touche plus encore, l'histoire de ses sentiments, de ses opinions, de son tempérament ; et nous pouvons le suivre, depuis son adolescence jusqu'à sa mort, à travers tous les degrés de sa maturité. L'étudiant, ami du plaisir et de la liberté, qui combattit avec Brutus, ne s'est pas fait brusquement le poète officiel d'Auguste. Il a cessé d'être l'ennemi d'Octave avant de devenir son ami. On peut noter les étapes qu'il a parcourues, depuis le moment où il revient à Rome, résigné, après la défaite irrémédiable de son parti, jusqu'à celui où sa muse s'associe en quelque sorte à la politique de l'Empire naissant. On le voit d'abord, ami de Mécène, opérer peu à peu son rapprochement, louer le maître à l'occasion et comme en passant [1] ; multiplier ses éloges à partir du moment où le Sénat lui a donné le titre d'Auguste ; puis, plus tard, célébrer avec une sorte de méthode toutes les grandes actions et les institutions utiles de son règne, lui adresser des odes, et enfin, — témoignage plus souhaité encore, — une de ses plus importantes épîtres. C'est un spectacle curieux que cette conversion lente d'un honnête homme, qui ne lui coûte pas le sacrifice de son indépendance, et qui ne porte aucune

1. Epo. IX. — S. II, 1.

atteinte aux affections et aux souvenirs d'autrefois. Cependant son caractère se mûrit peu à peu : la fougue, l'emportement des premières années fait place insensiblement à une raison plus calme, plus maîtresse d'elle-même ; de jour en jour s'affirme, avec plus de force et de clarté, cette aimable sagesse, qui fait consister le bonheur dans la tranquillité de l'âme et la modération des désirs.

L'écrivain se perfectionne en même temps que l'homme, et son art se transforme graduellement. Malgré la diversité de ses compositions, son œuvre présente une incontestable unité, et, de ses premiers vers aux derniers, on peut en suivre le développement. La satire et l'ode sont des provinces plus éloignées l'une de l'autre en apparence qu'en réalité, dans le domaine de la poésie. Chez Horace, en particulier, malgré la distance qui sépare ses hexamètres familiers des strophes de Sapho et d'Alcée, nous retrouvons partout un fond commun, qui est sa personne même. Avant tout moraliste, c'est-à-dire observateur de lui-même et des autres, toujours il critique ou conseille ; railleur ou grave, il n'a guère composé de pièces qui ne puissent se résumer par un précepte moral ou littéraire. Son œuvre n'est-elle pas tout entière, avec ses aspects les plus opposés, ébauchée ou plutôt annoncée par le recueil des Epodes, le plus ancien qu'il ait publié avec le premier livre des Satires? Là, comme partout, l'auteur se met lui-même en scène ; il lance l'invective contre ses ennemis, contre un poète médisant, contre une vieille débauchée, contre le fétide Mævius. Moraliste indigné, il flétrit ce parvenu, cet esclave enrichi, qui promène son faste insolent sur la voie Appienne ; il reproche au peuple les fureurs de la guerre civile. Ail-

leurs il vante le bonheur obscur et paisible de la campagne ; il est vrai que l'épode *Beatus ille qui procul negotiis,* se termine en épigramme contre un usurier incorrigible ; mais, sans compter la dédicace à Mécène, l'invitation qu'il adresse à son puissant ami, *Quando repostum Cæcubum,* ne se rapproche-t-elle pas, pour le fond, de ces charmants billets du premier livre des Épîtres? Ailleurs encore il chante ses amours avec Phryné, avec Néère, et donne à ses amis le conseil, qu'il répètera tant de fois, d'égayer une vie trop courte par le plaisir et le vin : *Rapiamus, amici, Occasionem de die.* L'amitié, les amours fugitives, la sagesse épicurienne, ne sont-ce pas les sujets dont sa muse, qu'elle converse ou qu'elle chante, sera toujours le plus occupée?

Quant à la forme, le vers archilochien est comme une transition entre l'hexamètre de Lucilius et les mètres lyriques ; le style aussi, plus soutenu et plus riche en images, tente de s'élever au-dessus du ton de la conversation, jusqu'à celui de l'ode. Mais le caractère particulier, c'est le goût pour l'invective ; la critique, directe et violente, ne connaît pas encore les détours et les tempéraments ; par là, les épodes ressemblent aux premières satires, dont elles sont contemporaines. Là aussi, le jeune poète donne carrière à sa causticité, dans le récit d'aventures personnelles, dans des portraits d'après nature, des invectives, formes les plus naïves de la satire. Quelquefois, il est vrai, il développe une pensée générale ; il démontre, par exemple : dans la deuxième satire, que les fous n'évitent un excès que pour tomber dans un autre ; dans la troisième, que chacun est indulgent pour soi-même et sévère pour autrui ; la dixième renferme une sorte de théorie litté-

raire. Au reste, la raillerie domine partout, et les développements généraux fournissent surtout à l'auteur des occasions d'épigrammes. Il lance, sans compter, ses traits sur les débauchés, les parvenus, les parasites, les méchants poètes; les noms propres foisonnent, et l'on rencontre à chaque pas Tigellius, Fufidius, Gorgonius, Tillius, Laberius, et bien d'autres.

Dès le deuxième livre, la satire s'élève et s'adoucit; la pensée du poète a mûri, et son art s'est perfectionné. Il s'en prend moins aux individus, et vise de préférence les vices et les travers généraux de son temps : il attaque la gourmandise, l'amour du luxe, la cupidité, et tourne en ridicule les faux stoïciens et les faux épicuriens. Quant à la forme, les attaques sont moins directes; le moi de l'auteur s'efface ; il fait parler des tiers réels ou imaginaires; c'est Ofellus dans la deuxième satire, c'est Tiresias dans la quatrième, Cervius dans la sixième. Par un procédé plus savant encore, et plus comique, le vice se dépeint lui-même, et le poète n'est plus que l'auditeur de ces philosophes ridicules, Damasippe et Catius. Dans la septième satire, il va plus loin, et c'est sur lui-même, en apparence du moins, que tombe la critique de son esclave Davus. Une seule pièce est une attaque directe contre l'amphitryon du repas ridicule; mais cette attaque est mise dans la bouche de l'un des convives, et l'auteur ne fait que prêter l'oreille à Fundanius. En même temps que ces artifices tempèrent l'âpreté de la raillerie, ils donnent aux poëmes une variété infinie ; la satire emprunte au conte et à la comédie leurs ressources et leurs agréments ; à ce double point de vue, le progrès est sensible. Ajoutons, en passant, que la différence de l'âge est indiquée par une réserve plus grande dans l'expression ; non que la

muse d'Horace soit devenue chaste, dans l'acception moderne du mot; mais, du moins, on ne rencontre plus, comme dans les épodes et les premières satires, ces crudités de termes et d'images qui font reculer le traducteur [1].

Dans les odes également, Horace s'élève par degrés à mesure que ses ailes se fortifient. Dans le premier livre, cinq ou six pièces à peine renferment une pensée politique ou religieuse, vingt-cinq au moins sont consacrées aux aventures personnelles, aux sentiments individuels, à l'amitié, à l'amour, au plaisir. Quelques-unes sont de simples thèmes ou des imitations, comme les trois pièces consacrées à Mercure, à Vénus, à Nérée.

Le deuxième livre ne diffère pas sensiblement, pour le fond, du premier, avec lequel il a été publié; nous y voyons une banalité mythologique, *Bacchus in remotis*; deux pièces sur des incidents personnels, *Ille et nefasto,* et *Cur me querelis;* huit où il chante le plaisir et l'amitié; deux seulement où il traite des sujets politiques, *Motum ex Metello,* et *Jam pauca aratro.* Cette dernière, sous forme d'invective, rappelle l'épode *Quo, quo, scelesti, ruitis.* Dans six autres poëmes, l'auteur, obéissant à son penchant naturel, moralise directement, et prêche le mépris de la richesse, l'amour de la médiocrité et du plaisir tranquille.

Le troisième livre est plus grave, d'une inspiration plus haute, d'un intérêt plus général. La moitié seulement des odes qui le composent sont consacrées aux impressions personnelles, au plaisir, aux fantaisies du littérateur. Dix pièces au moins traitent des sujets plus

1. Les vers 48-50 de la septième satire font exception; mais ils sont placés dans la bouche de l'esclave Davus.

relevés : le poète vise de plus en plus à instruire, mais il ne se borne plus à enseigner qu'il faut jouir promptement d'une vie éphémère et fuir les soucis inséparables de la richesse et de la grandeur : ce n'est pas au bien-être, c'est à la vertu qu'il veut guider ses concitoyens. L'or n'est pas seulement un obstacle au bonheur ; il est l'auteur des trahisons, des meurtres, des adultères. Tantôt ses conseils s'adressent au pouvoir, qu'il exhorte à respecter la volonté des dieux, à régler la force par la raison, à réfréner la licence ; tantôt au peuple, qu'il veut ramener au culte des antiques vertus et de l'antique religion. Comme il s'écarte du troupeau d'Épicure, lorsqu'il exalte, sur le ton d'un stoïcien et d'un Caton, l'inflexible volonté du juste, que la ruine du monde écraserait sans l'effrayer ; lorsqu'il vante le bonheur et la gloire de mourir pour la patrie ; lorsqu'il veut ramener l'origine et la fin de toutes choses à ces dieux immortels, vengeurs du crime et de l'impiété ! Est-ce bien l'auteur des Satires et des Epodes qui flétrit l'épouse infidèle avec l'indignation d'un Juvénal [1] ? Est-ce bien lui qui condamne l'adultère, non plus parce qu'il en redoute les inconvénients et les périls, mais parce que de cette source impure sont sortis les désastres de la patrie [2] ? Sans doute, Horace est toujours l'homme sensuel, délicat, aimable, des premières odes ; plus d'un poëme du troisième livre nous le montre sous ces mêmes couleurs ; mais son inspiration a pris un essor nouveau : il

1. Mox juniores quærit adulteros
Inter mariti vina.
(O. III, 6, 25.)

2. Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.
(O. III, 6, 19.)

rapporte les « discours des dieux », hardiesse dont il a conscience et qu'il annonce dans un solennel début :

Carmina non prius
Audita Musarum sacerdos
Virginibus puerisque canto [1].

Quelle différence aussi pour la forme, et comme le progrès est manifeste dans la composition aussi bien que dans la pensée ! L'aile du poète a plus d'envergure, elle le porte plus haut et plus longtemps : dans les deux premiers livres, deux pièces seulement ont plus de cinquante vers ; la plus longue en a soixante [2], six autres atteignent quarante vers. Dans le troisième livre, sept pièces comptent plus de quarante vers ; quatre, plus de soixante ; et la plus longue en a jusqu'à quatre-vingts. Le poète, plus hardi, ne se borne pas à suivre Sapho et Alcée ; et, s'il s'en tient aux mètres eoliens, du moins il se rapproche des poètes doriens par une conception plus large, par une composition plus savante et plus libre, par l'usage des développements épiques, dont le sujet est tiré non-seulement des légendes grecques, telles que la guerre des Titans, l'histoire des Danaïdes et celle d'Europe, mais aussi des traditions nationales, comme l'apothéose de Romulus et l'héroïsme de Régulus. Le type le plus complet de ces chants nouveaux est l'ode *Descende cœlo,* dont la pensée morale se résume dans le vers *Vis consili expers mole ruit sua,* et dont le cadre comprend une invocation à Calliope, un récit emprunté par le poète aux souvenirs de son enfance, des allusions à plusieurs incidents de sa vie, l'expression de sa confiance dans les Muses, l'éloge de César, charmé

1. O. IV, 1, 2.
2. O. I, 2 et 12.

par elles, et la chute des Titans, en qui se personnifie la force vaincue par l'intelligence.

Dans le quatrième livre, nous retrouvons quelques essais moins heureux de compositions pindariques. L'art ne remplace pas l'inspiration, et Horace s'est laissé imposer de chanter les exploits des deux beaux-fils de l'empereur. Deux pièces d'une étendue considérable leur sont consacrées. Dans la première, entreprise à l'éloge du jeune Drusus Néron, il supplée à l'insuffisance du sujet, en célébrant, non sans emphase, la victoire du Métaure remportée par un ancêtre de son héros ; dans la seconde, il enveloppe les louanges qu'il adresse aux deux frères, victorieux des Breuni, des Genauni et des Rœti, dans un panégyrique d'Auguste lui-même, et dans l'énumération des hommages que rendent à l'empereur tous les peuples de l'univers. Cette poésie d'historiographe ne lui réussit guère : nous restons indifférents à ces comparaisons qui font de Drusus un aigle, un lion, un coursier de bonne race ; de Tiberius, un torrent débordé ; et l'on ne peut que sourire en lisant que le retour d'Auguste rend le soleil plus riant, la terre plus fertile, les mers plus paisibles, et les femmes plus vertueuses [1] ! Si nous exceptons l'éloge magistral de Pindare, et quelques autres morceaux, la décadence est sensible partout dans ce dernier livre des Odes. Parmi les petites pièces, intercalées dans ce recueil, mais qui ne dissimulent nullement le caractère spécial de cet ouvrage de commande, plusieurs sont des lieux communs, vingt fois traités, et mieux traités, dans les premiers livres. Nous nous intéressons médiocrement

1. Nullis polluitur casta domus stupris.

(O. IV, 5, 21.)

à ses moroses amours de vieillard, aux soupirs qu'il adresse à Ligurinus, ou à cette Phyllis qu'il invite à souper pour célébrer l'anniversaire de Mécène, et à chanter pour tuer l'ennui : *Minuentur atræ Carmine curæ*. Horace, on ne le reconnaît que trop, n'est plus ce qu'il était du temps de Cinara. Mais, ce qu'il a perdu d'un côté, il l'a regagné d'un autre. Son imagination s'est refroidie et desséchée ; mais son goût et son jugement se sont affinés. Si donc il est resté inférieur dans ses dernières œuvres lyriques, peut-être pour avoir obéi à une impulsion étrangère, au contraire il monte, il grandit encore dans ses derniers écrits, où il se retrouve lui-même, et crée la forme qui sied le mieux à sa nature, pour traiter les matières les plus appropriées à son âge, à son caractère, à son génie.

Déjà le premier livre des Epîtres, qui a paru quelques années après les trois premiers livres des Odes, avait offert le produit d'une saison plus avancée. Le poète était revenu au genre de composition où le portait un penchant irrésistible, et où il devait conquérir à jamais le premier rang.

Les épîtres sont encore des satires. Si, dans celles-là, les sujets sont plus variés que dans celles-ci, et si la critique y cède le pas au précepte, il n'en est pas moins vrai que ces deux genres d'écrits diffèrent plutôt par la forme que par le fond : dans les Satires, surtout celles du deuxième livre, il ne se contente pas de railler, il enseigne ; dans les Epîtres, les leçons qu'il donne sont assaisonnées du sel satirique. Sans doute, la plupart des lettres du premier livre pourraient se résumer par un certain nombre de maximes qu'Horace veut inculquer à ses correspondants : « C'est une vertu que de fuir le vice. Si le vase n'est pas pur, toute liqueur s'y aigrit.

Laissez les vaines espérances et la poursuite des richesses. Que chacun se mesure à sa toise. Nous te supporterons, Celsus, comme tu porteras la fortune. Il n'est pas pauvre, celui qui possède le nécessaire » etc... Mais la dédicace même n'est-elle pas une satire générale des jugements de la foule? N'est-ce pas de la satire que l'éloge ironique de l'argent [1], le tableau des petites misères de l'ambitieux [2], le portrait des parasites [3], des bouffons maladroits, des auteurs vaniteux? Les épigrammes personnelles ne tombent-elles pas sur les poëmes lamentables de Pupius, sur les plagiats de Celsus, sur la vanité de Gargilius? Dans les épîtres et les satires, le fond est donc le même ; mais, par cela seul que l'épître s'adresse à une personne d'un caractère déterminé, le cadre diffère et, par suite, le ton, la couleur, les idées.

Mais surtout, comme l'a dit H. Rigaut, dans les Satires, « soit à cause du genre plus familier et plus libre, soit parce qu'Horace était plus jeune quand il les a composées, les idées sont moins bien enchaînées, le plan est moins net, la composition moins régulière ; il semble que, dans les Epîtres, la perfection du talent poétique s'ajoute à la maturité de la raison, et que le progrès de la versification, plus pure, plus élégante, plus soignée, s'accorde avec celui des idées, encore plus justes et plus profondes ».

Les trois épîtres qui constituent le deuxième livre montrent que le talent d'Horace, sur le terrain qui lui est le plus propre, n'a subi aucune défaillance. L'âge de

1. Epl. I, 6.
2. Epl. I, 10.
3. Epl. I, 15.

l'auteur se manifeste surtout par le choix des matières. Le poète, aux portes de la vieillesse, est occupé presque uniquement de cet art d'où il espère l'immortalité. Sa pensée, plus dégagée de tout autre intérêt, se cantonne dans le domaine de la littérature. Mais, qu'il expose à Auguste son jugement sur la poésie nationale ; qu'il retrace à Florus le chemin qu'il a parcouru, depuis son entrée dans la carrière poétique jusqu'au moment présent, où il se repose au sein d'une paisible philosophie ; qu'il indique aux jeunes Pison les écueils à éviter, avec l'autorité de son âge et de son expérience, sa verve satirique est loin d'être tarie ; sa raillerie n'épargne, ni la métromanie contemporaine, ni la grossièreté des spectateurs, ni les embarras de Rome, ni l'admiration mutuelle des Trissotins d'alors, ni l'engouement aveugle pour les vieux auteurs, ni la folie du poète, lecteur impitoyable de ses propres vers. Le dernier mot du livre est une épigramme.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre d'Horace : une dans sa diversité, mais dont les parties successives nous présentent l'homme et le poète sous des aspects nouveaux, et dans les degrés divers de sa maturité. Cette progression continue, nous allons essayer de la suivre dans son élément matériel, en étudiant les variations de sa langue et de sa métrique. Un coup d'œil sur l'état de la langue poétique à Rome du temps d'Horace, convaincra que cette recherche est possible, et, nous osons l'espérer, qu'elle n'est pas sans utilité, et pour la connaissance de la langue latine, et pour l'intelligence de notre poète.

A l'époque où furent composés les premiers écrits d'Horace, en même temps que les Eglogues de Virgile, Cicéron venait de mourir. La poésie latine devait chez

les deux poètes s'élever au degré où le grand orateur avait élevé l'éloquence. La langue de la prose était arrivée à sa perfection avant la langue poétique. La première, après César et Cicéron, pouvait changer et perdre, mais n'avait plus à gagner; Lucrèce et Catulle avaient laissé quelque chose à faire, sous ce rapport, à leurs successeurs. Cependant c'est à la poésie que Rome devait sa langue littéraire, et l'éloquence, son instrument. Les premiers poètes avaient enrichi le vocabulaire romain, fixé les formes, et retenu la langue sur la pente d'une décomposition rapide. Mais, par l'effet même de ses débuts, la poésie, introduite à Rome par des étrangers, et vivant d'imitations, se ressentit de son origine longtemps après que la prose eut conquis, dans la pratique du forum et la tradition des classes élevées, ce caractère d'unité, d'analogie, de vigueur, qui distingue la période classique. Précisons : le vocabulaire s'est singulièrement augmenté, grâce aux efforts et au génie de Livius, de Nævius, de Plaute, d'Accius; ils ont enrichi la langue de tout ce qu'ils ont pu tirer de son propre fonds, et de tout ce qu'ils ont emprunté à la Grèce. Locutions nouvelles, termes exotiques, dérivations et compositions de toute espèce, abondent dans leurs écrits. Les formes grammaticales commencent à se fixer, bien que la comédie soit encore loin d'exclure les indécisions du parler populaire, ses négligences, ses syncopes, compatibles avec le vers saturnien et même avec le vers scénique.

On peut dire, sans exagération, qu'Ennius sauva la langue latine par l'introduction de l'hexamètre, indépendant de l'accentuation, qui contraignit les poètes à observer rigoureusement la forme des mots et la quantité des syllabes. La prose littéraire manifeste, à

la même époque, ses premiers progrès, et les ouvrages du vieux Caton attestent qu'une période nouvelle est commencée. Désormais la littérature latine, sortie des langes, continuera de grandir, par l'effet du progrès naturel des esprits, d'une culture plus savante, d'une vivante émulation. Les littérateurs ne sont plus des étrangers qui importent les productions étrangères; ce sont des Romains qui traitent des matières romaines dans une langue qui, tout en conservant l'énergique brièveté des temps passés, a acquis plus d'abondance, d'élégance et de souplesse. L'influence du grec n'a pas diminué : elle est plus générale et plus forte que jamais, mais elle s'exerce autrement; elle est devenue plus savante, plus profonde, et en quelque sorte moins matérielle. On n'est plus forcé d'emprunter à la langue grecque les moyens d'exprimer sa pensée; le latin, affiné, assoupli, enrichi, suffit aux exigences de l'histoire comme aux besoins de l'éloquence. La langue des écrivains est celle qui retentit au forum ou à la curie, et dont se sert familièrement la société polie. Les maîtres portent maintenant leurs efforts à lui rendre ou à lui conserver sa pureté, à la faire plus achevée encore par le style et par la construction des phrases et des périodes. Que lui restera-t-il à acquérir en fait de correction et d'élégance après J. César? de vivacité, d'éclat, de nombre et d'harmonie après Cicéron? C'est là la véritable langue classique dans sa perfection : elle n'acquerra des qualités nouvelles qu'au détriment de celles qu'elle possède maintenant, et par l'altération de son génie particulier. A certains points de vue, après Cicéron, la langue de la prose ne peut plus se transformer sans perdre; celle de la poésie, au contraire, restée en arrière, devra acquérir encore, avant d'arriver à la plénitude de sa perfection.

La langue poétique, à Rome, diffère de la prose par l'exclusion de certaines expressions ou tournures, par le choix des mots et des figures, par l'usage de certains archaïsmes, par un enchaînement plus varié, par une disposition plus libre et plus savante des mots et des membres de phrases. Ce fut l'œuvre du temps et de l'étude, autant que du génie, de créer, avec ces ressources, pour l'expression des idées et des sentiments poétiques, un instrument non moins parfait que la prose de Cicéron. Régler l'usage de l'archaïsme et l'invention des termes nouveaux, fondre ensemble les éléments divers, éviter le disparate et le bizarre, assouplir la syntaxe, alléger les formes trop pesantes, créer la période poétique en opposition à la période oratoire, mettre en jeu sans effort et sans gêne un appareil aussi laborieusement construit : cette œuvre ne put être achevée que par les poètes du siècle d'Auguste, malgré le génie et les efforts de leurs prédécesseurs [1].

Il appartenait à ces grands écrivains de faire le dernier pas, et de porter la langue latine à son plus haut point de perfection. Formés par des études approfondies, par la lecture des poètes grecs, excités par l'exemple des prosateurs romains, ils cultivèrent, avec un succès égal au leur, le domaine de la poésie. Entre les mains de Virgile, d'Horace, de Tibulle, de Properce, d'Ovide, l'idiome, autrefois si rude et si lourd, devient l'un des plus harmonieux, des plus doux, des plus souples, des plus élégants. Toute dureté dans l'expression fut évitée ; l'*s* même ne disparut plus à la fin des mots ; les mots se disposèrent aisément et sans contrainte dans

1. W. Heffter, *Die Geschichte der lateinischen Sprache*. Brandeburg, 1852.

les moules métriques empruntés à la Grèce, particulièrement celui de l'hexamètre. La construction fut plus libre encore que dans la prose, au profit non-seulement de l'harmonie, mais encore de la souplesse et de l'énergie. On continua à créer des mots nouveaux par dérivation ou par composition, mais en abandonnant les procédés les plus surannés. On rechercha quelques vieilles expressions susceptibles encore d'enrichir le vocabulaire poétique ; on étendit le sens des mots en usage, mais on mit en œuvre toutes ces ressources avec une prudente et savante réserve. Pour donner à la langue plus d'élévation, de distinction, d'originalité, on sema partout les constructions, les locutions grecques, que la parenté originelle des deux langues, les rapports de plus en plus multipliés des deux nations, la connaissance de plus en plus répandue de la langue et de la littérature helléniques, permettaient d'introduire sans faire disparate et sans choquer le bon goût.

Cette dernière étape, qui devait mener la langue latine à son apogée, fut franchie rapidement ; il est donc possible, dans certaines limites, de constater les changements accomplis durant cette courte période, et d'assigner leur part de l'œuvre à chacun des écrivains, particulièrement à Virgile et à Horace. Entre leurs mains, la langue poétique de Rome devient parfaite ; leurs successeurs ne pourront que les imiter, choisir dans le trésor qu'ils ont laissé, exagérer leurs qualités, ou tomber dans les défauts qu'ils ont évités. L'un et l'autre, avec des différences résultant de la diversité de leur génie et de leurs sujets, ont tiré, en quelque sorte, de la langue latine tout ce qu'elle peut produire. L'un, plus attaché à l'idiome national, conservant avec plus de respect l'héritage d'Ennius et de Lucrèce, sait merveilleuse-

ment féconder, colorer, varier l'expression, à l'aide de la syntaxe grecque, par l'usage de tournures, d'acceptions, de figures nouvelles ; il trouve la véritable phrase poétique, et crée enfin cette langue, si vivante et si riche, à laquelle on ne peut reprocher que quelque redondance et l'abus de certains procédés de style. Horace, moins respectueux pour la vieille langue, comme pour la vieille littérature, plus raffiné en quelque sorte, se fait une langue plus nouvelle, plus savante, plus concise, plus personnelle, par le choix et l'arrangement des mots, mais sans jamais heurter le goût par des nouveautés trop saillantes, sans rien perdre de sa grâce ni de sa souplesse : tout est calculé chez lui, tout est méthodique. Cependant les règles qu'il s'impose subissent quelques variations dans la succession de ses œuvres. A la différence des genres, répondent certaines différences dans la langue des Satires et des Epîtres d'une part, des œuvres lyriques de l'autre ; et la différence des temps produit d'autres différences entre les Satires et les Epîtres même, comme entre les divers recueils d'Odes. On peut essayer de noter, par une patiente observation, ces variations qui sont dues à l'art, à la volonté, à l'industrie personnelle de l'écrivain.

La métrique est inséparable de la langue. Dans ce domaine, Horace a joué un rôle plus prépondérant encore ; il a porté à sa perfection le vers de la poésie didactique et familière ; il a presque complètement fourni à la muse romaine tout le système des mètres lyriques. Après lui, les versificateurs latins ne chercheront plus leurs moules dans la poésie grecque ; ils les emprunteront soit à Catulle, soit à Horace, conservant du moins les vers lorsqu'ils briseront et abandonneront la strophe.

Pendant que Virgile perfectionnait l'hexamètre d'Ennius et de Lucrèce, Horace, dans les *Sermones*, employait le même mètre, à l'exemple de Lucilius, mais s'astreignait à des règles rigoureuses pour tout ce qui concerne la langue et la prosodie. Son hexamètre, en effet, diffère de l'hexamètre épique, non par toutes sortes de négligences, mais surtout par une plus grande liberté dans la coupe et la liaison du vers, dans la césure et l'élision.

Dans le domaine de la poésie iambique et lyrique, malgré les tentatives de Lævius, de Varron, pour transporter à Rome les mètres variés des alexandrins, malgré les innovations de Catulle, Horace est le véritable créateur de la versification lyrique à Rome, en raison du nombre de mètres qu'il a employés, et plus encore parce qu'il a soumis à des règles savantes et rigoureuses les vers eux-mêmes, et surtout leurs combinaisons.

C'est à ce dernier point de vue qu'Horace a pu se vanter, non sans exagération d'ailleurs, « d'avoir le premier fait passer les chants de la muse d'Éolie dans la poésie italienne [1] ». Ses œuvres contiennent treize espèces de systèmes métriques parfaitement réguliers; c'est lui qui, pour la première fois, les introduisit à Rome, sauf la strophe saphique. Mais celle-ci aussi lui appartient, car il en a banni la licence grecque, conservée par Catulle, et il en a fixé les lois. Il n'est pas, en effet, l'imitateur servile d'Archiloque et des Éoliens; il a su, par son art personnel, approprier au génie latin et soumettre à des règles plus sévères les vers et les

1. Princeps Æolium carmen ad Italos
Deduxisse modos.
(O. III, 30, 13; trad. Patin.)

groupes de vers qu'il a importés. Là aussi son travail ne s'est pas accompli tout-à-coup, et nous pouvons noter, dans ses différents écrits, les progrès de sa métrique.

Rechercher les variations de la langue et de la métrique d'Horace, tel est donc l'objet de l'examen que nous allons tenter; mais, avant de l'entreprendre, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails préliminaires sur la chronologie des œuvres de notre poète, et sur le texte qui est la matière même de cette investigation.

CHAPITRE II

LA CHRONOLOGIE ET LE TEXTE DES ŒUVRES D'HORACE

I. — *Chronologie des œuvres d'Horace.*

Les œuvres d'Horace ne sont point disposées, dans les manuscrits, suivant la date de leur composition ni de leur publication ; dans chacun des livres, les pièces particulières ne sont pas rangées non plus dans leur ordre chronologique. On peut cependant déterminer exactement, pour les différents livres, sinon l'époque précise, du moins l'ordre relatif de leur publication. Le poète lui-même nous donne, à cet égard, quelques renseignements précieux ; Suétone nous en fournit que l'on peut tenir comme non moins certains, sans compter ceux qui nous sont parvenus par les scholiastes. Nous connaissons aussi la date exacte ou approximative d'un certain nombre d'odes, de satires et d'épîtres : nous pouvons par là contrôler les conjectures faites sur l'édition des recueils.

De l'examen des poëmes, il résulte qu'ils ont été édités successivement par Horace lui-même, suivant l'usage adopté généralement par les poètes latins. Fixons d'abord l'ordre des publications partielles ; puis

nous déterminerons, au moins approximativement, la date de chacune d'elles.

La composition de chacun des recueils permet de juger que l'auteur lui-même a choisi et rangé les pièces destinées à être publiées ensemble. Ainsi les Epodes sont manifestement disposées suivant la différence des mètres employés. Dans les dix premières et dans la dernière, Horace se sert uniquement de vers iambiques, avec cette particularité que la dix-septième ne comprend que des trimètres, tandis que les autres sont écrites en distiques, composés chacun d'un trimètre suivi d'un dimètre. Dans l'épode XI, à l'élément iambique se mêle un élément dactylique : un trimètre dactylique catalectique sépare les deux vers iambiques et fait corps avec le second. Dans l'épode XII, l'élément dactylique est seul, et le distique se compose d'un hexamètre suivi d'un tétramètre. Dans la pièce suivante, qui fait le pendant de l'épode XI, c'est l'élément iambique qui s'intercale, et le deuxième vers se compose d'un dimètre iambique, suivi d'un trimètre dactylique catalectique. La gradation continue : dans les épodes XIV, XV, XVI, le premier vers reste dactylique ; le second est composé d'iambes seuls ; c'est un dimètre dans les deux premières de ces épodes, un trimètre dans la troisième. Enfin le vers dactylique disparaît dans l'épode XVII. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans cet arrangement symétrique, un plan minutieusement calculé [1].

1. Le tableau suivant rend manifeste cet arrangement :

Epo. I-IX. ᴗ– ᴗ– ᴗ– ᴗ– ᴗ– ᴗ–
ᴗ– ᴗ– ᴗ– ᴗ–
XI. ᴗ– ᴗ– ᴗ– ᴗ– ᴗ– ᴗ–
–ᴗᴗ –ᴗᴗ– | ᴗ– ᴗ– ᴗ– ᴗ–

Quant au fond, tous ces poëmes sont satiriques ou anacréontiques, sauf le premier qui est manifestement une sorte de dédicace. Mécène avait pressé Horace de publier ses iambes ; le poète pouvait-il choisir mieux, comme introduction du recueil, que le poëme où il exprime sa reconnaissance et son affection pour son bienfaiteur ?

Il nous paraît donc évident que le livre des Epodes a été édité par l'auteur. D'ailleurs Horace parle deux fois de ses iambes comme de poëmes publiés et répandus partout : « Le premier, dit-il, j'ai enseigné au Latium les iambes du poète de Paros[1]. » Et plus tard, dans l'épître à Florus, ne fait-il pas une allusion expresse aux trois espèces de poëmes qu'il a publiés? « Tu aimes les odes, un autre les iambes, un troisième les satires et le gros sel de Bion[2]. »

Si nous tenons compte de ces passages, si nous les rapprochons du vers où le poète énonce expressément la promesse qu'il a faite à Mécène de publier ses poésies

XII. –∪∪ –∪∪ –∪∪ –∪∪ –∪∪ – –
–∪∪ –∪∪ –∪∪ – –
XIII. –∪∪ –∪∪ –∪∪ –∪∪ –∪∪ – –
∪– ∪– ∪– ∪– | –∪∪ –∪∪ –
XIV-XV. –∪∪ –∪∪ –∪∪ –∪∪ –∪∪ – –
∪– ∪– ∪– ∪–
XVI. –∪∪ –∪∪ –∪∪ –∪∪ –∪∪ – –
∪– ∪– ∪– ∪– ∪– ∪–
XVII. ∪– ∪– ∪– ∪– ∪– ∪–

1. Parios ego primus iambos
Ostendi Latio, numeros animosque secutus
Archilochi.
(Epl. I, 19, 23.)

2. Epl. II, 2, 59-60 :
Carmine tu gaudes, hic delectatur iambis,
Ille Bioneis sermonibus et sale nigro.

iambiques [1]; si nous considérons enfin la disposition et l'arrangement du recueil, il nous paraît impossible d'admettre qu'il ait été édité seulement après la mort de l'auteur. Ajoutons que les Epodes se terminent par une palinodie, comme le premier livre des Satires par une sorte de rectification. Mais, même en supposant que, du vivant d'Horace, ces petits poëmes n'aient été répandus dans le public que séparément, il faudrait croire qu'ils ont été édités, après sa mort, conformément au texte primitif. Nous pouvons donc, en toute sécurité, y étudier les débuts de la langue et de la métrique d'Horace, puisque, en tous les cas, les Epodes, séparées ou réunies en un livre, ont été, ainsi que les Satires, publiées avant les Odes.

Les deux livres des Satires forment également des recueils bien distincts; outre une sensible différence dans les sujets et dans le ton, le second se distingue par une forme toute particulière. Tandis que les premières satires sont des attaques directes contre les vices et les vicieux du temps, tandis que le poète y exprime toujours personnellement sa pensée, les autres la présentent enveloppée dans un dialogue ou dans un récit. D'ailleurs ils ont tous deux leur prologue. Le poète met le premier livre sous la protection de Mécène, en inscrivant son nom en tête du premier poëme. Cette pièce, qui ne ressemble guère aux suivantes, est une dissertation bien propre à servir d'introduction aux Satires, puisque le poète recherche la cause du plus général des travers humains, et veut expliquer pourquoi

1. Deus, deus nam me vetat
Inceptos, olim promissum carmen, iambos
Ad umbilicum adducere.
(Epo. XIV, 6.)

nul n'est content de sa destinée. Non moins évidemment, la dixième satire est un épilogue ; l'auteur, après avoir justifié une critique adressée antérieurement à Lucilius, fait connaître le rang qu'il espère tenir parmi les poètes contemporains ; il dédaigne la popularité et ne veut plaire qu'au petit nombre de ses amis et de ses protecteurs. Il les nomme tous, et cette énumération est manifestement destinée à clore le recueil, comme il le dit d'ailleurs lui-même, en s'adressant à son esclave :

I, puer, atque meo citus hæc subscribe libello.

Le deuxième livre commence également par une sorte de préface. On ne peut, en effet, refuser ce caractère à la première pièce : le poète déclare qu'il ne peut s'empêcher d'écrire des satires, malgré la malveillance à laquelle ses écrits précédents l'ont exposé. Mais il n'attaque personne ; il ne fait que se défendre ou combattre le vice, comme a fait Lucilius. Il n'a donc rien à craindre des lois, puisque ses vers honnêtes et bons ont l'approbation de César. C'est là évidemment l'introduction d'un recueil spécial, et d'un recueil postérieur à la publication du premier livre, puisqu'elle répond aux critiques dont les premières satires ont été l'objet [1].

Pour les Odes, il est constant que le dernier livre a paru séparément. Suétone nous apprend qu'il fut ajouté par Horace, sur la demande d'Auguste, longtemps après

1. Sunt quibus in satura videor nimis acer et ultra
Legem tendere opus ; sine nervis altera quidquid
Composui, pars esse putat similesque meorum
Mille die versus deduci posse.

(S. II, 1, 1-4.)

les trois autres [1]. Ce quatrième livre, si distinct par la nature des poëmes, a également son prologue et son épilogue. Dans le premier, l'auteur se reproche d'aimer encore, malgré son âge, et semble donner à entendre qu'il ferait mieux de laisser reposer sa lyre, comme il en avait fait le serment. Dans l'épilogue, dédié à Auguste, il le félicite d'avoir donné la paix à l'univers, digne couronnement d'un ouvrage entrepris à la louange d'Auguste et de sa famille. Il est certain que ce quatrième livre des Odes a été publié séparément, comme le rapporte l'historien; mais celui-ci ne nous apprend pas si les trois premiers livres ont été l'objet d'une seule publication. On serait tenté de le croire, si l'on considère qu'ils renferment des pièces écrites certainement à la même époque. D'autre part, on ne saurait méconnaître que le deuxième livre se termine par un épilogue, où le poète se promet l'immortalité ; c'est la pensée même de l'ode *Exegi monumentum*, sous une forme moins solennelle et moins heureuse. En outre, le troisième livre a son prologue : « Loin de moi, profane vulgaire ! Je te méprise et te repousse. Faites silence : prêtre des Muses, je vais faire répéter, aux chœurs des jeunes vierges et des jeunes garçons, des chants non encore entendus »[2].

C'est donc à la vertu qu'il veut consacrer ces chants nouveaux ; l'amour de la patrie, la fermeté inébranlable de l'homme juste, la sagesse, sur qui seule est fondée la véritable puissance, la probité, la modération dans les désirs, la piété simple et sincère : voilà les sujets qu'il traitera de préférence. La forme aussi est nouvelle,

1. Suét., *Vita Hor.*
2. O. III, 1; trad. Patin.

à certains égards : dans presque toutes les pièces de quelque étendue, il introduit le récit épique d'un événement fameux dans la fable ou l'histoire, tel que le dévouement de Régulus, l'apothéose de Romulus, la guerre des Titans, le désespoir d'Europe. Faut-il s'étonner qu'Horace ait, comme il a fait pour le deuxième livre des Satires, groupé ensemble, dans un recueil particulier, des pièces d'un genre particulier? Ainsi s'expliquent en outre les différences caractéristiques que présente la métrique du troisième livre des Odes. Concluons donc que les deux premiers livres, que ne séparent ni épilogue, ni prologue, ont paru ensemble, et que le troisième a paru seul [1].

Le premier livre des Epîtres, dédié à Mécène, comme les Epodes, les premières satires, et les deux premiers livres des Odes, se termine par un adieu de l'auteur à son livre, au moment de le livrer au public; il ajoute même des détails sur sa personne et son âge. Suétone

1. Ce point si important a été contesté dans une récente brochure, qui est un des meilleurs écrits composés sur la question : *Fastorum horatianorum Epicrisis,* par G. Christ (Munich, 1877). M. Christ combat l'opinion de Bentley sur la publication séparée du III[e] livre, et adopte celle de Kirchner et de Franke. Mais il établit seulement que les trois livres renferment des pièces écrites à la même époque ; le fait n'est pas contestable, mais ne prouve nullement que le III[e] livre n'a pu être publié après les deux autres. Dans son hypothèse, M. Christ, n'osant avec Lehrs supprimer la dernière ode du II[e] livre et n'en pouvant méconnaître le caractère, en fait une transition entre des poëmes de genre différent, publiés ensemble : il est au moins aussi vraisemblable de supposer qu'il y a eu deux publications, séparées, il est vrai, par un court intervalle. Comment expliquer autrement les différences caractéristiques que présente la métrique du troisième livre? Un intervalle d'une année ou de quelques mois suffit pour que le poète, arrivé à sa pleine maturité, ait pu apporter dans un recueil nouveau des modifications voulues, surtout en ce qui concerne la partie tout extérieure de son art.

nous apprend, d'ailleurs, que l'épître à Auguste n'a été composée qu'après les autres; mais cette nouvelle pièce devait-elle former avec l'épître à Florus et l'épître aux Pisons un deuxième recueil? Rien n'est plus vraisemblable, puisque ces trois poëmes se rapprochent par l'analogie des sujets traités, et que la somme de leurs vers est à peu près égale à la somme des vers du premier livre. Mais, en réalité, cette œuvre nouvelle a-t-elle été publiée par l'auteur, ou l'a-t-elle été seulement après sa mort? L'*Art poétique* a-t-il été primitivement compris dans le deuxième livre des lettres, ou édité séparément? Il n'est pas possible de rien décider sur ces questions; mais il nous suffit d'établir que le texte des trois épîtres qui forment le deuxième livre est sorti des mains de l'auteur après la publication des premières [1]. Or, le témoignage de Suétone est formel pour l'épître à Auguste; elle est postérieure aussi au *Carmen sæculare,* auquel il est fait allusion dans les vers 132-133 [2]; c'est-à-dire qu'elle a été écrite au plus tôt en 737 [3] (15 avant J.-C.). Quant à la deuxième épître, elle est postérieure aux Odes, puisque le poète dit avoir renoncé à la lyre [4]; il y parle aussi de la vieillesse dont il n'est pas éloigné :

Lenior et melior fis accedente senecta [5]?

1. Le mot *Sermones,* employé par Suétone, désigne évidemment les épîtres, et non les satires, à en juger par les termes mêmes dont se sert Auguste : « Irasci me tibi scito quod non in plerisque ejus modi scriptis *mecum potissimum loquaris.* » Ces derniers mots ne conviennent qu'aux épîtres.

2. Castis cum pueris ignara puella mariti
Disceret unde preces, vatem ni Musa dedisset.

3. L'hommage à Virgile et à Varius peut être postérieur à leur mort (735).

4. Vers 24 et suivants.

5. Epl. II, 2, 211.

L'Epître aux Pisons fut composée également au temps où Horace avait renoncé à la poésie [1]; ce que confirment, d'ailleurs, les conjectures que l'on peut faire sur les personnages auxquels la lettre est adressée : L. Calpurnius Pison mourut, suivant Tacite [2], en 786, à l'âge de quatre-vingts ans. Il serait donc né en 706; et il ne serait pas possible d'admettre que ses fils aient pu être les *juvenes patre digni* avant 746 au plus tôt. Comme ce même Pison fut consul en 739, et qu'il n'aurait eu alors que trente-deux ans, on a supposé une erreur dans le texte de Tacite. D'après cette nouvelle conjecture, il serait mort à quatre-vingt-dix ans, et aurait été consul à l'âge légal dans sa quarante-troisième année. Même en admettant cette hypothèse, l'*Art poétique* ne peut guère avoir été adressé à ses fils avant l'année 740, et l'a été vraisemblablement plus tard, c'est-à-dire vers la fin de la vie d'Horace.

Pour les autres ouvrages d'Horace, la date, ou au moins l'ordre relatif de la publication, peut être déterminé par les indications directes qu'ils renferment, et par les conjectures que l'on peut faire d'après les événements historiques dont il est question dans un certain nombre de pièces. Le deuxième livre des Satires fait mention d'événements postérieurs à la bataille d'Actium [3], mais il ne renferme aucune allusion au triomphe de 725, ni à la fermeture du temple de Janus, qui eut lieu la même année, bien qu'il soit parlé en plusieurs endroits des actions et de la gloire d'Oc-

1. Munus et officium, nil scribens ipse, docebo.
(A. P. 306.)

2. Ann. VI, 10.

3. S. II, 6, 55-56.

tave [1]. On peut donc placer avec certitude la publication de ce recueil en l'an 724 de Rome, ou au début de 725.

Le premier livre est antérieur au second ; c'est ce qui explique les différences qui distinguent les deux recueils au point de vue de la pensée et de la forme. Il renferme, d'ailleurs, les plus anciens essais du poète; et toutes les pièces de ce premier livre auxquelles il est possible d'assigner une date, sont antérieures à celles du livre II. Nulle part, d'ailleurs, il n'est question d'Octave, dont l'entourage paraît avoir été visé souvent par les traits du satirique. Ce silence ne peut guère être attribué au hasard ; il faut admettre que les poëmes qu'il renferme, sauf le premier, bien entendu, ont été écrits avant que l'auteur fût rallié. Or, nous savons qu'en 718 ou 719, il se réjouit avec Mécène de la victoire d'Octave sur Sextus Pompée [2]. D'autre part, le recueil en question est dédié à Mécène, dont Horace ne devint l'ami qu'en 716 [3]. Le premier livre des Satires n'a donc pu paraître que de 716 à 720.

Quant aux épodes, plusieurs remontent aussi haut que les plus anciennes satires, mais d'autres ont été écrites après 720 : par exemple, la première, la neuvième, écrites l'une peu avant et l'autre peu après la

1. S. II, 1, 10 sq. ; *id.*, 84 ; II, 5, 62-64 ; II, 6, 53.

2. Epo. IX, v. 7 sq.

3. Septimus octavo propior jam fugerit annus,
Ex quo Mæcenas me cœpit habere suorum
In numero.
(S. II, 6, v. 40-41.)

Or la satire « Hoc erat in votis » est de l'année 723, comme l'indiquent les vers 55-56 :

Quid? militibus promissa Triquetra
Prædia Cæsar an est Itala tellure daturus?

bataille d'Actium, et sans doute la deuxième, où l'auteur paraît avoir imité un passage du IIe livre des *Géorgiques,* paru en 724 [1]. Bref, comme aucune mention de fait postérieur ne s'y oppose, on peut conclure que les Epodes ont été publiées en 724 ou 725, c'est-à-dire après le premier livre des Satires et en même temps que le second.

Les trois premiers livres des Odes parurent quelques années après. Les pièces qui les composent ont été écrites dans le même temps ; quelques-unes sont contemporaines des premiers essais du poète, mais la plupart de celles dont on peut fixer la date à l'aide de rapprochements historiques ont été écrites de 725 à 731 ; aucune ne semble pouvoir être attribuée à une époque postérieure [2]. Tout porte à croire, par conséquent, que c'est à ce moment qu'ont paru les deux recueils : cette date concorde parfaitement avec les expressions dont se sert Suétone, lorsqu'il nous apprend que le quatrième livre, publié vers 740, a suivi de loin les trois premiers, *magno intervallo.* On s'étonnerait aussi avec raison que, dans un ouvrage de ce genre, Horace n'eût consacré aucune pièce, ni fait aucune al-

1. Virg., *G.*, II, 457 sq.

2. M. Christ, dans la brochure citée plus haut, combat la date adoptée par Franke pour la publication des Odes, 730-731. Il place cette publication en 734, en se fondant sur l'ode du Ier livre « Sic te diva potens », vraisemblablement écrite pour le voyage entrepris par Virgile en 734 ; sur l'ode 9 du livre II, où il voit une allusion à l'inondation du Tibre arrivée en 732, suivant D. Cassius ; sur l'ode III, 5, « Cælo tonantem », qu'il croit postérieure à 732 ; sur l'ode II, 9, qu'il rapporte à l'expédition de 734. Mais, outre que ces conjectures ne sont pas certaines, il nous importe surtout ici d'établir sans contestation : 1° que les trois livres des Odes ont été publiés après les Satires et les Epodes, et avant les premières Epîtres, que ce soit en 731 ou en 734 ; 2° que rien ne nous empêche d'admettre que le troisième livre, à l'une ou à l'autre de ces dates, a été publié séparément.

lusion à la mort de Virgile et de Tibulle, arrivée en 735 et 736, si cet ouvrage n'eût été publié auparavant. Il a y plus : dans l'ode XIX du livre III, Horace invite un ami à célébrer dans un festin l'élévation de Murena à la dignité d'augure. Si, comme il est vraisemblable, ce personnage n'est autre que Licinius Varron Murena, beau-frère de Mécène, qui conspira contre la vie d'Auguste en 732, il faut croire qu'Horace eût retranché cette pièce de son recueil, s'il l'avait publié après cet événement. Une autre particularité permet de fixer la date de cette publication avec plus de précision encore : dans une pièce du premier livre, le poète rappelle avec enthousiasme les espérances fondées sur le jeune Marcellus :

Crescit occulto velut arbor ævo
Fama Marcelli ; micat inter omnes
Julium sidus, velut inter ignes
Luna minores [1].

Le recueil ne renferme, d'ailleurs, aucune allusion à la fin prématurée de ce jeune homme, ni aucune consolation à Auguste. Comment donc admettre qu'Horace eût laissé subsister, sans compensation, cette ode, dont la lecture devait être si douloureuse au prince, dans un recueil publié après la mort de Marcellus, c'est-à-dire après l'an 731 ? On peut donc fixer en 730 ou 731 la publication des trois premiers livres des Odes ; il n'y aurait eu entre les deux premiers et le troisième qu'un intervalle de quelques mois.

Quatre ou cinq ans plus tard, parut le premier livre des Épîtres. La date nous en est donnée assez exactement par l'auteur lui-même, dans les deux derniers

1. O. I, 12, 45 sq.

vers. Il a, dit-il, accompli sa quarante-quatrième année sous le consulat de Lollius et de Lepidus [1]. Il est évident que cette indication devait, dans la pensée de l'auteur, accompagner la publication du volume. Il se peut très bien, d'ailleurs, qu'une année ou deux se soient écoulées depuis le consulat indiqué : ce qui expliquerait la présence dans le livre de pièces écrites après 734, si toutefois il y en a réellement [2].

De toutes les œuvres d'Horace, le IV[e] livre des Odes est le mieux daté par les faits qui y sont mentionnés. Écrit sur la demande d'Auguste, pour célébrer les victoires de Tibère et de Drusus, il fut commencé vraisemblablement en 737, et publié après le retour de l'empereur, au commencement de l'année 741. C'est, en effet, le dernier événement auquel il soit fait allusion. D'ailleurs le poète nous dit expressément qu'il allait avoir cinquante ans au moment où il écrivait la première ode : ce qui en place la composition en 739 ou 740. Or, cette pièce, destinée à servir de préface au recueil, a certainement été écrite peu avant la publication. Le Chant séculaire, qui n'a fait partie d'aucun recueil, est du même temps : il a été composé et vraisemblablement publié en 737.

En résumé, la carrière littéraire d'Horace peut se diviser en trois périodes : dans la première, il compose ses satires et ses épodes, qu'il a terminées en 725, à

1. Forte meum si quis te percontabitur ævum :
Me quater undenos sciat implevisse Decembres,
Collegam Lepidum quo duxit Lollius anno.
(Epl. I, 20, 26-28.)

2. D'après M. Christ, le premier livre des Épîtres n'a pu être publié qu'en 735 ou 736, à cause des allusions à la soumission de Phraate, à la restitution des étendards de Crassus, arrivées en 734, aux triomphes d'Auguste et d'Agrippa en 735 (Epl. I, 17, 33-35), etc.

l'âge de trente-six ans. La seconde période va jusqu'en 731, époque à laquelle il a publié, en deux recueils, les trois premiers livres des Odes. Dans la troisième, il a fait paraître successivement : le premier livre des Epîtres, vers 734, à quarante-cinq ans ; le Chant séculaire en 737, et le quatrième livre des Odes vers 741. Le deuxième livre des Epîtres, y compris l'*Art poétique*, a paru postérieurement à cette époque, et peut-être seulement après la mort d'Horace.

Quelques-unes de ces dates, il est vrai, sont contestées ; car on peut faire diverses conjectures sur l'époque où beaucoup de pièces ont dû être composées; mais tous les systèmes fixent, en général, de la même manière l'ordre de succession des différents livres. Or, il nous suffit de savoir, pour le travail que nous avons entrepris, que le texte de ces ouvrages est sorti des mains de l'auteur dans l'ordre que nous venons d'indiquer, ordre qui n'est point contesté : les premières Satires, les Epodes, avec les secondes Satires ; puis les trois premiers livres des Odes; enfin, le premier livre des Epîtres, le Chant séculaire, et, en dernier lieu, les dernières Odes et les trois dernières Epîtres.

II. — *Le texte et les interpolations.*

Après nous être assurés que la classification chronologique des ouvrages d'Horace ne repose pas sur de simples hypothèses, et qu'elle offre à cette étude un fondement solide, il est nécessaire de dire quelques mots du texte que nous avons suivi.

Les manuscrits d'Horace n'ont pas sans doute l'anti-

quité et l'autorité de ceux de Virgile, mais ils nous sont parvenus en plus grand nombre que ceux de tous les autres poètes; ils remontent à une époque relativement reculée; leur autorité, en somme, est considérable, et s'appuie sur plus d'un témoignage extérieur, digne de considération.

Le nombre des manuscrits complets ou partiels que la critique peut consulter en Allemagne, en Suisse et en France, est d'environ deux cent cinquante, sans compter ceux qui ont été collationnés par les anciens éditeurs, et particulièrement par Pulmann et par Cruquius [1]. L'accord de ces textes est parfait, si l'on ne considère que le nombre des pièces et des vers; les différences, qui ne portent que sur le détail, sont assez grandes pour qu'on ne puisse en rapporter l'origine à un exemplaire unique : double preuve de l'authenticité. Il est vrai que les différences de détail sont très nombreuses, même dans les meilleurs manuscrits. Mais, d'autre part, il y a très peu de passages où tous les manuscrits soient altérés au point de rendre les conjectures indispensables [2]; et il ne paraît pas impossible, dans la plupart des cas au moins, de reconnaître entre les diverses leçons celle qui doit être préférée.

Nous avons suivi, en général, la recension de MM. O. Keller et A. Holder, en modifiant quelquefois leur texte,

1. Pulmann, Antuerp., 1566. — J. Cruquius, Antuerp., 1566-1579. Les premières éditions sont d'origine italienne; par exemple, l'édition princeps (1470-1473), celle de Milan, 1474, 2 v. in-4°; celle de Florence avec le commentaire de Landin, 1482, in-fol. La première édition de Lambin a paru à Lyon, en 1561; celle de Bentley à Cambrige, en 1711. (Cf. W. S. Teuffel, *Geschichte der rom. Litteratur.*)

2. Par exemple, III, 5, 21, il faut lire *derepta* vidi, au lieu de *direpta;* III, 15, 16, il faut lire *vetulam*, au lieu de *vetula;* Epo. I, 15, il faut lire « roges, tuum *labore* quid juvem meo », au lieu de *laborem*.

à l'aide de leurs variantes et des leçons adoptées par les meilleures éditions. Si les commentaires de Modestus, de Probus, de Scaurus, écrits sous Tibère, Néron et Adrien, ne nous sont pas parvenus, nous en avons quelques traces dans les écrits de Porphyrion, de Charisius, de Priscien, de Servius [1]. Mais les citations de Quintilien, les imitations de Lucain, de Perse, de V. Flaccus, de Claudien, surtout de Sénèque, de Stace et d'Ausone [2], sont des preuves nombreuses et incontestables en faveur de notre texte.

Une œuvre aussi commentée, aussi profondément étudiée, qui d'ailleurs était entre les mains des écoliers, ne pouvait guère donner prise aux falsifications [3].

On ne peut donc pas s'étonner qu'une tentative d'interpolation, du temps de Suétone, ait eu si peu de succès qu'aucune trace n'en est arrivée jusqu'à nous [4]. On s'étonne, au contraire, à juste titre, du nombre d'interpolations que la critique moderne a voulu découvrir. Les grammairiens du IVe siècle, M. Victorinus,

1. Par exemple, Porphyrion cite le commentaire de Scaurus sur « capite obstipo » (S. II, 5, 92), p. 263, éd. Meyer. Nous savons par Charisius que Scaurus connaissait le vers 75 de l'*Art poétique* dans sa teneur actuelle, p. 202, éd. Keil.

2. Quint., IX, 3, 18 (O. I, 12, 37) : « Regulum et Scauros animæque magnæ Prodigum Paullum ». Perse, 5, 48 (O. II, 17, 17, seu Libra seu me Scorpios adspicit Formidolosus.) Cf. Zingerle, *zu spæteren lateinischen Dichtern*. Innsbrück, 1873.

3. Totidem olfecisse lucernas
Quot stabant pueri, cum totus decolor esset
Flaccus et hæreret nigro fuligo Maroni.
(Epl. I, 20, 17, et Juvénal, 7, 225.)

4. Suét., *De Vita H.*, p. 47, éd. Reifferscheid : « Venerunt in manus meas et elegi sub titulo ejus et epistola prosa oratione quasi commendantis se Mæcenati. Sed utraque falsa puto. Nam elegi vulgares, epistola etiam obscura, quo vitio minime tenebatur ».

puis Charisius et Diomède, confirment par d'innombrables renseignements l'authenticité, ou du moins l'antiquité de toutes les pièces lyriques. Diomède, il est vrai, ne mentionne pas les deux odes saphiques, I, 22, « Integer vitæ », et I, 25, « Parcius junctas ». Mais la première est citée par Victorinus et même par Lactance, qui est beaucoup plus ancien [1]. La deuxième est connue de Victorinus et de Servius [2].

Il est vrai aussi que Diomède omet également deux pièces alcaïques : II, 15, « Jam pauca aratro », et I, 35, « O diva gratum » ; mais Priscien cite les vers 14-16 de la première : « Nulla decempedis Metata privatis opacam porticus excipiebat Arcton [3] ». Le vers 17 : « Nec fortuitum spernere cespitem », est cité par Servius, outre qu'un passage de Quintilien offre une paraphrase volontaire du début : « An ego fundum cultiorem putem in quo mihi quis ostenderit lilia et violas et anemonas, fontes surgentes quam ubi plena messis aut graves fructu vites erunt? Sterilem platanum tonsasque myrtos quam maritam ulmum et uberes oleas præoptaverim? » (*Inst.*, VIII, 3, 8). Quant à l'ode « O Diva gratum », elle a pu être confondue avec la précédente, écrite dans le même mètre, erreur où tombent souvent les manuscrits, et commise en particulier par Victorinus qui compte de cette façon sept pièces alcaïques dans

1. Lact., *Inst. Div.*, V, 17 : « Flaccus tantam esse dixit innocentiæ vim, ut ad tutelam sui non egeat nec armis nec viribus, quacumque iter fecerit ».

2. Vict., 2605; Serv., *ad Æn.*, II, 407 : « Apud Horatium furiare, sic fortunare, sic siderare ».

3. Prisc., VI, 27, et VIII, 20. Les vers sont cités à propos du genre de « porticus » et de la voix de « metata ». Serv. *ad Æn.*, VI, 179, à propos de la quantité de « fortuitum ».

le I[er] livre, au lieu de dix, dix au lieu de douze dans le II[e], et trois au lieu de quatre dans le IV[e].

Si donc quelques pièces apocryphes ont été intercalées, c'est à une époque très rapprochée de l'auteur, et, pour cette raison même, elles ne peuvent pas être nombreuses. Mais, dans les pièces dont l'ensemble ne peut être contesté, n'y a-t-il pas des interpolations? Ne rencontre-t-on pas des termes prosaïques, qui ne doivent pas être d'Horace, des expressions obscures, des mots d'une latinité contestable, des licences métriques, des faiblesses de toute nature? Combien de développements peuvent être supprimés sans inconvénient, et même au grand profit de l'ordre et de la logique[1]? La mythologie surtout fournit une ample matière aux soupçons de la critique. C'est ainsi que l'on veut ôter au poète tout ce qui semble indigne de l'idéal que l'on a conçu de sa perfection, et que l'on conteste jusqu'à des vers, appuyés non seulement sur l'autorité des manuscrits et des grammairiens, mais sur des allusions de Perse et des citations de Quintilien[2]. Ne serait-il pas

1. La tentative de Prien doit être mentionnée pour l'originalité du point de vue, et pour le soin, le travail et la finesse apportés dans une tentative des plus hasardeuses. Suivant lui, toutes les odes peuvent se diviser en deux parties égales et symétriques. Il ne s'agit que de retrouver la strophe et l'antistrophe, et de supprimer tout le reste. (Rhein. Mus., 1858.)

2. Non equidem hoc dubites amborum fœdere certo
Consentire dies et ab uno sidere duci;
Nostra vel æquali suspendit tempora Libra
Parca tenax veri; seu nata fidelibus Hora
Dividit in geminos concordia fata deorum
Saturnumque gravem nostro Jove frangimus una,
Nescio quod, certe est, quod me tibi temperet, astrum.
(O. II, 17, 17. — Perse, 5, 48.)

O. I, 12, 40. — Quint., IX, 3, 18 : « Potest enim deesse alterum nam, et apud Horatium illud Fabriciumque. Hunc et intonsis Curium capillis ».

plus naturel et plus simple de chercher à mieux pénétrer les secrets de la composition d'Horace, de sa langue et de sa métrique? Combien de fois serait-on amené à reconnaître que tel développement, accusé d'être un hors-d'œuvre, a été introduit en vertu d'un procédé général, le poète aimant à dérober son plan, aussi bien dans les odes que dans les épîtres et les satires? Que de passages seraient réhabilités, après avoir été les victimes de fausses interprétations! Au lieu de chercher dans les odes ce qui est d'Horace et ce qui n'est pas d'Horace, au lieu de vouloir découvrir des interpolations si anciennes qu'on peut les faire remonter, suivant l'expression spirituelle d'un éminent critique [1], jusqu'à Horace lui-même, ne serait-il pas juste de reconnaître que parfois nous ne comprenons pas suffisamment le texte, et que souvent les odes ne répondent pas exactement à l'idéal que nous nous faisons de la poésie lyrique? Il serait impossible, et en tous les cas hors de notre sujet, de discuter les interpolations que Peerlcamp, Gruppe, Lehrs et leurs imitateurs ont voulu voir dans le texte de notre poète : aussi bien les auteurs de ces découvertes se réfutent réciproquement; l'un conserve ce que les autres réprouvent, et chacun taille à sa guise, de telle façon que, si l'on admettait toutes les critiques comme fondées, de l'immortel Horace il resterait à peine des fragments, peu faits pour justifier l'admiration enthousiaste de tous les siècles et de toutes les nations [2].

1. W. Teuffel, *Die horazische Lyrik und deren Kritik*. Tubingen.

2. Voir, à propos de quelques odes du premier livre, un article judicieux et spirituel de M. G. Boissier, dans la *Revue de Philologie*, 1878, p. 204 et sq.

Nous nous contenterons de faire remarquer que les observations de la science moderne confirment l'authenticité du texte. On a reconnu récemment que les odes sont toutes divisées en quatrains; on a mis en lumière des différences sensibles d'un recueil à l'autre, au point de vue de la métrique. Par quel hasard miraculeux les interpolateurs auraient-ils respecté des lois que les grammairiens anciens n'avaient pas soupçonnées? Ne trouvons-nous pas, par exemple, une preuve frappante à l'appui de notre assertion dans l'ode I, 12, « Quem virum aut heroa », que l'on a voulu écourter de plusieurs façons? Cette pièce est une imitation manifeste d'une ode de Pindare [1]. La deuxième Olympique se divise en cinq péricopes, dont chacune renferme une strophe, une antistrophe et une épode. Or, l'ode d'Horace, telle que nous la possédons, se divise précisément en quinze strophes, groupées trois par trois. Chaque triade forme un sens complet et peut être suivie d'un point [2]. Comme on ne peut voir l'effet du hasard dans cette coïncidence entre le modèle grec et l'imitation latine, il faut conclure qu'aucune strophe ne s'est intercalée dans le texte primitif; et, si le détail présente quelque difficulté, ce n'est pas à des hypothèses de cette nature que les commentateurs doivent recourir.

Est-ce à dire que, conservateur à outrance, nous repoussions absolument la possibilité de toute interpolation? Ce serait tomber dans un autre excès, moins dangereux à la vérité. Nous admettons qu'il a pu s'introduire

1. Pind. *2e Ol.* : Ἀναξιφόρμιγγες ὕμνοι τίνα θεὸν, τίν' ἥρωα, τίνα δ' ἄνδρα κελαδέσομεν.

2. Christ, *Verskunst des H.* (Sitzungsberichte der Konigl. bayer. Acad. der Wissenschaften zu München, 1868.)

quelques passages apocryphes, nous le reconnaîtrons plusieurs fois, et nous ne nous appuyerons, qu'en faisant nos réserves, sur les vers contestés avec quelque vraisemblance. En tous les cas, ils sont rares, et le terrain sur lequel nous nous avançons, nous osons l'affirmer, présente la solidité nécessaire à l'exploration minutieuse que nous avons entreprise.

CHAPITRE III

ARCHAÏSMES ET NÉOLOGISMES D'HORACE

I. — *Archaïsmes et formes populaires.*

Horace possédait trop bien toutes les ressources et tous les secrets de son art, pour méconnaître ce que l'on pouvait emprunter à la langue des temps passés. Il recommande au poète de puiser aux sources antiques :

Proferet in lucem speciosa vocabula rerum
Quæ priscis memorata Catonibus atque Cethegis
Nunc situs informis premit et deserta vetustas [1].

Cependant il emploie peu lui-même ce moyen d'enrichir et de relever son vocabulaire. Ses œuvres présentent peu d'expressions ou de formes vieillies, et, si on les examine avec attention, il est facile de se convaincre qu'il y répugne de plus en plus à mesure qu'il avance dans la carrière. Les Satires en renferment à elles seules autant que toutes ses autres compositions ; et ce fait ne tient pas seulement à la différence des genres, mais incontestablement aussi à la différence des temps. Les

1. Epl. II, 2, 116.

Epîtres, en effet, n'ont guère plus d'archaïsmes que les Odes; et, parmi les œuvres lyriques, ce sont les premières qui en ont le plus, tandis que le troisième livre, le plus achevé de tous, en est presque absolument dépourvu ; il est vrai que nous en retrouvons quelques-uns, il ne faut pas s'en étonner, dans le quatrième livre.

Les mots archaïques que nous avons relevés sont les suivants : parmi les verbes, *obdere*, *didere, autumare, pauperare, beare, æternare, subare, ditescere*, *subsidere*. Il est à remarquer qu'on les trouve presque tous chez Virgile ou chez Ovide ; les trois derniers ne sont employés que par Horace et Lucrèce. Deux appartiennent exclusivement aux Epodes, cinq aux Satires :

Jamque subando.
(Epo. 12, 11.)

Mirus amor, juvet ut tigres subsidere cervis.
(Epo. 16, 31.)

Hic fugit omnes
Insidias nullique malo latus obdit apertum [1].
(S. I, 3, 59.)

Albuti senis exemplo, dum munia didit [2].
(S. II, 2, 67.)

Insanum Chrysippi porticus et grex
Autumat.
(S. II, 3, 45.)

Accipe qua ratione queas ditescere.
(S. II, 5, 10.)

Contemptum cassa nuce pauperet.
(S. II, 5, 36.

1. Ov., *Pont.*, 2, 2, 42.

2. Diditur hic subito Trojana per agmina rumor.
(Virg., A., 7, 144.

Beare, plus fréquent, se rencontre dans le IIe et le IVe livre des Odes, et deux fois dans les Epîtres :

Seu te in remoto gramine per dies
Festos reclinatum bearis.
(O. II, 3, 6.)

Cælo Musa beat.
(O. IV, 8, 29.)

Munere te parvo beet aut incommodus angat.
(Epl. I, 18, 75.)

Fundet opes Latiumque beabit divite lingua.
(Epl. II, 2, 121.)

Æternare, employé par Varron d'après Nonius [1], se trouve au IVe livre :

Per titulos memoresque fastus
Æternet.
(O. IV, 14, 5.)

Nous voyons dans le même livre un mot analogue, *inimicare*, (O. IV, 15, 20 : « Et miseras inimicat urbes ») qui nous paraît, à cause de sa formation, plutôt un archaïsme qu'une invention du poète, bien que nous ne le rencontrions dans aucun texte antérieur, et qu'il ait été adopté, sans parler de Sidoine Apollinaire, par Stace et Ausone, qui ont si fréquemment imité Horace. Si les vieux auteurs nous étaient parvenus, il est vraisemblable qu'on trouverait chez eux bien des mots qui, faute de documents, peuvent passer pour des néologismes. Horace s'est souvenu aussi du vieux mot *interminare*, interdire, quand, dans les Epodes, il a donné ce sens au participe *interminatus* (Epo. 5, 39 : « Interminato cum semel fixæ cibo Intabuissent pupulæ ») [2].

1. Non., p. 75 : « Litteris ac laudibus æternare ».

2. Quis homo interminat?
(Plaute, *Mil.*, 2, 3, 42.)

Les Satires nous présentent quelques autres mots usités par les anciens et qui semblent vieillis dans l'âge classique : *cerritus* ne se rencontre qu'une fois, S. II, 3, 277 : « Hellade percussa Marius cum præcipitat se, Cerritus fuit ? » L'*Opella* de Lucrèce ne se voit que Epl. I, 7, 8 : « Officiosaque sedulitas et opella forensis ».

Nihilum se trouve trois fois dans les Satires, comme synonyme de « nihil » dans le sens adverbial :

Stultitiæ nihilum metuenda timentis.
(S. II, 3, 54.)

Sultitiane erret, nihilum distabit, an ira.
(S. II, 3, 210.)

Convivæ lecti nihilum nocuere lagœnis.
(S. II, 8, 41.)

L'ablatif *nihilo* et *nilo*, quoique plus en usage, est employé une fois seulement dans les Epîtres et six fois dans les Satires. Mais cette forme n'a pas vieilli et, si elle est absente des Odes, c'est parce qu'elle ne convient pas au style poétique. L'accusatif, au contraire, fréquent dans Lucrèce, ne se trouve guère que dans le langage du droit ou de la philosophie.

Le mot *cumque* n'est employé seul, à l'exemple de Lucrèce, que dans le premier livre des Odes, O. I, 32, 15 : « Mihi cumque salve Rite vocanti [1] ». Non-seule-

1. Pauca videmus
Esse opus omnino, quæ demant cumque dolorem.
(Lucr., II, 21.)

Contemplator enim, cum solis lumina cumque.
(Lucr., II, 114.)

Quare proporro sibi cumque senescere credas.
(Lucr., V, 312.)

Tous les bons manuscrits, ainsi que les scholiastes, confirment ce vers si discuté.

ment il est absent des recueils postérieurs, mais la tmèse elle-même, qui sépare *cumque* du pronom relatif, ne se trouve également que dans le premier livre, où elle est assez fréquente :

Quam rem cumque ferox navibus aut equis.
(O. I, 6, 3.)

Quo nos cumque feret melior fortuna parente.
(O. I, 7, 25.)

Quem fors dierum cumque dabit lucro.
(O. I, 9, 14.)

Quem criminosis cumque voles modum.
(O. I, 16, 2.)

Quæ te cumque domat Venus.
(O. I, 27, 14.)

Les Epîtres présentent seulement un cas où *quocumque* est coupé en deux par un monosyllabe :

Quo me cumque rapit tempestas [1].
(Epl I, 1, 15.)

Ainsi c'est presque uniquement dans les premières œuvres que l'on trouve quelques termes archaïques. Dans les autres il faut citer *duellum* (O. III, 5, 38; 14, 18; IV, 15, 8; Epl. I, 2, 7; II, 1, 254, et 2, 98); les exemples en sont si nombreux qu'ils indiquent une prédilection particulière. Il semble que le poète ait tenu à conserver et à rajeunir une vieille forme, si bien accommodée au vers alexandrin.

N'a-t-il pas fait une tentative semblable pour *civicus*, employé deux fois, non avec la signification spéciale qu'il a dans la locution « civica corona », mais comme synonyme de « civilis » ou de « civium »? O. II, 1, 1 :

1. Cf. S. II, 6, 95 : « Quo, bone, circa ».

« Motum ex Metello consule civicum »; III, 24, 26 : « Cædes et rabiem tollere civicam ». Cet adjectif, qui se trouve dans un fragment de Plaute cité par Charisius [1], est pris dans le même sens par Ovide et Silius [2]. L'adjectif analogue *hosticus* a de même le sens de *hostilis* dans les Satires et dans le troisième livre des Odes : S. I, 9, 31, « Hunc neque dira venena nec hosticus auferet ensis »; O. III, 2, 6, « Illum in mœnibus hosticis ». On le trouve dans Plaute [3], et après Horace il est fréquent en vers et en prose.

Quant aux formes archaïques, nous observerons la même différence que pour les mots eux-mêmes : les Satires en sont assez riches, tandis que les autres œuvres n'en possédent presque pas.

Les variations dans la conjugaison sont en petit nombre chez Horace; il a recours très rarement aux formes vieillies que la poésie a conservées. Citons cependant « implicare » qui fait au participe *implicatus* dans les Epodes, *implicitus* dans l'*Art poétique* :

> Canidia, brevibus implicata viperis.
> (Epo. 5, 15.)
>
> Litibus implicitum mirabor.
> (A. P. 424.

1. Char., 2, 181.

2. Clausit et æterna civica bella manu.
(Ov., *Pont.*, I, 2, 126.)
Civica pro trepidis cum tulit arma reis.
(Ov., *Fastes*, I, 22.)
His super internæ labes et civica vulnus
Invidia augebant.
(Sil., 8, 21.)

3. Plaute, *Capt.*, 2, 1, 49 : « Per que conservitium commune quod hostica evenit manu ».

L'usage du verbe *lavo* présente une particularité notable. Dans les Satires, Horace semble hésiter entre les formes de la troisième conjugaison et celles de la première. On trouve : *lavantes* (S. I, 4, 75), et d'autre part *lavimus* (I, 5, 24), *lavisset* (II, 3, 21) ; de même, on voit *lavatum* (S. I, 3, 137 ; I, 6, 125), et d'autre part *lautis* (II, 3, 282). Les Epîtres ont *lavemur* (Epl. I, 6, 61). Au contraire, les formes de la première conjugaison sont absolument absentes de toutes les œuvres lyriques, où cependant le mot est employé huit fois :

Padus Matina laverit cacumina.
(Epo. 16, 28.)

Cruore rubros obstetrix pannos lavit [1].
(Epo. 17, 51.)

Villaque, flavus quam Tiberis lavit.
(O. II, 3. 18.)

Qui rore puro Castaliæ lavit.
(O. III, 4, 61.)

Mala vino lavere aut exanimari.
(O. III, 12.)

Umeros lavit in undis.
(O. III, 12.)

Phœbe, qui Xantho lavis amne crines.
(O. IV, 6, 26.)

Quant aux infinitifs en *ier*, si fréquents chez Plaute et Térence, assez nombreux chez Lucrèce et Catulle, qui se rencontrent six fois encore chez Virgile et ne se trouvent presque plus chez les poètes postérieurs, Horace les a complètement exclus des Odes, à part un vers du IVe livre, O. IV, 11, 8, « spargier agno ». On en trouve huit dans les œuvres dactyliques, dont

1. Dans quelques manuscrits on lit « lavat ».

cinq appartiennent aux Satires et trois aux Epîtres :

Nolim laudarier, inquit.
(S. I, 2, 35.)

Desine matronas sectarier, unde laboris.
(S. I, 2, 78.)

Insidias fieri pretiumque avellier ante.
(S. I, 2, 104.

Hortos egregiasque domos mercarier unus.
(S. II, 3, 24.)

Tene, ut ego accipiar laute, torquerier omni.
(S. II, 8, 67.)

Cœpit et in vitium fortuna labier æqua.
(Epl. II, 1, 94.)

Nulline faterier audes.
(Epl. II, 2, 148.)

Proficiente nihil curarier : audieras, cui.
(Epl. II, 2, 151.)

Les formes primitives du subjonctif en « im » et en « sim » sont très rares chez Horace et ne se trouvent que dans ses premiers écrits :

Edit cicutis allium nocentius.
(Epo. 3, 3.)

Neque ego illi detrahere ausim.
(S. I, 10, 48.)

Dexter stetit et cave faxis.
(S. II, 3, 38.)

Maia nate, nisi ut propria hæc mihi munera faxis.
(S. II, 6, 5.

Quam si cum lumbis quis edit.
(S. II, 8, 90.)

Dans les trois premiers livres des Odes, on ne trouve absolument aucun reste de l'antique conjugaison.

Quant aux noms, le génitif *fide*, dans l'ode 7 du III[e] livre, n'est pas suffisamment autorisé. Au contraire,

fide au datif est incontesté dans les Satires (S. I, 3, 95) : « Prodiderit commissa fide sponsumve negarit ».

Quis, à l'ablatif ou au datif du pluriel, ne se trouve jamais dans les Odes ni dans les Epîtres ; il se rencontre huit fois dans les Epodes et les Satires :

In quis amantem languor et silentium.
(Epo. 11, 9.)

Quis humana sibi doleat natura negatis.
(S. I, 1, 75.)

Quis paria esse fere placuit peccata, laborant.
(S. I, 3, 96.)

Quis manus insudet vulgi Hermogenisque Tigelli.
(S. I, 4, 72.

Mediocribus et quis
Ignoscas vitiis teneor.
(S. I, 4, 130.)

Neque quis me sit devinctior alter.
(S. I, 5, 42.)

Cognati quis te salvo est opus.
(S. I, 9, 27.)

Divitias miseras, sed quis cenantibus una.
(S. II, 8, 18.)

C'est ainsi encore que l'adverbe interrogatif *qui*, employé neuf fois dans les Satires, ne se rencontre plus que dans quatre vers des Epîtres, et n'apparaît jamais dans les œuvres lyriques :

Qui fit, Mæcenas.
(S. I, 1, 1.)

Nec soleas fecit, sutor tamen est sapiens. Qui?
(S. I, 3, 128.)

Unde putas aut
Qui partum!
(S. II, 2, 19.)

Qui discrepat istis.
(S. II, 3, 108.)

Qui sanior, ac si, etc...
(S. II, 3, 241.)

Amator
Exclusus qui distat, agit ubi secum.
(S. II, 3, 260.)

Ædificante casas qui sanior?
(S. II, 3, 275.)

Qui ridiculus minus illo?
(S. II, 3, 311.)

Qui peccas minus atque ego.
(S. II, 7, 96.)

Qui possum tot? ait.
(Epl. I, 6, 42.)

Qui melior servo, qui liberior sit avarus.
(Epl. I, 16, 63.)

Qui minus argutos vexat furor iste poetas.
(Epl. II, 2, 90.)

Qui scis an prudens huc se dejecerit.
(A. P. 462.)

Au vers 21 de la satire X du livre I[er], « O seri studiorum, quine putetis Difficile et mirum, Rhodio quod Pitholeonti Contigit », *quine* nous paraît être le pronom conjonctif suivi de l'interrogation *ne,* comme « quemne » dans quelques vers de Plaute, de Térence et de Catulle [1]. Remarquons, en passant, que *ne*, ajouté à un mot interrogatif, forme assez rare en général, se rencontre plusieurs fois dans les Satires et les Epodes,

1. Quemne ego servavi.
(Plaute, *Mil.*, I, 1, 12.)

Quemne ego heri vidi ad vos adferri vesperi.
(Térence, *And.*, IV, 4, 29.

An patris auxilium sperem? Quemne ipsa reliqui?
Conjugis an fido consoler memet amore,
Quine fugit lentos incurvans gurgite remos?
(Catulle, LXIV, 180 et 183.

tandis que les œuvres postérieures n'en ont aucun exemple : « Utrumne » (Epo. I, 7; S. II, 3, 251; II, 6, 73); « Uterne » (S. II, 2, 107); « Quantane » (S. II, 3, 317); « Quone » (S. II, 3, 295).

L'interrogatif *ne* donne lieu encore à une forme archaïque ou familière, qui se rencontre chez Horace dans les Satires, mais qui est bannie aussi bien des Epîtres que des œuvres lyriques. Ainsi nous trouvons « Vin » S. I, 9, 69 : « Vin tu Curtis Judæis oppedere »; « Men » S. I, 10, 78 : « Men moveat cimex Pantilius », et S. II, 3, 152 : « Men vivo? Ut vivas igitur, vigila »; « Tun » S. II, 3, 128 : « Undique? Tun sanus »; « Ten » S. II, 4, 83 : « Ten lapides varios lutulenta radere palma ».

On a voulu voir une différence analogue dans l'emploi de « nec » et de « neque », lorsque la métrique permettait de placer l'un ou l'autre; mais un examen attentif force de reconnaître que le poète n'a consulté que son oreille sans s'imposer une règle différente dans les Satires et dans les Epîtres. Il n'est pas vrai que, dans ces dernières, « neque » ne se trouve qu'au premier pied de l'hexamètre[1]. Il se trouve, suivant tous les manuscrits, au deuxième pied Epl. I, 18, 37 : « Arcanum neque tu scrutaberis illius unquam », et au troisième pied Epl. II, 2, 196 : « Invitus facias neque plura parare labores ».

Enfin nous constaterons des variations sensibles dans l'usage que notre poète a fait de certaines formes contractées ou syncopées, qui dérivent de la langue archaïque ou populaire.

Dans les mots de la deuxième déclinaison en *ius* ou

1. M. Dunzer l'affirme, Ed. clas., t. II, p. 152.

ium, il fait toujours, comme Virgile, le génitif des substantifs en *i*, et celui des adjectifs en *ii*, sans qu'il y ait dans aucun de ses ouvrages une exception à la règle. Il exclut absolument, pour les substantifs, la terminaison *ii*, rare jusqu'alors, mais de plus en plus fréquente avec Ovide et surtout Properce, et qui règnera presque seule chez la plupart des poètes postérieurs. Il n'est pas moins rigoureux pour les formes « Di, Dis », qu'il emploie exclusivement, comme fait aussi Virgile. De même « idem » et « isdem » sont seuls usités au nominatif et au datif pluriel. Au contraire, pour le génitif pluriel de la même déclinaison, la désinence abrégée, plus usitée chez les vieux auteurs, est presque entièrement absente chez Horace. On rencontre seulement dans les Satires « deum » (S. II, 6, 65), et « divum » (S. I, 3, 117) ; dans les Epîtres, « Bœotum » (Epl. II, 1, 244), et « nummum » (Epl. II, 2, 33). « Deum » et « divum » se trouvent seuls dans les Epodes, au premier et au quatrième livre des Odes.

« Nihil » et « nil » sont employés concurremment dans chacun des recueils. Mais il n'en est pas de même pour le datif de « ego ». La forme contractée « mi » est absolument bannie des Odes et des Epodes. Non-seulement Horace l'a exclue de ses œuvres lyriques, mais il ne s'en est guère servi que dans ses débuts. Dans les Epîtres, il n'y en a plus qu'un exemple, et encore dans un vers que l'on peut soupçonner d'altération, Epl. I, 18, 112 : « Det vitam, det opes ; animum æquum mi ipse parabo ».

Il n'y en a qu'un également dans le deuxième livre des Satires : S. II, 6, 27, « Postmodo, quod mi obsit, clare certumque locuto » ; tandis que le premier livre en renferme huit à lui seul : S. I, 1, 101, « Quid mi igitur

suades » ; 2, 57 : « Nil fuerit mi inquit » ; 2, 131 : « Cruribus hæc metuat, doti deprensa, egomet mi » ; 3, 23 : « Egomet mi ignosco »; 4, 108 : « Quod mi ipse parasset » ; 4, 116 : « Mi satis est si » ; 9, 50 : « Nil mi officit, inquam » ; 9, 71 : « Religio est. At mi : sum paulo infirmior ». Il est à noter que, dans tous ces passages, l'emploi de *mi* ne constitue qu'une licence métrique, puisqu'il ne se trouve jamais à une place où il pourrait être remplacé par « mihi » : il n'est jamais sans élision dans la thésis, sauf à la fin du vers : « egomet mi ».

Horace a suivi la même règle pour *ni* et *nisi;* le premier est absent des œuvres lyriques, sauf les Epodes et le quatrième livre des Odes :

Non dulce, ni tecum simul.
(Epo. I, 8.)

Ni tuis victus Venerisque gratæ.
(O. IV, 6, 21.)

Il ne se trouve que deux ou trois fois dans les Epîtres et dix fois dans les Satires, toujours à l'arsis, ou à la fin du vers, ou élidé. L'unique exception est dans l'épître II, 1, 133; aussi pensons-nous qu'il faut lire *nisi,* donné par un bon manuscrit [1].

Voici les autres exemples :

At ni id fit, quid habet pulchri constructus acervus?
(S. I, 1, 44.)

Cetera, ni Catia est, demissa veste tegentis,
(S. I, 2, 95.)

Ni foret execto frons, inquit, quid faceres, cum.
(S. I, 5, 59.)

1. Cf. Keller et Holder. E (Munich, 14685) et B (Bernensis, 21) donnent *nisi,* les autres *ni,* quelques-uns *i* ou *ne* (pour *ni ?*) :

Disceret unde preces, vatem nisi Musa dedisset.

Debebat; quod ni fecisset, perdere litem.
(S. I, 9, 37.)

Hunc hominem velles si tradere : dispeream, ni.
(S. I, 9, 47.)

Ni sic fecissent, gladiatorum dare centum.
(S. II, 3, 85.)

Ni tua custodis, avidus jam hæc auferet heres.
(S. II, 3, 151.)

Deficient inopem venæ te ni cibus atque.
(S. II, 3, 153.)

Ni rapis, accedes opera agro nona Sabino.
(S. II, 7, 118.)

Finis, ni sapiens sic Nomentanus amicum.
(S. II, 8, 60.)

Si noles sanus, curres hydropicus; et ni.
(Epl. I, 2, 34.)

Ni melius dormire putem quam scribere versus.
(Epl. II, 2, 54.)

Les syncopes, si abondantes dans la langue du peuple et des vieux auteurs, de plus en plus rares dans la langue littéraire du grand siècle, sont naturellement plus fréquentes et plus fortes dans les Satires. Même celles qui se sont conservées à toutes les époques, celles dont Virgile fait un usage constant, sont plus rares dans les Odes; et d'autres, moins fréquentes en général, ne se trouvent que dans les Satires, les Epodes et le quatrième livre des Odes.

Dans les verbes, la syncope la plus ordinaire est celle qui supprime la syllabe *ve* ou *vi* à la désinence du parfait et du plus-que-parfait, surtout dans la première conjugaison. Tous les exemples que renferment les Odes et les Epîtres appartiennent à cette dernière, et même le troisième livre des Odes n'en a qu'un, « placaris » (III, 23, 3); les Epodes ont de plus « complesti » (Epo. 6, 9), « im-

pleris » (17, 59), « nosti » (17, 77); « noris » se trouve dans le quatrième livre. Dans les Epodes, on voit même la syncope de « ve » dans un verbe où la consonne appartient au radical (Epo. 11, 14) : « Fervidiore mero arcana promorat loco » ; le même cas ne se retrouve que dans les Satires : « remorant » (S. II, 1, 71), « commorit » (II, 1, 45), « summossés » (I, 9, 48).

Les Satires également, outre la suppression de « ve » ou « vi », comme dans « consueris, audisti, noram, nosse » et beaucoup d'autres, présentent la syncope plus rare de « is » ou « iss » dans la désinence : « erepsemus » (S. I, 5, 79), « divisse » (II, 3, 169), « percusti » (II, 3, 273). Virgile employe de même « accestis, extinxem, traxe, direxti, vixet » ; mais il n'y a rien de semblable, ni dans les œuvres lyriques, ni dans les Epîtres.

De même on trouve dans les autres livres, comme chez tous les poètes, la syncope de l'*i* ou de l'*u* dans certains mots tels que : « repostum » (Epo. 9, 1), « periclo » (O. III, 20, 1), « lamnæ » (O. II, 2, 2), « puertiæ » (O. I, 36, 8).

Mais les Satires nous offrent des formes plus antiques et plus rares : « caldior » (I, 3, 53), « soldum » et « soldo » (II, 5, 65 et 1, 2, 113), et même « surpite » (II, 3, 283). On ne rencontre pareille suppression d'une syllabe du radical que dans le quatrième livre des Odes (O. IV, 13, 20) : « Quæ me surpuerat mihi ».

Pour ce qui concerne la syntaxe, les Satires et les Epodes ont aussi quelques tours inusités dans les œuvres postérieures, par exemple : « atque » ou « ac » après un comparatif.

Très rare, même chez les anciens, plus rare encore chez Cicéron, Catulle, Virgile, puisqu'on n'en trouve

qu'un exemple dans chacun d'eux, cette tournure se rencontre dix fois dans les premières œuvres d'Horace :

Artius atque hedera procera adstringitur ilex.
(Epo. 15, 5.)

Non tuus hoc capiet venter plus ac meus.
(S. I, 1, 46.)

Non se pejus cruciaverit atque hic.
(S. I, 2, 22.)

Hoc iter ignavi divisimus, altius ac nos
Præcinctis unum.
(S. I, 5, 5.)

His me consolor victurum suavius ac si
Quæstor avus pater atque meus patruusque fuissent.
(S. I, 6, 130.)

In silvam non ligna feras insanius ac si
Magnas Græcorum malis implere catervas.
(S. I, 10, 34.)

Mollius ac si quis pedibus quid claudere senis.
(S. I, 10, 59.)

Qui sanior ac si
Illud idem in rapidum flumen jaceretve cloacam.
(S. II, 3, 241.)

Nihilo plus explicet ac si
Insanire paret certa ratione modoque.
(S. II, 3, 270)

Qui peccas minus atque ego [1].
(S. II, 7, 96.)

Le caractère archaïque de cette tournure est démontré par ce fait que Tite-Live n'en a fait usage qu'une fois, en citant un document de l'an 217 avant Jésus-Christ : « Si antidea senatus populusque jusserit fieri ac faxitur [2] ».

1. Cf. Dræger, 3e partie, p. 57.
2. Liv. XXII, 10, 6.

On peut aussi considérer comme le souvenir d'une tournure archaïque l'emploi du pronom relatif accompagné de son antécédent dans la même proposition et au même cas que lui : S. I, 4, 2, « Alii *quorum* comœdia prisca *virorum* »; I, 10, 16, « Illi scripta *quibus* comœdia prisca *viris* est ». C'est une sorte d'ellipse de l'antécédent, fréquente dans la période archaïque et en prose, que Lucrèce a employée [1], et que les autres poètes classiques n'ont point avant Juvénal.

Mais les Epodes présentent une particularité bizarre : le substantif se trouve dans la proposition relative, et l'adjectif à un autre cas dans la proposition principale : Epo. II, 37, « Qui non *malarum,* quas amor curas habet, Hæc inter obliviscitur? » Les autres œuvres d'Horace n'ont rien de semblable.

Les Satires doivent sans doute aussi à l'imitation du langage populaire, sinon archaïque, une liberté plus grande pour la place des mots dans la proposition : ainsi, le mot *ac* ou *atque,* qui n'est jamais déplacé par Virgile, ne l'est jamais non plus par Horace, sauf dans les premières satires :

Differtum nautis, cauponibus atque malignis.
(S. I, 5, 4.)

Millibus atque aliis vivo.
(S. I, 6, 111.)

Quæstor avus pater atque meus patruusque fuisset.
(S. I, 6, 131.)

Hectora Priamiden animosum atque inter Achillem.
(S. I, 7, 12.)

1. Cœloque tuentur
Quorum operum causas nulla ratione videre
Possunt.
(Lucr., I, 152.)

Et, lui-même, est déplacé plus fréquemment dans les premières odes que dans les dernières, et plus fréquemment encore dans les satires et les épodes que dans les épîtres : il ne l'est jamais dans l'Art Poétique.

On trouve des exemples analogues chez les poètes grecs et latins. Mais les premiers écrits d'Horace sont beaucoup plus libres. Ainsi, dans les Epodes, *et* est rejeté après deux mots, Epo. 16, 40 : « Etrusca præter et volate litora ».

On peut considérer comme un archaïsme l'enclitique *que* ou *ve*, après un *e* final bref. Outre les formules de la langue officielle et les textes de lois, on en voit des exemples assez nombreux chez Plaute et chez Lucrèce; il n'y en a qu'un très petit nombre chez Térence, C. Népos et J. César; on n'en trouve aucun chez Cicéron, Salluste, Virgile, Ovide, Phèdre, Perse et Juvénal. Horace n'en a qu'un, dans les Satires :

> Quos tibi dat, retinere velis servareque amicos [1].
> (S. I, 1, 89.)

La construction par laquelle un mot, appartenant par le sens aux deux membres d'une phrase, est placé dans le second seulement avec une copulative, employée par Lucrèce [2], est fréquente dans tous les écrits d'Horace. Mais ce n'est que dans les Satires que l'on voit des propositions enchevêtrées l'une dans l'au-

1. *Revue de Philologie,* 31 janvier 1880 (Al. Harant.)

2. Et quasi pantheræ morsu sævique leonis.
(Lucr., IV, 1009.)
Atque eadem gigni rursusque augescere dixi.
(V, 250.)

tre, comme dans les vers suivants. Non-seulement ils offrent des inversions légères, comme ici :

Ac veluti te
Judæi cogemus.
(S. I, 4, 142-143.)

pour « Ac te, veluti Judæi, cogemus » ; mais on voit les suivantes, bien plus audacieuses encore :

Sæpe velut qui
Currebat fugiens hostem.
(S. I, 3, 9.)

Pæne macros arsit dum turdos versat in igni.
(S. I, 5, 72.)

Quisquis erit vitæ scribam color.
(S. II, 1, 60.)

Tu protinus unde
Divitias ærisque ruam dic augur acervos.
(S. II, 5, 21.)

Des autres ouvrages d'Horace, le quatrième livre des Odes est le seul qui ait un cas à peu près semblable :

Nigrorumque memor, dum licet, ignium
Misce stultitiam consiliis brevem.
(O. IV, 12, 26.)

II. — *Néologismes.*

Si Horace a rejeté presque entièrement les formes archaïques, et cela avec une rigueur croissante à mesure qu'il approche de sa perfection, il a voulu, au contraire, enrichir la langue latine d'expressions nouvelles. Lui-même dit, dans sa lettre à Florus, que ce doit être là un des soucis du poète :

Adsciscet nova, quæ genitor produxerit usus.
Vemens et liquidus puroque simillimus amni
Fundet opes Latiumque beabit divite lingua [1].

Il revient sur ce sujet dans l'Art Poétique, où il donne les règles relatives à ces créations, et où il se défend, en même temps qu'il défend Varius et Virgile, contre ceux qu'épouvante la nouveauté :

Quid autem
Cæcilio Plautoque dabit Romanus ademptum
Virgilio Varioque? Ego cur, adquirere pauca
Si possum, invideor, quum lingua Catonis et Enni
Sermonem patrium ditaverit et nova rerum
Nomina protulerit [2]?

Ce témoignage d'Horace sur lui-même est confirmé par celui de Quintilien : « Horatius varius figuris et verbis felicissime audax » [3]. Mais pouvons-nous distinguer dans notre poète les expressions qu'il a créées? Tout ce qu'il est possible de faire, c'est de chercher quels mots et quelles formes ne se rencontrent pas dans les écrits antérieurs; mais, en présence du petit nombre de textes qui nous sont parvenus, les résultats d'une pareille enquête sont loin de présenter le caractère de la certitude. On est réduit à des conjectures plus ou moins vraisemblables.

La méthode à suivre consiste à dresser d'abord la liste des termes qui ne se rencontrent pas avant Horace [4]. Il faut en éliminer ceux qui n'auraient pas

1. Epl. II, 2, 119.
2. A. P., v. 54 et sq.
3. Quint., X, 1, 96.
4. Voir C. Zangemeister, *De Horatii vocibus singularibus*, Berlin, 1862; et aussi A. Rothmaller, *De Horatio verborum inventore*, Berlin, 1862; Ladewig, *De Virgilio verborum novatore*, Neustrelitz, 1870; F. Teufel, *De Catulli, Tibulli, Propertii vocibus singularibus*, Fribourg, 1871.

été compris, s'ils avaient été nouveaux dans le passage où ils sont employés; tels sont les mots « barris » (Epo. 12, 1), « caliendrum » (S. I, 8, 48), « ciniflones » (S. I, 2, 98), « culullis » (O. I, 31, 11), « diludia » (Epl. I, 19, 47), « rapula » (S. II, 2, 43), « instita » (S. I, 2, 29); etc. On retranchera aussi les mots populaires, que leur signification même a empêchés d'être usités fréquemment, tels que « pedere » (S. I, 8, 46), « per« molere » (S. I, 2, 35), « permingere » (S. I, 2, 44), « tentigo » (S. I, 2, 118), « damnose bibere » (S. II, 8, 34) ; etc.

On n'attribuera pas non plus à Horace l'invention de termes qui appartiennent visiblement à la langue du droit et de la religion, comme « optivus » (Epl. II, 2, 101), « auctoratus » (S. II, 7, 59), « funeratus » (O. III, 8, 7), « bidental » (A. P. 471); ou à celle des métiers et des sciences, comme « interlunia, denormat, rugare, fultura, trilibris, modulator, acescit, fruticetum, palmetum, abortivus, pratensis, germinare ». Il faut laisser aussi à Lucilius ou à quelque autre vieux poète le mot hybride *depugis* (S. I, 2, 93), correspondant au grec ἄπυγος. *Olidus* (Epl. 1, 5, 29), très fréquent d'ailleurs chez les écrivains des deux premiers siècles de l'empire, ne ressemble à aucun des mots créés dans le siècle d'Auguste; tous les adjectifs où entre le suffixe *id* sont de formation ancienne. Pour des raisons analogues, nous considérons *pudibundus* comme un vieux mot. Enfin, parmi les termes qui se rencontrent pour la première fois chez Horace, il en est un certain nombre qu'on lit également chez les écrivains en vers et en prose du même temps ou qui l'ont suivi de près : Virgile, Tibulle, Properce, Ovide, Tite-Live, Columelle; il serait contraire à la vraisemblance de lui en prêter

l'invention ; tels sont « affulgere, catenatus, convivator, expavescere, insudare, præteragere, procidere, prorepere, subinde ». Tels sont encore les mots suivants, que nous voyons à la fois chez notre poète et dans les écrits à peu près contemporains de Virgile : « inaratus » (Epo. 16, 43; G. I, 83), « abnegare » (O. I, 35, 22 ; G. III, 456), « exsudare » (S. I, 10, 28 ; G. I, 88), « implumis » (Epo. I, 19; G. IV, 513); et beaucoup d'autres dont il n'est pas possible de déterminer l'origine [1].

La probabilité devient une sorte de certitude lorsqu'il s'agit de mots qui se trouvent pour la première fois chez Horace, mais avec un sens figuré qui suppose un usage antérieur; par exemple : « adurgere, curtare, confervescere, exsurdare, fultura, inmori, nodosus, substringere » ; tous ces mots ont leur sens propre chez des écrivains postérieurs. Tel est encore « captator », qui a pu avoir une signification générale, répondant au verbe « captare », avant d'être pris dans le sens restreint du vers S. II, 5, 57, « Captatorque dabit risus Nasica Corano ».

Somme toute, il faut nous borner à dresser l'état des mots qu'Horace a pu ou dû inventer. Nous en donnons la liste en suivant l'ordre chronologique des publications. Nous mettons en *italiques* les ἅπαξ εἰρημένα et ceux que l'on retrouve seulement dans la basse latinité. Ce sont, en effet, ceux-là qu'on peut attribuer à notre poète avec le plus de vraisemblance, ainsi que ceux qu'ont reproduits surtout ses plus constants imitateurs, Sénèque, Stace, Ausone.

SATIRES. — Livre Ier : « Fonticulus, *subsuta, cæcior,*

1. Lüdewig, broch. citée, p. 6.

dexterius, parasitæ, *vepallida, forsit, sonaturus* ».

Livre II : « *Abnormis,* disquirere [1], *recalcitrat*, græcari [2], prægravat, circumtonat, vesania, *abludit,* inmorsus, prælambere, *inamarescunt, ingustata* ».

Epodes. — « Adlapsus, ocreatus, *inemori, intonatus, inresectum, arbitræ, adlaborandum* (O. I, 38, 5), adplorare, *inæstuet*, renodare, perprimere, *inominatus*, imputatus, circumvagus, *circumgemit*, intumesco ».

Odes. — Livre Ier : « Lesboum, dissociabilis, *emirabitur*, *deprœliantes*, inrupta, recantati, inhospitale, ulcerosus, triformis, lenimen, præniteat, *diffingere*, *generosius* ».

Livre II : « *Inretorto*, *redonavit* (O. III, 3, 33), *centiceps*, inlacrymabilis (IV, 9, 26), centimanus » (III, 4, 69).

Livre III : « *Intaminatus*, inquietus, inrepertus, *temptator*, inmiserabilis, *impermissa*, *denatat*, glaciare, *exsultim*, patruæ, *inaudax*, pomifer, *postgeniti*, *inmetata* ».

Livre IV : « Juvenescit, præfluunt, obarmat, *faustitas*, involitant, *tauriformis*, domabilis, *beluosus*, inimicat, adprecati, remixto ».

Epîtres. — Livre Ier : « *Læve*, *prodocet*, inrevocatus, *inmersabilis*, dinosceret, *conscire*, disconvenit, *ampullatur*, *emetat*, popello, valdius (A. P. 321), *incastigatus*, *insolabiliter*, *præteragendus*, opulentet, *incurata*, *scurrari*, *elatrem*, inexcusabilis, *inmemorata*, *præcanus*, sordesco ».

Livre II : « Plagosus, incogitat [3], *inrevocati*, plausor, insenuit ».

1. Cicéron emploie « disquisitio ».
2. « Pergræcari » est déjà chez Plaute. (*Mostel.*, I, 1, 21.)
3. Plaute emploie e participe *incogitans*.

Art Poétique : « *adsuitur*, prodigialiter, potenter, *cinctuti*, *impariter*, invideor, *delitigat*, *gelide*, *promissor*, provisor, *dilator*, incredulus, *intercinat*, *iambeus*, *homereus*, numerabilis, risores, *juvenentur*, *inmodulata*, *socialiter*, *abstes*, sinistre ».

Cette liste contient environ cent trente mots [1], nombre assez considérable si on le compare au nombre total des vers d'Horace, qui est inférieur à huit mille; la proportion est d'un mot par soixante vers. Elle paraît être plus grande encore chez Virgile, où l'on a compté un mot nouveau par quarante vers [2] environ.

Si l'on examine comment ces mots sont répartis dans les différents ouvrages, on remarquera que le nombre en est à peu près égal dans chacun des livres, sauf dans les Epîtres. Celles-ci en ont un nombre beaucoup plus considérable, et particulièrement l'*Art poétique*, qui en renferme plus de vingt, c'est-à-dire un par vingt-deux ou vingt-trois vers. Horace aurait-il à dessein multiplié les exemples dans le traité où il a enseigné les moyens d'enrichir la langue maternelle?

Le Ier livre des Satires n'a guère de ces créations; il y en a presque trois fois autant dans les Epodes. Il est tout naturel que le poète se soit montré plus réservé dans sa première publication, où il s'est placé sous les auspices et comme à la suite d'un vieux poète latin, et qu'il ait eu plus de hardiesse dans un genre dont l'introduction à Rome était elle-même une nouveauté. On comprend aussi fort bien qu'il a dû se permettre une plus grande liberté à la fin de sa carrière, lorsqu'il a été en

1. On en a compté cent soixante-dix dans une des brochures citées (Ladewig).

2. Ladewig, *De Verg. verb. nov.*, p. 10.

complète possession de son art et de son autorité.

Mais il serait puéril de dresser simplement le catalogue des inventions probables d'Horace : il faut examiner de près les procédés dont il a fait usage, et les règles qu'il a suivies.

Signalons d'abord quelques mots anciens qu'Horace a peut-être employés avec des formes nouvelles : les premières œuvres nous présentent deux féminins inusités jusqu'alors, « parasitæ » (S. I, 2, 98) et « arbitræ » (Epo. 5, 50). On rencontre aussi dans le Ier livre des Satires trois comparatifs nouveaux, « cæcior » (S. I, 2, 91), « dexterius » (S. I, 9, 45), « generosior » (S. I, 6, 2). De même « perlucidior » semble nouveau (O. I, 18, 16), et « valdius » ne paraît avoir été employé que par notre auteur (Epl. I, 9, 6 ; A. P. 321). On peut ajouter à ces comparatifs « rusticius » (S. I, 3, 31), et les participes « cor- « ruptius » (S. I, 5, 95), « devinctior » (id. 42), « elutius » (S. II, 4, 16), « subjectior » (S. II, 6, 47). Les autres œuvres n'ont guère de ces participes [1], et à peine rencontre-t-on deux ou trois adjectifs dont le comparatif est peut-être nouveau ; c'est « nocentius » (Epo. 3, 3), « perennius » (O. III, 30, 1), « decentius » (Epl. II, 2, 216) ; il est vrai que Cicéron a employé « decentissime » (Cœc. 26). Les participes « sonaturus » (S. I, 4, 44), et « intonatus » (Epo. 2, 51) appartiennent également aux œuvres du début.

Plus tard nous trouvons des créations d'un autre genre : les passifs « invideor » (A. P. 56), « regnata » (βασιλευθεὶς), « triumphata » [2]; le pluriel « obliviones »

1. « Instructior » (Epl. I, 18, 25).

2. Le premier de ces participes passifs est employé par Virgile, le second est fréquent chez Virgile et Ovide.

(O. IV, 9, 34); « patruus » employé adjectivement : « Metuentes *patruæ* verbera linguæ » (III, 12, 4). C'est ainsi que deux ou trois noms propres sont pris comme adjectifs : *flumen Rhenum* (A. P. 18), *Metaurum flumen* (O. IV, 4, 38), et peut-être *Medumque flumen* (O. II, 9, 21).

Les mots nouveaux, à proprement parler, lorsqu'ils ne sont pas empruntés à une langue étrangère, sont formés des racines anciennes, ou par des désinences nouvelles ou par composition. Horace a usé de ces deux ressources, mais beaucoup plus de la seconde que de la première.

Dans la liste que nous avons donnée, il ne se trouve que trois substantifs abstraits : « vesania » (S. II, 3, 174), « adlapsus », « lenimen ». Encore le premier est-il contestable, puisque plusieurs manuscrits donnent « Extimui, ne vos ageret insania discors ». « Vesania » pourrait bien être une correction imaginée pour éviter l'allongement insolite de la finale dans « ageret ». Quant aux deux autres, ils appartiennent aux premières œuvres : (Epo. I, 20) « Serpentium allapsus timet » ; (O. I, 32, 15) « Dulce lenimen, mihi cumque salve ». Les mots créés avec ces terminaisons, assez fréquents chez Lucrèce, sont aussi rares chez Virgile que chez Horace, mais il y en a plusieurs chez Ovide, qui use beaucoup plus largement de toutes les ressources de la langue.

Au contraire Horace a créé six substantifs, dérivés de verbes, par l'addition de *or* au radical du supin ; particularité remarquable, ils appartiennent tous, sauf un, au deuxième livre des Epîtres, et spécialement à l'*Art poétique* : « temptator » (O. III, 4, 71), « plausor » (Epl. II, 2, 130, et A. P. 154), « promissor » (A. P. 138), « provisor » (A. P. 164), « dilator » (A. P. 172), « risores » (A. P. 225).

Il montre aussi une certaine prédilection pour les adjectifs verbaux en « ilis » et, de même que pour les substantifs verbaux dont nous venons de parler, c'est dans les œuvres les plus parfaites seulement qu'il en a créé. On ne trouve ni dans les Satires, ni dans les Epodes, aucun adjectif nouveau de cette espèce. Dans les autres livres, cinq sont négatifs : «dissociabilis» (O.I, 3, 22), « inlacrymabilis » (O. II, 14, 6, et IV, 9, 26), « inmiserabilis « (O. III, 5, 17), « inmersabilis » (Epl. I, 2, 22), « inexcusabilis » (Epl. I, 18, 58) ; il faut y joindre l'adverbe « insolabiliter » (Epl. I, 14, 8). Deux autres de ces adjectifs ne sont pas composés avec une préposition négative : « domabilis » (O. IV, 14, 41) et « numerabilis » (A. P. 206). Il ne faut pas moins les compter parmi les innovations, quoique les composés « innumerabilis » et « indomabilis » aient existé auparavant ; en français aussi, « innombrable, invincible » existent ; « nombrable, vincible » sont encore à créer.

Les adjectifs formés de substantifs avec des terminaisons latines sont rares ; on ne peut guère citer que « cinctutus » (A. P. 50), « ulcerosus » (O. I, 25, 15), « beluosus » (O. IV, 14, 47), et « plagosus » (Epl. II, 1, 70). Quelques autres sont terminés en « eus » ou « ous », à l'imitation du grec : « Lesbous » (O. I, 1, 34), « iambeus » (A. P. 253).

Les poètes du siècle d'Auguste ont renoncé presque entièrement à créer des diminutifs : à peine en trouve-t-on un nouveau chez Virgile, tandis qu'on peut en attribuer une vingtaine à Catulle. Dans Horace, nous rencontrons les substantifs suivants : « parmula, pileolus, pulvillus, fonticulus, popellus ». Mais il est évident que « parmula » est un terme technique, et non un véritable diminutif. Comment supposer, en effet, que le poète

ait pu dire : « Avec toi j'ai connu Philippes et la fuite rapide ; j'ai jeté mon petit bouclier » ? De même « pileolus » (Epl. I, 13, 15 : « Ut cum pileolo soleas conviva tribulis ») est une expression de la langue parlée, qui désigne simplement un bonnet. Il n'est pas probable non plus qu'Horace ait formé « pulvillus », de « pulvinus », d'autant plus que le mot existait depuis longtemps comme surnom [1]. Restent « fonticulus » et « popellus » :

Magno de flumine malim
Quam ex hoc fonticulo tantumdem sumere.
(S. I, 1, 56.)

Vilia vendentem tunicato scruta popello.
(Epl. I, 7, 65.)

Il n'y a pas de ces créations dans les Odes. Les diminutifs conviennent peu à la poésie lyrique; aussi a-t-on compté que les Satires et les Epîtres en renferment plus de quarante, et les autres œuvres une dizaine au plus.

Les œuvres d'Horace offrent un certain nombre d'adverbes nouveaux : trois terminés en *e*, « læve, gelide, sinistre », et tous les trois dans le sens figuré [2]; cinq en *ter* : « insolabiliter » (Epl. I, 14, 8), « prodigialiter, potenter, impariter, socialiter » (A. P. 29, 40, 75, 258).

1. Tite-Live (II, 8) parle de M. Horatius Pulvillus, consul suffectus de Sp. Lucretius (245 U. C.)

2. Puer hic non læve jussa Philippi
Accipiebat.
(Epl. I, 7, 52.)

Vel quod res omnes timide gelideque ministrat.
(A. P. 171.)

In mala derisum semel exceptumque sinistre.
(A. P. 452.)

Deux de ces mots appartiennent au I[er] livre des Epîtres, les autres à l'*Art poétique*. Dans les autres livres deux adverbes seulement se rencontrent pour la première fois, mais leur forme même indique qu'ils sont anciens : « forsit » (S. I, 6, 49), « exultim » (O. III, 11, 10).

Les poètes de l'époque classique ont créé peu de verbes simples; ceux de la première conjugaison qui semblent dérivés d'adjectifs ou de substantifs sont particulièrement anciens [1]. Aussi ne voudrions-nous attribuer à Horace, ni « curtare », ni « opulentare », encore moins « glaciare » et le vocable bizarre de « germinare », qui se trouvent chez lui pour la première fois; tout au plus lui laisserions-nous « inimicare », dont nous avons parlé plus haut. Il n'a même créé aucun fréquentatif. Mais ce qui lui appartient plus vraisemblablement, c'est la formation de trois verbes déponents, avec un sens défavorable : « juvenari » (A. P. 246), « ampullari » (Epl. I, 3, 14), et « scurrari » (Epl. I, 17, 19, et 18, 2). Ces hardiesses se rencontrent seulement dans les livres où l'auteur s'en est permis le plus; dans les Satires nous lisons bien « græcari » (S. II, 2, 11 : « Si Romana fatigat Militia adsuetum græcari »), mais Plaute a déjà employé « pergræcari » dans le même sens (*Mostel.*, I, 1, 21).

Il a peut-être aussi formé les inchoatifs « inamarescere » (S. II, 7, 107), « juvenescere » (O. IV, 2, 55), et « sordescere » (Epl. I, 20, 11); mais il n'a guère usé plus que Virgile de ce procédé, si fréquent chez les anciens poètes, chez Lucrèce, et ensuite encore chez Ovide.

Le mode de formation le plus usité au temps d'Au-

1. Peter, *Rheinisches Museum*, 1845.

guste, surtout pour les verbes, c'est la composition. Les mots composés sont formés dans la langue latine, soit de deux racines différentes, combinées à la façon des Grecs, soit d'un mot ancien et d'un préfixe. La première classe comprend surtout des adjectifs, tels que : « silvifragus, anguimanus, lauriger, monticola », etc. Ce procédé, si fréquent chez les vieux poètes, chez Lucrèce, chez Laberius [1], chez Catulle, et dont Ovide encore a fait si largement usage, est presque entièrement abandonné par Virgile et par Horace, qui sans doute le trouvaient, ainsi que fit plus tard Quintilien, plus accommodé au génie de la langue grecque [2]. On ne cite du premier que deux composés nouveaux de cette espèce : « ignipotens » et « Apenninicola ». La réserve d'Horace n'est pas moins grande; il a évité jusqu'aux adjectifs en *fer* ou en *ger*, si nombreux chez presque tous les poètes. A peine peut-on lui attribuer la création de « pomifer », O. III, 23, 8, « Pomifero grave tempus anno », puisque les analogues, « olivifer, malifer, glandifer », existent chez Virgile et chez Cicéron. Peut-être aussi a-t-il créé quelques adjectifs avec un substantif et un nom de nombre : c'est chez lui, en effet, qu'on lit pour la première fois « triformis » (O. I, 27, 23 et III, 22, 4), « bimaris » (O. I, 7, 2), « centiceps » (O. II, 13, 34), et « centimanus » (O. II, 17, 14 et III, 4, 69). Il n'y a qu'un mot formé, plus hardiment encore, de deux substantifs; c'est « tauriformis » (O. IV, 14, 25).

Il est remarquable que tous ces exemples appartiennent aux Odes, c'est-à-dire aux plus grecques des œuvres d'Horace. Les autres n'en présentent aucun; car

1. Aulu-Gelle, XVI, 7, 1.
2. Quint., I, 5, 69.

évidemment « trilibris » (S. II, 2, 33 : « Laudas, insane, trilibrem Mullum ») était employé depuis longtemps par les acheteurs et les marchands.

Il nous reste à examiner les mots formés avec un mot ancien et un préfixe. Il y en a deux catégories : 1° des adjectifs ou participes formés soit d'un substantif, soit d'un adjectif ou participe précédé de la particule négative « in », remplacée quelquefois par un équivalent, *ab, de;* 2° des verbes ou adjectifs formés de mots simples et d'un préfixe, adverbe ou préposition.

Horace n'a créé qu'un seul adjectif négatif avec un substantif, puisque nous ne lui laissons pas « depugis »; c'est « abnormis » (S. II, 2, 3 : « Rusticus, abnormis sapiens crassaque Minerva »). Les adjectifs négatifs, ainsi formés avec un adjectif proprement dit, sont rares également; on n'en compte que deux chez Horace : « inaudax », si heureusement trouvé dans l'ode 20 du troisième livre, vers 3 :

Dura post paullo fugies inaudax
Prœlia raptor,

et « incredulus », au vers 188 de l'*Art poétique :*

Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi.

Ce qui est beaucoup plus fréquent, ce sont les participes négatifs : il est à remarquer que ce genre de formations est particulier au siècle d'Auguste ; il n'y en a pas d'exemple chez Lucrèce, ni chez Catulle. Virgile en a créé un grand nombre, dont plusieurs ne se rencontrent pas ailleurs, comme « inexcitus, indeprensus, inproperatus ». Ovide tout naturellement les a prodigués. Horace a quinze mots nouveaux ainsi formés; ils sont répartis dans toutes ses œuvres, sauf le premier

livre des Satires et le quatrième livre des Odes, ce qui est purement l'effet du hasard; mais il y en a peu dans les premiers livres; presque tous appartiennent au troisième livre des Odes et aux Epîtres :

Ingustata mihi porrexerit ilia rhombi.
(S. II, 8, 30.)

Hic inresectum sæva dente livido.
(Epo. 5, 47.)

Inominata perprimat cubilia.
(Epo. 16, 38.)

Et inputata floret usque vinea.
(Epo. 16, 44.)

Quos inrupta tenet copula.
(O. I, 13, 18.)

Quisquis ingentes oculo inretorto
Spectat acervos.
(O. II, 2, 23.)

Intaminatis fulget honoribus.
(O. III, 2, 18.)

Aurum inrepertum et sic melius situm.
(O. III, 3, 49.)

Cui donet inpermissa raptim.
(O. III, 6, 27.)

Inmetata quibus jugera.
(O. III, 24, 12.)

Nec me dimittes incastigatum.
(Epl. I, 10, 45.)

Stultorum incurata pudor malus ulcera celat.
(Epl. I, 16, 24.)

Juvat inmemorata ferentem.
(Epl. I, 19, 33.)

Cum loca jam recitata revolvimus inrevocati.
(Epl. II, 1, 223.)

Non quivis videt inmodulata poemata judex.
(A. P. 263.)

Les mots nouveaux les plus fréquents dans Horace sont les verbes composés avec des prépositions. C'est, en effet, la composition dont la langue latine semble s'accommoder le plus. Tous les poètes ont puisé largement à cette source. Les préfixes ainsi employés par lui sont au nombre de quinze. Deux seulement sont inséparables, *dis* et *re*. La langue latine possède environ quarante verbes formés avec le premier, presque tous sont anciens ; Ovide seulement a peut-être créé « dilaminare » et Horace, « diffingere » (O. I, 35, 39 : « Incude *diffingas* retusum », et III, 29, 47 : « *Diffinget* infectumque reddet »), et « disconvenire », où « dis » est placé devant un autre préfixe (Epl. I, 1, 99 : « Æstuat et vitæ *disconvenit* ordine toto »).

Re, vu l'étendue de sa signification, puisqu'il désigne l'échange, l'opposition, la répétition, avec toutes sortes de nuances, a produit un grand nombre de mots, à toutes les époques de la langue. Ceux que notre auteur a vraisemblablement créés se trouvent plutôt dans ses premières œuvres :

Aut teretis pueri longam renodantis comam.
(Epo. 11, 28.)

Cui male si palpere, recalcitrat undique tutus.
(S. II, 1, 20.)

Fias recantatis amica
Opprobriis.
(O. I, 16, 27.)

Quis te redonavit Quiritem.
(O. II, 7, 3.)

Protinus et graves
Iras et invisum nepotem,
Troica quem peperit sacerdos,
Marti redonabo.
(O. III, 3, 33.)

Lydis remixto carmine tibiis.
(O. IV, 15, 30.)

Il n'y en a aucun dans les Epîtres.

Parmi les autres mots de ce genre, il faut mettre à part ceux qui sont composés avec « circum » ou « præter », que l'on peut considérer comme des adverbes :

Nos manet Oceanus circumvagus arva beata.
(Epo. 16, 41.)

Nec Vespertinus circumgemit ursus ovile.
(Epo. 16, 51.)

Hunc circumtonuit gaudens Bellona cruentis.
(S. II, 3, 223.)

Præteragendus equus.
(Epl. I, 15, 11.)

Les prépositions dont Horace semble s'être servi le plus volontiers pour la composition des verbes nouveaux sont celles qui marquent un mouvement de rapprochement ou d'éloignement ; il en a cinq avec *ad,* quatre avec *in, de, præ,* trois avec *ex;* deux avec *ab, ob, con, sub* et *pro.* Voici, dans l'ordre chronologique des recueils, les vers où ces composés se rencontrent :

Quarum *subsuta* talos tegat instita veste.
(S. I, 2, 29.)

Proximus accedat qui nunc *denormat* agellum.
(S. II, 6, 9.)

Fungitur officiis *prælambens* omne quod affert.
(S. II, 6, 109.)

Quo posset infossus puer
Longo die bis terque mutatæ dapis
Inemori spectaculo.
(Epo. 5, 34.)

Querebar *adplorans* tibi.
(Epo. 11, 12.)

Nec *intumescit* alta viperis humus.
(Epo. 16, 52.)

Et aspera
Nigris æquora ventis
Emirabitur insolens.
(O. I, 5, 8.)

Cur tibi junior
Læsa *prœniteat* fide.
(O. I, 33, 4.)

Simplici myrto nihil *adlabores.*
(O. I, 38, 5.)

Dextras *obarmet,* quærere distuli.
(O. IV, 4, 21.)

Et quæ nunc umeris *involitant* deciderint comæ.
(O. IV, 10, 3.)

Qui regna Dauni *prœfluit* Apuli.
(O. IV, 14, 26.)

Sed quæ Tibur aquæ fertile *prœfluunt.*
(O. IV, 3, 10.)

Rite deos prius *adprecati.*
(O. IV, 15, 28.)

Hæc Janus summus ab imo
Prodocet, hæc recinunt juvenes dictata senesque.
(Epl. I, 1, 55.)

Nil *conscire* sibi, nulla pallescere culpa.
(Epl. I, 1, 61.)

Sollicitis animis onus eximit, *addocet* artes.
(Epl. I, 5, 18.)

Acriter *elatrem,* pretium ætas altera sordet.
(Epl. I, 18, 18.)

Corporis exigui, *prœcanum*, solibus aptum.
(Epl. I, 20, 24.)

Et studiis annos septem dedit *insenuitque*
Libris et curis.
(Epl. II, 2, 82.)

Adsuitur pannus, cum lucus et ara Dianæ.
(A. P. 16.)

Ridetur, chorda qui semper oberrat eadem.
(A. P. 356.)

Le verbe *inemori,* composé avec deux prépositions conservant toutes les deux leur signification distincte, est un cas isolé. Dans quelques mots analogues, « in » est une particule négative : « inrevocatus, inretortus » ; l'un des deux préfixes a perdu sa valeur, comme dans « inresectum », synonyme de « non sectum » ; la signification propre de « re », de « con », a disparu de même dans « inrepertum » et dans « disconvenit ». « Inemori » constitue, par conséquent, une hardiesse toute particulière qui ne se rencontre pas ailleurs que dans les Epodes.

En résumé, à part les Satires, où Horace a peu inventé, toutes les œuvres présentent un nombre assez grand de formes nouvelles. Sauf un petit nombre d'exceptions dans les Epodes et dans le quatrième livre des Odes, les créations d'Horace sont parfaitement conformes au génie de la langue latine, et aux habitudes de son temps, « signatum præsente nota ». Il semble s'être imposé à cet égard une réserve plus grande encore dans les Epîtres où, d'autre part, les mots nouveaux sont les plus abondants. Somme toute, d'un examen attentif de ces néologismes, il faut conclure qu'ils ne suffisent pas à expliquer la couleur particulière de la langue d'Horace, tant il s'est montré, même lorsqu'il invente le plus, circonspect et réservé,

« In verbis etiam tenuis cautusque serendis ».

Son originalité vient plutôt de l'usage qu'il a fait des mots existants, dont il sait à merveille étendre ou restreindre le sens, qu'il unit entre eux par des alliances nouvelles ou rares, et qu'il plie de vingt façons à reproduire les tours de la langue grecque, ce modèle qu'il a sans cesse devant les yeux. Il se distingue plus encore de ses contemporains par le style et la syntaxe que

par son lexique. Il serait impossible de dresser un catalogue de tout ce qui lui appartient en propre dans une langue si travaillée, si ingénieuse, et si souple : nous allons du moins essayer de déterminer ce qu'il doit particulièrement à la Grèce, et l'usage qu'il a fait de ses emprunts.

CHAPITRE IV

HELLÉNISME D'HORACE

I

La muse latine eut la muse grecque pour mère et pour nourrice; elle lui doit sa naissance, ses premiers développements, et sa perfection. L'imitation dans la poésie latine est partout, et prend les aspects les plus divers, même dans les œuvres les plus illustres du grand siècle. Elle n'est, chez aucun écrivain, plus souple et plus variée, plus savante et plus profonde, et en même temps plus personnelle et plus originale, que chez Horace. Tantôt il emprunte la pensée elle-même, tantôt la forme dont il revêt ses propres idées. Les deux premiers livres des Odes abondent en sentences, en expressions, en images, en débuts, en développements traduits des lyriques, d'Homère, d'Euripide. Sur deux cents fragments qui nous restent des poètes grecs lyriques, les érudits en comptent plus de cent qui ont été imités par Horace [1]. Beaucoup plus rare dans le troisième et

1. Walckenaer, t. II, p. 98.

et le quatrième livre des Odes, ce genre d'emprunt disparaît presque entièrement dans les Epîtres [1].

A mesure que l'inspiration du poète devient plus puissante et plus personnelle, il se fait une langue de plus en plus riche, souple et précise, par l'imitation des procédés ordinaires à la langue grecque, dans la composition des mots, la syntaxe, la construction des phrases. Il ne se contente pas d'emprunter et de s'assimiler; il invente, il crée, et toujours avec une mesure, un goût irréprochables. Son génie, arrivé au plus haut point de sa maturité, possède un instrument si parfait, que l'art le plus savant et le plus méthodique a la facilité, l'harmonie, la vive énergie de la nature elle-même. Si nous considérons la métrique, Horace est encore plus complétement le tributaire de la Grèce. Il dote la poésie latine des formes métriques les plus variées, empruntées aux poëmes satiriques d'Archiloque, aux chants des Sapho, des Alcée, des Alcman. Là encore, loin d'être un imitateur servile, il invente des strophes nouvelles; surtout il modifie et perfectionne celles qu'il emprunte, pour les accommoder aux conditions nouvelles d'une poésie plus faite pour la lecture que pour le chant. Mais les changements qu'il apporte ne se sont pas accomplis d'un seul coup, et les divers recueils présentent à cet égard des différences caractéristiques. Nous les étudierons, après avoir noté les progrès et les acquisitions de sa langue, au point de vue des mots d'abord, et ensuite de la syntaxe.

Les auteurs classiques ont rarement introduit des mots grecs dans la langue latine; Cicéron lui-même use, à cet égard, de la plus grande réserve, et ne recourt

1. H. Garcke, *Q. Horatii carminum, lib. I.* Halis, 1860.

guère à l'emprunt que lorsqu'il ne peut faire autrement [1]. Ainsi ont agi les poètes du siècle d'Auguste, ne voulant plus, comme Lucilius, mêler naïvement le grec et le latin, *Canusini more bilinguis.* A part les termes entrés dans l'usage et devenus latins, ils ne prennent plus à la Grèce que des noms propres, ou des expressions techniques; Virgile en a une cinquantaine, qui servent tous à désigner des plantes, des animaux, des substances exotiques. Horace, outre quelques noms propres, emploie environ vingt-cinq noms communs que l'on ne rencontre pas avant lui, mais dont aucun, sans doute, n'a été employé par lui pour la première fois [2]. En voici la liste :

Dans les Epodes :

> Fert vallum et arma miles et spadonibus
> Servire rugosis potest,
> (Epo. 9, 13)

« spado » n'est vraisemblablement pas une importation nouvelle, pas plus que « conopium », employé deux vers plus loin.

Dans le premier livre des Satires :

> Hic oculis ego nigra meis *collyria* lippus.
> (S. I, 5, 30.)
>
> Te pueri, *lasanum* portantes œnophorumque.
> (S. I, 6, 109.)
>
> Ad porri et ciceris refero *laganique* catinum.
> (S. I, 6, 115.)

Nous ne comptons pas le mot « trigonem », au vers 126 de

1. V. Clavel, *De Cicerone Græcorum interprete.* Paris, 1869.
2. Cf. outre les travaux cités plus haut, J. Tuchhændler, *De vocabulis græcis in latinam linguam translatis.* Berlin, 1876.

la sixième satire, que nous lisons *fugio rabiosi tempora signi*.

Dans le deuxième livre des Satires :

Nec scarus aut poterit peregrina juvare *lagois*.
(S. II, 2, 22.)

Ut *lethargicus* hic cum fit pugil et medicum urget.
(S. II, 3, 30.)

Tu cessas? Agedum, sume hoc *ptisanarium oryzæ!*
(S. II, 3, 155.)

Plures adnabunt *thunni* et cetaria crescent.
(S. II, 5, 44.)

In locuplete domo vestigia, rubro ubi *cocco*.
(S. II, 6, 102.)

Scurra Volanerius, postquam illi justa *cheragra*
Contudit articulos, qui pro se tolleret atque
Mitteret in *phimum* talos.
(S. II, 7, 15 et 17.)

Pressit cella; *garo* de sucis piscis Hiberi.
(S. II, 8, 46.)

Parmi ces termes techniques empruntés au grec, la plupart étaient certainement usités, au moins dans le vocabulaire spécial des médecins, des joueurs, des cuisiniers; plusieurs peut-être étaient entrés déjà dans la langue ordinaire, comme l'était aussi « parochus », dont Horace se sert [1], non pour désigner les « magistri pagorum », et parce que l'action se passe en pays grec [2], mais parce que ce terme est depuis longtemps en usage pour indiquer les personnages chargés de fournir le nécessaire aux magistrats en voyage; c'est ce que prouve un passage d'une lettre de Cicéron à Atticus, V, 13, 2 : « Ariarathes Romam venit. Omnino eum Sextius noster parochus

1. S. I, 5, 46 : « Et parochi quæ debent ligna salemque ».
2. E. Desjardins, *Revue de philologie*, t. II, p. 169.

6

publicus (ou « parochis publicis ») occupavit ». Horace lui-même le prend ailleurs comme synonyme de « hospes » : « Vertere pallor tum parochi faciem » (S. II, 8, 36).

Les deux premiers livres des Odes, mais le premier surtout, présentent également un certain nombre de mots empruntés du grec avec leur désinence, ou latinisés par une légère modification :

Lesboum refugit tendere *barbiton*.
(O. I, 1, 34.)

Le mot « Lesboum » est aussi une imitation des formes grecques, pour « Lesbium ».

Deprome quadrimum Sabina,
O Thaliarche, merum *diota*.
(O. I, 9, 8.)

Vino et lucernis Medus *acinaces*.
(O. I, 27, 5.)

Mi *cichorea* levesque malvæ.
(O. I, 31, 16.)

Bassum Threicia vincat *amystide*.
(O. I, 36, 14.)

Displicent nexæ *philyra* coronæ.
(O. I, 38, 2.)

Crescit indulgens sibi dirus *hydrops*.
(O. II, 2, 13.)

Malobathro Syrio capillos.
(O. II, 7, 8.)

Ciboria exple.
(O. II, 7, 22.)

Le III[e] et le IV[e] livre des Odes ne présentent aucun nom commun de cette espèce. A peine en trouvons-nous quelques-uns dans les Epîtres :

Si noles sanus, curres *hydropicus*.
(Epl. I, 2, 34.)

Sæpe *periscelidem* raptam sibi flentis.
(Epl. I, 17, 56.)

Rettulit acceptos, regale *nomisma*, Philippos.
(Epl. II, 1, 234.)

Unde etiam *trimetris* accrescere jussit
Nomen *iambeis*.
(A. P. 252.)

Ce sont là des termes techniques, ainsi que « cyclicus » (A. P. 136), « epos » (S. I, 10, 43), dont Horace ne pouvait guère se passer, et que d'autres ont dû employer avant lui. En somme, on voit qu'il apporte une extrême réserve dans ces sortes d'emprunts, qui sont relativement nombreux dans ses premières œuvres seulement.

Le IIIe et le IVe livre des Odes ne présentent d'autres exemples d'emprunts nouveaux que trois adjectifs tirés de noms propres. Apollon est appelé « Agyeus » (O. IV, 6, 28) et « Patareus » (O. III, 4, 64). De même Bacchus, déjà surnommé « Bassareus » au premier livre (I, 18, 11), reçoit au troisième l'épithète également grecque d'« Euhias » (O. III, 25, 9). Quelques-uns des noms propres des Odes ont peut-être été formés par le poète avec des racines grecques; tels sont « Barine » (II, 8, 2), « Licymnia » (II, 12, 13), dont les masculins d'ailleurs existaient; tels sont encore « Myrtale » (I, 33, 14) et « Phidyle » (III, 23, 2).

Ce n'est là qu'une faible partie de ce que le poète a emprunté au vocabulaire des Grecs. A chaque pas, on sent, on devine l'imitation dans l'emploi des acceptions, des épithètes, dans les alliances de mots, dans le tour des phrases. Où elle est le plus palpable, c'est dans les mots créés par Horace avec des racines latines, en face desquels on peut placer l'analogue et comme le modèle grec. Nous avons réuni les principaux en un ta-

bleau, qui nous paraît instructif, tout incomplet qu'il est. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, comment ces mots nouveaux sont distribués dans les différents ouvrages d'Horace ; ici nous rangeons dans l'ordre alphabétique les mots grecs imités, au moins suivant une conjecture probable, par le poète latin :

Ἀβάπτιστος,	Inmersabilis ;
ἄγευστος,	ingustatus ;
ἄδάκρυτος,	inlacrymabilis ;
ἀμεταστρεπτί,	inretorto oculo ;
ἀμνημόνευτος,	inmemoratus ;
ἀναδέω,	renodo ;
ἀνχλακτίζω,	recalcitro ;
ἀναπολόγητος,	inexcusabilis ;
ἀνεύρετος,	inrepertus ;
ἄξενον,	inhospitale ;
ἄπιστος,	incredulus ;
ἀποθαυμάζω,	emiror ;
ἀρίθματος (Theoc.),	numerabilis ;
ἄῤῥηκτος,	inruptus ;
ἀψόῤῥοος,	circumvagus ;
διαγινώσκω,	dinosco ;
διθάλασσος, .	bimaris ;
ἑκατόγχειρ,	centimanus ;
ἑκατοντακάρανος,	centiceps ;
ἐπαγγέλτης,	promissor ;
ἐπιβουλεύω,	incogito ;
ἐφίπταμαι,	involito ;
κατανήχομαι,	denato ;
καταπιέζω,	perprimo ;
μεταδίδωμι,	redono ;
μεγακήτης,	beluosus ;

νεανιεύεσθαι,	juvenari ;
νεανίζω,	juvenesco ;
παλινάδω,	recanto ;
παράδω,	intercino ;
παραμυθία,	alloquium ;
προδιδάσκω,	prodoceo ;
προῤῥέω,	præfluo ;
προσράπτω,	adsuo ;
ταυρόμορμος,	tauriformis ;
τρίμορφος,	triformis.

D'autres composés grecs sont rendus par des périphrases latines, particulièrement par les génitifs de qualité ou de détermination. Nous rencontrerons ces exemples plus loin, en nous occupant de la syntaxe ; mais il nous faut examiner d'abord quelles sont les formes de la déclinaison grecque conservées par Horace, et comment il a varié à cet égard dans ses différents ouvrages.

Les poètes ont usé d'une grande liberté par rapport à la déclinaison des noms grecs [1]. Les formes latines et les formes grecques ont été employées concurremment, surtout pour le nominatif et l'accusatif des trois déclinaisons. Le génitif de la première, en *es,* dont on rencontre des exemples chez Catulle, et plus fréquemment chez Ovide, est banni par Horace, comme par Virgile [2]. A la troisième déclinaison, celui-ci a quelques génitifs en *os*, Horace n'en a aucun.

Pour les autres cas, voici ce que l'on observe de

1. Cf. F. Neue, *Formenlehre,* 2e éd. Berlin, 1875-1876.

2. O. I, 19, 2, M. Lucien Müller adopte « Semeles », contre l'usage constant d'Horace, et malgré tous les manuscrits de M. Keller, qui donnent : « Thebanæque jubet me Semelæ puer ».

particulier chez notre poète. Comme les autres, il se sert à la première déclinaison des nominatifs grecs en *es, as,* des vocatifs en *ē*, *ā*, des accusatifs en *en, an*, pour les mots masculins, tandis que les mots tout à fait latinisés sont terminés en *ă* et *am*. Les féminins ont le nominatif et le vocatif en *ē*, l'accusatif en *en*. De même, à la seconde déclinaison, on voit des nominatifs en *os*, et des accusatifs en *on*. Enfin, à la troisième déclinaison, les accusatifs singuliers terminés par *ă* ou par *in* prennent quelquefois la place des formes latines en *em* ou *im*. Il n'a pas de nominatifs pluriels en *ĕs*, mais les accusatifs en *as* sont nombreux.

Dans tous ses ouvrages, on trouve les désinences grecques à côté des désinences latines, mais en proportion variable. En général, il est facile de se convaincre qu'il a préféré, comme cela devait être, les formes grecques dans les œuvres lyriques, les formes latines dans les autres écrits et surtout dans les Satires.

Pour la première et la seconde déclinaison, en effet, les Satires présentent un grand nombre de noms empruntés au grec, avec des terminaisons latines au nominatif et à l'accusatif : « Hybridă, Anticyram, Electram, Ilionam, Penelopam, Atridă, echinus, Aristippus, Philodemus, Archilochum », etc... Les exceptions sont rares; à peine en comptons-nous quatre ou cinq dans le second livre : « Agave », S. II, 3, 303 ; mais ce nom ne se trouve pas ailleurs sous une autre forme; l'usage a consacré aussi presque exclusivement l'accusatif « Pyladen » (S. II, 3, 139 : « Non Pyladen ferro violare aususve sororem Electram »). « Penelope » et « Pythagoran » s'expliquent par les nécessités métriques dans les vers suivants : S. II. 5, 81, « Sic tibi Penelope frugi est » ; S. II, 4, 3, « Pythagoran Anytique reum doctum-

que Platona ». Dans le premier livre (S. 8, 33-34) il a préféré la forme grecque : « Hecaten vocat altera, sævam Altera Tisiphonen : serpentes atque videres ». Mais il est clair qu'il a voulu mettre dans la bouche des sorcières, Canidie et Sagana, les noms des puissances qu'elles invoquent, avec la forme consacrée. D'ailleurs le dernier de ces noms ne se trouve jamais avec la désinence latine, comme « Agave, Euterpe, Hebe, Danae », etc... et comme aussi les patronymiques à l'accusatif, tels que « Priamiden » [1].

Dans les Epodes, comme dans les Satires, la préférence est donnée à la forme latine des deux premières déclinaisons. Epo. 9, 29 : « Aut ille centum nobilem Cretam urbibus »; Epo. 17, 17 : « Volente Circa membra ». De même on y lit : « Telephus, Tantalus », tandis que la désinence grecque est conservée pour les noms qui ne sont aux usités autrement : « Ilios, Iolcos, Phryne ».

Quant aux accusatifs de la troisième déclinaison, les Satires, avec les formes grecques, « Heroas, Ulyxen », qui ne sont usitées qu'ainsi, en ont trois autres dans des passages où la métrique excluait l'accusatif latin :

Pastorem saltaret uti Cyclopa rogabat.
(S. I, 5, 63.)

Turgidus Alpinus jugulat dum Memnona dumque.
(S. I, 10, 36.)

Quorsum pertinuit stipare Platona Menandro.
(S. II, 3, 11.)

Nous voyons, il est vrai, « Platona » au sixième pied :

1. Quelques manuscrits donnent « Hecatam », et beaucoup ont « Tisiphonem ».

Pythagoran Anytique reum doctumque Platona.
(S. II, 4, 3.)

Mais l'accusatif grec devait être entraîné par l'analogie, à cause du nom qui commence le vers.

Dans les Epodes, il y a deux accusatifs grecs de la troisième déclinaison : « Nirea, Anacreonta », et deux latins : « Jasonem, Hectorem ». Mais les deux premiers sont imposés par l'euphonie et par un usage constant : Epo. 14, 10, « Anacreonta Teium » ; Epo. 15, 22, « Formaque vincas Nirea » ; pour les autres, le poète a choisi librement la désinence *em :*

Perunxit hoc Jasonem.
(Epo. 3, 12.)

Alitibus atque canibus homicidam Hectorem.
(Epo. 17, 12.)

Dans les Epîtres, Horace montre également une prédilection marquée pour les désinences latines, sauf dans les masculins de la première déclinaison, « Ulyxen, Antiphaten, Atriden, Apellen ». Dans la seconde, il ne laisse la désinence *os* qu'aux mots géographiques qui l'ont gardée toujours : « Lesbos, Rhodos, Samos, Chios » ; la terminaison *us* est au contraire très fréquente : « Æschylus, Aristarchus, Chœrilus, Chrisippus, citharœdus, Corinthus, Lebedus, Telephus », etc... Pour la troisième déclinaison, les Epîtres n'offrent la forme grecque que dans les mots où elle est seule usitée : « Pentheu, Cyclopa, Protea », tandis qu'on lit « Osirim, Charybdim » à la fin des vers, Epl. I, 17, 60, et A. P. 145. Si l'on trouve « Ithace », amené par le besoin du vers, Epl. I, 7, 41, « Non est aptus equis Ithace locus », au contraire, il y a « Aetnam » à la fin du vers 465 de l'*Art poétique :* « Dum cupit Empedocles ardentem frigidus Aetnam ». Une

particularité notable c'est l'emploi simultané de « Æschylos » et de « Æschylus », qui toutefois ne peut être considéré comme certain :

Serus enim Græcis admovit acumina chartis,
Et post Punica bella quietus quærere cœpit,
Quid Sophocles et Thespis et Æschylos utile ferrent [1].
(Epl. II, 1, 163.)

Æschylus et modicis instravit pulpita tignis.
(A. P. 279.)

Dans les Odes, les formes grecques sont manifestement préférées, et tout particulièrement dans le troisième livre, où les formes latines n'apparaissent que comme de rares exceptions.

Ainsi les noms de femmes empruntés au grec ont tous le nominatif en *ē*, l'accusatif en *en :* « Chloe, Leuconoe, Myrtale, Pholoe, Penelopen, Europen », etc... et même « Aetnen » et « Circen ». Le quatrième livre seul a « Cinaram », peut-être parce que le nom est réel, O. IV, 13, 21 : « Felix post Cinaram, notaque et artium » [2].

Les masculins de la première déclinaison ont, sans exception, dans les quatre livres, l'accusatif en *en* ou *an :* « Alciden, Geryonen, Lycidan, Merionen, Anchisen », etc. Plus extraordinaire est « Bellerophonte », avec la finale longue (O. III, 12, 11); c'est un ablatif, dérivé du datif grec, tandis qu'ailleurs, (III, 7, 15; IV, 11, 28) nous trouvons les formes latines « Bellerophonti, Bellerophontem ». A la seconde déclinaison, les nominatifs en *os* et les accusatifs en *on* sont bien plus nombreux que

1. « Æschylos » est donné par la plus grande partie des manuscrits. (Cf. Keller et Holder.)

2. Le man. A porte *Cynaran,* Cf. Ed. Keller et Holder.

dans les Satires et les Epîtres; le troisième livre n'a que deux ou trois exceptions : « Cyprum, Pirithoum, Rhœtus ». Elles sont plus nombreuses dans les deux premiers livres, où l'on trouve : « Aeacum, Antilochum, Antiochum, Ephesum, Lycus, Rhœtum, Scorpius, Sthenelus », à côté de « Arcton, Cocytos, Tityon, Troïlon, phaselon »; et surtout dans le quatrième, où la forme latine est dominante : « Deiphobus, Hippolytum, Parrhasius, Pindarus, Sthenelus, Telephum ». La plupart des noms en *us* et en *um* sont très connus et devenus populaires, par les traductions ou les imitations de la poésie épique et du théâtre.

Pour les accusatifs de la troisième déclinaison, ainsi que pour les vocatifs, la terminaison grecque est presque exclusivement employée dans les quatre livres; le premier et le second présentent seulement la désinence latine dans les noms latinisés « Achillem, Ajacem »; le quatrième, dans « Bellerophontem ».

Voici, pour terminer ces observations, les noms grecs que le poète a employés avec des formes variées; ce petit tableau confirme nos conclusions :

Dum cupit Empedocles, ardentem frigidus *Aetnam*.
(A. P. 465.)

Impositam celer ignis *Aetnen*.
(O. III, 4, 76.)

Penelopam facilis potiori trade.
(S. II, 5, 76.)

Volente *Circa* membra.
(Epo. 17, 17.)

Penelopen vitreamque *Circen*.
(O. I, 17, 20.)

Non satis est *Ithacam* revehi patriosque Penates.
(S. II, 5, 4.)

Non est aptus equis *Ithace* locus.
(Epl. I, 7, 41.)

Frigidior *Thræcam* nec purior ambiat Hebrus.
(Epl. I, 16, 13.)

Thræcane vos Hebrusqne nivali compede vinctus.
(Epl. I, 3, 3.)

Otium bello furiosa *Thrace*.
(O. II, 16, 5.)

Thracen ac pede barbaro.
(O. III, 25, 11.)

Cyprum deseruit nec patitur Scythas.
(O. I, 19, 10.)

O quæ beatam diva tenes *Cyprum* et.
(O. III, 26, 9.)

Sperne dilectam *Cypron* et vocantis.
(O. I, 30, 2.)

Il est visible que les variations du même nom dans les deux derniers vers sont dues aux exigences de la métrique; de même que « Paphum » paraît employé dans l'exemple suivant pour éviter la rime :

Summo carmine, quæ Gnidon
Fulgentesque tenet Cycladas et Paphum.
(O. III, 28, 14.)

II

Pour ce qui concerne la syntaxe, l'hellénisme d'Horace se manifeste surtout dans l'emploi de l'accusatif, du génitif, de l'infinitif, et dans un certain nombre de tours particuliers, où l'imitation est évidente. Nous ne

prétendons pas affirmer que, dans chacun de ces cas, le poète ait expressément abandonné la syntaxe latine, pour adopter celle des Grecs [1]. Il n'est peut-être aucun de ses grécismes dont on ne trouve des exemples dans les monuments antérieurs de la littérature romaine, et qui ne puisse s'expliquer par l'analogie. Il serait, d'ailleurs, inadmissible qu'un écrivain, amateur de la nouveauté, fît violence à sa langue pour y introduire un tour étranger; une pareille tentative ne réussirait pas: on emprunte plutôt des mots aux langues les plus éloignées que des tours syntaxiques aux plus voisines. Mais Horace, dans son désir d'enrichir et d'assouplir sa langue, fait un usage plus fréquent et plus hardi de certaines formes de langage familières aux Grecs, et qu'il préfère aux équivalents plus foncièrement latins. A cet égard encore, ses ouvrages diffèrent sensiblement les uns des autres; comme on le conçoit aisément, les Odes et les Epîtres sont plus riches en grécismes que les Satires et les Epodes. Entrons dans le détail.

L'accusatif appelé grec dépend, soit d'un verbe intransitif ou passif, soit d'un adjectif, ou bien il joue le rôle d'un adverbe.

L'accusatif, après certains verbes neutres, et après les participes passifs, est fréquent chez tous les poètes et se rencontre également dans toutes les œuvres d'Horace. L'accusatif est le plus souvent un indéterminé, « Quid, quidquam, nihil, quidquid, nihilum, permulta »; ou bien il désigne une partie du corps et localise en quelque sorte l'action, par exemple : « peruste latus » (Epo. 4,

1. Cf. A. Dræger, *Historische syntax der lateinischen Sprache*. Leipzik, 1877. — G. Ebeling, *De casuum usu Horatiano*. 1866. — Dittel, *Dativi apud Horatium usus*. 1878.

3), « membra stratus » (O. I, 1, 21), « comam religata » (O. II, 11, 24), « crines religata » (O. IV, 11, 5), « suspensi loculos » (S. I, 6, 74), « nasum supinor » (S. II, 7, 38), « peruncti fæcibus ora » (A. P. 277), etc...

Mais l'accusatif après un adjectif ne se trouve que dans les Odes et dans les Epîtres : « Animum mitior » (O. III, 10, 18), « Cetera fulvus » (O. IV, 2, 60), « Cetera pæne gemelli » (Epl. I, 10, 3). Quant aux accusatifs neutres servant d'adverbes, il y en a quelques exemples surtout dans les Satires et dans les Odes : S. I, 3, 26, « cernis acutum » ; S. I, 4, 76, « suave locus voci resonat » ; id. 44, « magna sonaturum » ; S. II, 5, 100, « et certum vigilans » ; S. II, 6, 27, « clare certumque locuto » ; O. I, 22, 23, « dulce ridentem » ; O. II, 12, 14, « lucidum fulgentes » ; O. II, 19, 6, « turbidum lætatur » ; O. III, 27, 67, « perfidum ridens » ; Epl. I, 10, 41, « serviet æternum ». Dans ce vers des Epîtres : « Insanire putas sollemnia » (Epl. I, 1, 101), « sollemnia » est plutôt un régime direct ; de même Epl. II, 1, 166 : « Nam spirat tragicum satis ». Les verbes doublement transitifs, ou les neutres employés activement, sont fréquents dans les Odes. Outre « rogo, posco » (O. I, 24, 12 ; I, 31, 1 ; II, 16, 1), on trouve : O. II, 17, 26, « ter crepuit sonum » ; O. III, 27, 27, « fraudes palluit » ; et 29, 50, « ludum insolentem ludere pertinax ». De même Epl. I, 19, 44, « manare poetica mella Te solum » ; et A. P. 429, « etiam stillabit amicis Ex oculis rorem ». Enfin il faut noter à part « permulta rogatus », employé dans les Satires conformément à un usage très latin, et d'autres expressions analogues, mais plus hardies, par exemple : « amicum largiora flagito » (O. II, 18, 13). Il est intéressant de voir comment, à l'aide de l'analogie, le poète crée des expressions nouvelles, et comment il rajeunit la langue par le développement

naturel de ses ressources. Nous en voyons un autre exemple frappant à propos d'un autre hellénisme : « Pastorem saltaret uti Cyclopa » (S. I, 5, 63) ; l'expression « saltare Cyclopa » devait être commune au théâtre ; dans les Epîtres, elle est renouvelée par une ingénieuse modification : « Nunc Satyrum, nunc agrestem Cyclopa *movetur* » (Epl. II, 2, 125). Ce dernier ouvrage présente encore une expression du même genre, exactement traduite du grec : « magna coronari contemnat Olympia » (Epl. I, 1, 50) ; dans l'*Art poétique*, « Qui Pythia cantat Tibicen » (A. P. 414) peut s'interpréter de la même manière [1].

Le rôle essentiel du génitif est de marquer la possession ou la génération. Mais il sert aussi, concurremment avec d'autres cas, à déterminer par d'autres rapports l'objet désigné d'une façon générale par le substantif d'où il dépend. L'influence du grec est sensible dans un grand nombre de ces tournures, et l'usage, à cet égard, est variable chez tous les écrivains en vers et en prose. Chez Horace, on peut noter quelques particularités intéressantes, par rapport aux génitifs dépendant, soit de substantifs ou d'adjectifs, soit de verbes.

Le génitif après un substantif indique fréquemment la qualité de la personne ou de la chose. Les Satires en présentent d'assez nombreux exemples, soit après un nom propre, soit après un nom commun, même sous-entendu :

Facetus,
Emunctæ naris, durus componere versus.
(S. I, 4, 8.)

1. Στεφανοῦσθαι Ὀλύμπια. Plat., *Ion*, p. 530 B. Ἄγε δὴ, ὅπως καὶ τὰ Παναθήναια νικήσομεν (Orelli.)

Di bene fecerunt, inopis me quodque pusilli
Finxerunt animi.

(S. I, 4, 17.)

Iniquæ mentis asellus.

(S. I, 9, 20.)

(Mæcenas) Paucorum hominum et mentis bene sanæ.

(S. I, 9, 44.)

Scilicet egregii mortalem altique silenti.

(S. II, 6, 58.)

Nasidiene, redis mutatæ frontis.

(S. II, 8, 84.)

Magni formica laboris.

(S. I, 1, 33.)

Ditior aut formæ melioris.

(S. II, 7, 52.)

Dans les Epodes, nous lisons :

Masculæ libidinis
Ariminensem Foliam.

(Epo. 5, 41.)

Nec firmo juveni nec naris obesæ.

(Epo. 12, 3.)

Impia perdemus devoti sanguinis ætas.

(Epo. 16, 9.)

Dans les Odes, quatre cas seulement :

Neu multi Damalis meri
Bassum Threicia vincat amystide.

(O. I, 36, 13.)

Multi Lydia nominis.

(O. III, 9, 7.)

Constantis juvenem fide.

(O. III, 7, 4.)

Et centum puer artium.

(O. IV, 1, 15.)

Enfin dans l'*Art poétique*, v. 320 :

Fabula nullius veneris.

Cette tournure traduit souvent des composés grecs ou archaïques : « centum artium » répond à πολυτέχνος; « multi nominis », à πολυώνυμος ; « multi meri », à « multibiba », que Plaute emploie avec « merobiba » (οἰνοπότης) [1]. De même « masculæ libidinis » et « magni laboris » rappellent ἀῤῥενόμορφος, ἀῤῥενοπρέπης, φιλόπονος; c'est ainsi que « seri studiorum » correspond au grec ὀψιμαθεῖς; « imbrium divina », à ὑετόμαντις ; « cultus miser », à ταλὰς τοῦ βιοῦ ; « nullius veneris », à ἀναφρόδιτος ; « multi capitis », à πολυκέφαλος.

Le génitif est très fréquent en latin dans le sens partitif après un superlatif, ou après les mots « multi, pauci, plerique, aliqui [2] ». On le rencontre aussi après un positif, et ce tour est ordinaire aux poètes grecs [3]. Il y en a quelques exemples chez Horace, et en particulier dans les Odes :

Natales aliosve dierum.

(S. II, 2, 60.)

Superis deorum
Gratus et imis.

(O. I, 10, 19.)

Virginum primæ puerique claris
Patribus orti [4].

(O. IV, 6, 31.)

1. Cicéron dit aussi : « Non multi cibi hospitem » (*Ad fam.* 9, 26) et Ovide : « Nimiique Elpenora vini » (*Met.* 14, 258).

2. Num qua tibi vitiorum inseverit olim
Natura.

(S. I, 3, 35.)

3. Mathiæ, § 320.

4. Il faut rapprocher un autre cas de génitif partitif, également grec et latin. O. III, 13, 13 : « Fies nobilium tu quoque fontium »; S. I, 2, 10 : « Animi quod parvi nolit haberi »; Epl. I, 1, 76 : « Belua multorum es capitum »; S. II, 6, 97 : « Quam sis ævi brevis »; S. II, 3, 137 : « Habitus male tutæ mentis Orestes ». Cf. Mathiæ, § 322.

Une tournure plus particulièrement hellénique consiste à faire suivre l'adjectif, au pluriel neutre, d'un génitif masculin ou féminin.

Horace se sert peu de cette forme, qui devient si fréquente après lui, et dont Tite-Live même use volontiers. Voici les exemples qu'il nous en offre :

Explicuit vino contractæ seria frontis.
(S. II, 2, 125.)

Corruptus vanis rerum.
(S. II, 2, 25.)

Ridetur fictis rerum.
(S. II, 8, 83.)

Tu poscis vilia rerum [1].
(Epl. I, 17, 21.)

Si forte necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum.
(A. P. 49.)

Et cuncta terrarum subacta.
(O. II, 1, 23.)

Curæ sagaces
Expediunt per acuta belli.
(O. IV, 4, 76.)

Amaraque
Curarum eluere efficax.
(O. IV, 12, 20.)

On voit que, dans les Satires et les Epîtres, sauf un cas, le génitif est toujours le mot « rerum ». C'est une locution toute faite. Les exemples des Odes sont plus hardis ; le troisième livre n'en a aucun.

Les adjectifs marquant l'abondance ou la privation régissent l'ablatif ou le génitif; le génitif domine depuis

1. De bons manuscrits donnent « tu poscis vilia verum es ». Nous ne croyons pas devoir adopter cette version, préférée par Keller et Holder.

Cicéron [1]. Horace le préfère, surtout dans les Odes et les Epîtres. On trouve chez lui exclusivement avec le génitif : « benignus, expers, fertilis, parcus, bibulus, compos, potens, exsors, fecundus, ferax, inops, liber, prodigus, prosper, satur, inane, plenus » [2]. Les quatre premiers seuls se trouvent dans les Satires. Les termes de signification analogue, employés avec l'ablatif seulement, appartiennent en partie aux Satires, « differtum, gravis, nudus, onustum » [3]; en partie aux Epodes, au premier, au second et au quatrième livre des Odes : Epo. 8, 14, « Onusta bacis » ; O. I, 10, 11, « Viduus pharetra » ; O. I, 14, 4, « Nudum remigio » ; O. I, 22, 3, « Gravida sagittis » ; O. II, 12, 5, « Nimium mero » ; O. IV, 2, 44, « Litibus orbum ». Le troisième livre des Odes et les Epîtres n'ont aucun de ces adjectifs construits uniquement avec l'ablatif. Il est manifeste que le poète préfère, dans les plus parfaits de ses écrits, au cas exclusivement latin, celui qui est à la fois latin et grec.

Quatre adjectifs de cette classe ont les deux cas : « dives, pauper, purus, vacuus » ; mais le génitif domine : aucun cas d'ablatif ne se rencontre dans le troisième livre. Ainsi « dives » est employé deux fois avec l'ablatif et trois fois avec le génitif [4]; « pauper » a une fois l'ablatif et trois fois le génitif [5]; « purus » a l'ablatif dans les Sati-

1. Quint. *Inst.* — Ov. IX, 3, 1. — Mathiæ, § 352.

2. O. III, 11, 26 : « Inane lymphæ Dolium fundo pereuntis imo ». — « Plenus » n'a jamais de régime dans les Satires.

3. Cf. S. I, 5, 4 ; I, 1, 4 ; II, 3, 184 ; II, 2, 77.

4. S. I, 2, 74 : « Dives opis natura suæ »; Epl. II, 2, 31 : « Multarum divite rerum » ; O. IV, 8, 5 : « Neque tu pessima munerum Ferres, divite me scilicet artium » ; Epo. 15, 19 : « Sis pecore et multa dives tellure licebit » ; A. P. 421 : « Dives agris, dives positis in fenore nummis ».

5. S. I, 1, 79 : « Horum Semper ego optarim pauperrimus esse bonorum »; S. II, 3, 142 : « Pauper Opimius argenti positi intus et auri »; O. III,

res et le génitif dans les Odes [1]; « vacuus » a le génitif dans les Satires et l'ablatif au quatrième livre des Odes [2]. Le génitif, après les adjectifs marquant la délivrance, l'exemption, est plus particulièrement grec [3]. Il faut joindre l'exemple suivant à ceux que nous avons cités : O. III, 5, 42, « Ut capitis minor », dans le sens de « deminutus capite ».

A toutes les époques de la latinité, un certain nombre d'adjectifs ou participes se construisent avec le génitif pour marquer l'objet de la connaissance, du désir, du penchant, de la crainte, etc. Ils se sont multipliés surtout à partir du siècle d'Auguste, et notre poète semble avoir contribué plus que tout autre à en doter la langue. Parmi les adjectifs marquant la connaissance ou l'ignorance, les Satires, outre « conscius, peritus », qui sont anciens [4], en présentent deux qui paraissent nouveaux : S. II, 2, 52, « Pravi docilis Romana juventus [5] » ; S. I, 1, 35, « Ignara ac non incauta futuri ». Les exemples analogues se multiplient dans les Odes, et dans le deuxième livre des Epîtres. Sans compter ceux qui sont conformes à l'usage ordinaire, « consultus » (O. I, 34, 3), « memor » (O. I, 33, 1), « immemor » (O. I, 1, 26; I, 15, 30 ; II, 18, 19), « prudens » (O. IV, 9, 35), « sciens »

30, 11 : « Pauper aquæ Daunus » ; S. I, 6, 71 : « Macro pauper agello ». Cf. O. II, 19, 28 : « Pacis eras mediusque belli ». César a déjà employé « medius » avec le génitif, à la façon grecque, B. G. IV, 19.

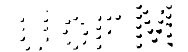
1. S. II, 3, 213 : « Et purum est vitio tibi » ; O. I, 22, 1 : « Scelerisque purus ».

2. S. II, 2, 119 : « Operum vacuo » ; O. IV, 15, 8 : « Vacuum duellis Janum ».

3. Madvig, *Gram.*, 4e Ed. trad. Theil, p. 305.

4. S. II, 7, 60 : « Peccati conscia herilis »; S. I, 1, 9 : « Juris legumque peritus ».

5. Cf. O. IV, 6, 43 : « Docilis modorum ».



(O. I, 15, 24 ; III, 9, 10), on rencontre quelques expressions nouvelles, imitations de constructions anciennes ou grecques : O. I, 5, 11, « nescius auræ » ; III, 2, 17, « repulsæ nescia sordidæ » ; O. IV, 4, 6, « laborum inscium » ; O. III, 3, 1, « tenacem propositi » ; O. III, 27, 10, « imbrium divina avis » ; A. P. 218, « utiliumque sagax rerum et divina futuri » ; A. P. 407, « Musa lyræ sollers » ; A. P. 380, « Indoctusque pilæ discive trochive quiescit ».

On le voit, c'est dans les Epîtres que le génie créateur d'Horace se donne le plus carrière. Ses ouvrages diffèrent plus encore entre eux si nous considérons les génitifs marquant l'objet de la crainte ou du désir. Dans les Satires nous ne rencontrons que « metuens » (S. II, 2, 110 : « contentus parvo metuensque futuri »), qui se trouve aussi dans les Odes et dans les Epîtres [1].

Dans les Odes, on trouve « cupidus » et « prodigus », anciens également : O. III, 14, 26, « litium et rixæ cupidos protervæ » ; O. I, 12, 37, « animæ prodigum ». Deux expressions de ce genre semblent nouvelles, mais elles sont contestables : O. II, 6, 7, « Sit modus lasso maris et viarum » ; O. III, 1, 36-37, « dominusque terræ Fastidiosus ». Les Epîtres, au contraire, en présentent plusieurs vraisemblablement créées par l'auteur : Epl. II, 1, 179, « animum quod laudis avarum » ; et A. P. 324, « Præter laudem nullius avaris ». « Avidus » (A. P. 172 : « avidusque futuri ») est plusieurs fois employé avec le génitif par Cicéron. Mais les expressions suivantes sont nouvelles :

Tutus nimium timidusque procellæ.
(A. P. 28.)

1. O. III, 19, 16 : « Rixarum metuens » ; III, 24, 22 : « Metuens alterius viri » ; Epl. II, 2, 15 : « Metuens pendentis habenæ ».

Ille ferat pretium pœnæ securus opinor.
(Epl. II, 2, 17.)

Quem bibulum liquidi media de luce Falerni.
(Epl. I, 14, 34.)

Si forte in medio positorum abstemius.
(Epl. I, 12, 7.)

De ce dernier adjectif, on peut rapprocher le participe « abstinens » :

Abstinens
Ducentis ad se cuncta pecuniæ.
(O. IV, 9, 37.)

Citons enfin quelques expressions où l'imitation du grec semble évidente, et dans lesquelles le génitif a un sens locatif[1] : S. I, 9, 11, « O te, Bolane, cerebri Felicem » ; I, 10, 21, « O seri studiorum » ; peut-être aussi S. II, 2, 66, « In neutram partem cultus miser » ; S. II, 3, 65, « Integer est mentis »; et II, 3, 220, « Integer est animi ». Ce dernier adjectif se retrouve de même dans des Odes : O. I, 22, 1, « Integer vitæ ». Dans le second livre, on lit encore, O. II, 2, 6, « Notus in fratres animi paterni ». Cet usage de « animi » abonde déjà, avec d'autres adjectifs, chez Plaute, Térence, Lucrèce, Cicéron et Salluste.

La prédilection d'Horace pour le génitif est visible dans l'usage qu'il fait du verbe « egere », également latin avec ce cas et avec l'ablatif. Employé une quinzaine de fois, principalement dans les Epîtres, il n'a que deux fois l'ablatif : O. I, 22, 2, « Non eget Mauri jaculis nec arcu » ; Epl. I, 10, 11, « Pane egeo ». Mais les génitifs, plus justement appelés grecs, après certains verbes qui

1. Mathiæ, § 339.

exigeraient l'ablatif ou l'accusatif, appartiennent presque exclusivement aux Odes. Ainsi « abstinere » a l'ablatif ou l'accusatif dans les Satires et les Epîtres [1], le génitif dans les Odes seulement : O. III, 27, 69, « Abstineto Dixit irarum (ἀπέχου τῆς ὀργῆς) calidæque rixæ »; O. IV, 9, 37-38, « Vindex avaræ fraudis et abstinens Ducentis ad se cuncta pecuniæ ». C'est par un hellénisme du même genre que le poète a dit, O. II, 16, 19, « Patriæ quis exsul [2] ».

Dans les Satires, il est vrai, on lit avec le génitif le verbe « invidere », hellénisme signalé par Quintilien [3], et le participe « purgatus » :

Neque ille
Sepositi ciceris nec longæ invidit avenæ.
(S. II, 6, 84.)

Et miror morbi purgatum te illius.
(S. II, 3, 27.)

Mais les autres constructions analogues sont toutes dans les œuvres lyriques; il n'y en a, ni dans les Epîtres, ni dans les Epodes [4] :

Desine mollium
Tandem querelarum [5].
(O. II, 9, 17.)

Cum famulis operum solutis.
(O. III, 17, 16.)

1. S. II, 3, 202; A. P. 170, 379, 414.

2. Eurip. *Hippol.* 281 : ἔκδημος χθονός. Theo. 18, 127 : φυγὰς Ἄργεος.

3. Quint. *Inst.*; Ov. IX, 3, 17.

4. Epo. 17, 81, « Plorem artis in te nil agentis exitus », je trouve plus naturel de faire dépendre « artis » de « exitus » (ou « exitum »).

5. παύεσθαι τινός.

Regnavit populorum [1].

(O. III, 30, 12.)

Enfin on rencontre deux fois, dans le troisième livre, un hellénisme tout particulier :

Sume, Mæcenas, cyathos amici
Sospitis centum.

(O. III, 8, 13.)

Da lunæ propere novæ,
Da noctis, mediæ, da, puer, auguris
Murenæ [2].

(O. III, 19, 9.)

Quant à la locution « damnatusque longi Sisyphus Æolides laboris » (O. II, 14, 19), c'est l'extension d'une forme consacrée, « capitis damnare »; mais, en grec aussi, le génitif θανάτου est fréquent dans le même sens [3].

On peut signaler aussi, entre les œuvres d'Horace, quelque différence dans l'emploi d'autres tournures. Partout il aime à mettre au datif, suivant l'usage grec, le régime indirect des verbes marquant le mélange, la lutte, la distance. La préposition est presque entièrement bannie après les verbes « misceo, commisceo, permisceo, jungo, adjungo, socio, confero, confundo », et même, dans les Epîtres, le datif est employé plus hardiment encore après « geminari » (A. P. 13); mais il n'est pas toujours possible de distinguer si le régime est au datif ou à l'ablatif. « Hæreo », employé six fois sans préposition, soit dans les Satires, soit dans les autres recueils, ne se trouve qu'une fois avec *in*, et cela dans

1. ἦρξε λαῶν. Mathiæ, § 359.
2. ἔρωτος ἐπεχεῖτο. Théocr.
3. Mathiæ, gr. gr. § 370.

la première satire : S. I, 3, 32, « Male laxus In pede calceus hæret ». « Certo » et ses synonymes sont accompagnés du datif, sauf une exception dans les Epîtres : Epl. I, 18, 30, « Desine mecum certare ». « Disto » est suivi de *a* dans les Satires : S. II, 2, 53, « Sordibus a tenui victu distabit ». Mais ailleurs il est suivi du datif, sauf un cas : O, III, 19, 1, « Quantum distat ab Inacho Codrus ». Il n'y a pas d'exception pour les verbes analogues, « discrepo, differo, dissentio, dissideo », qui ont toujours le datif, même dans les Satires.

En général, les poètes aiment à supprimer les prépositions. Les cas les plus ordinaires sont ceux où le verbe renferme l'idée d'éloignement, de séparation, ou lorsqu'il est composé avec une préposition. Les exemples de ce genre abondent également dans toutes les œuvres d'Horace. Ce que l'on trouve ensuite le plus fréquemment, c'est l'ablatif seul, au lieu de l'ablatif avec *in*. Ici nous observons une différence notable : les Satires, les Epodes et les Epîtres en présentent fort peu d'exemples, surtout si l'on excepte les passages où l'ablatif peut être considéré comme absolu ou instrumental ; les Odes, au contraire, en ont un grand nombre :

Cum prorepserunt primis animalia terris.
(S. I, 3, 39.)

Velut silvis....
Ille sinistrorsum hic dextrorsum abit.
(S. II, 3, 48.)

Magna minorve foro si res certabitur olim.
(S. II, 5, 27.)

Militibus promissa Triquetra
Prædia Cæsar an est Itala tellure daturus?
(S. II, 6, 55.)

Opima quodsi præda curvo littore
Porrecta mergos juveris.
(Epo. 10, 21.)

Latet abditus agro,
Ne populum extrema totiens exoret arena.
(Epl. I, 1, 6.)

Si potes Archiacis conviva recumbere lectis.
(Epl. I, 5, 1.)

Et sinistra
Labitur ripa.
(O. I, 2, 19.)

Stravere ventos æquore fervido
Deprœliantes.
(I, 9, 10.)

Ambiguam tellure nova Salamina futuram.
(I, 7, 29.)

Pone me pigris ubi nulla campis.
(I, 22, 17.)

Depone tutis auribus.
(I, 27, 18.)

Sive jactatam religarat udo
Littore navim.
(I, 32, 7.)

Agro qui statuit meo.
(II, 13, 10.)

Nec quisquam citus æque
Tusco denatat alveo.
(III, 7, 28.)

Et nostri memorem sepulcro
Scalpe querelam.
(III, 11, 51.)

Ludit herboso pecus omne campo.
(III, 18, 9.)

Le datif, pour l'accusatif avec *in*, ne se rencontre guère que dans le premier livre des Odes; notons qu'il n'est pas toujours possible de discerner, dans ces passages, si l'auteur a employé le datif ou l'ablatif. Les autres recueils n'en ont que très peu d'exemples :

Si quis casus puerum egerit Orco.
(S. II, 5, 49.)

Interminato cum semel fixæ cibo
Intabuissent pupulæ.

(Epo. 5, 39.)

Qui templis Parthorum signa refigit.

(Epl. I, 18, 56.)

Certat tergeminis tollere honoribus.

(O. I, 1, 8.)

Ponto
Unda recumbit.

(O. I, 12, 31.)

Tu parum castis inimica mittes
Fulmina lucis.

(O. I, 12, 59.)

Nigro compulerit Mercurius gregi.

(O. I, 24, 18.)

Et Jovis arcanis Minos admissus.

(O. I, 28, 9.)

Quis neget arduis
Pronos relabi posse rivos
Montibus.

(O. I, 29, 10.)

Au contraire, le verbe « relabi » est suivi de *in* avec l'accusatif dans les vers suivants :

Nunc in Aristippi furtim præcepta relabor.

(Epl. I, 1, 18.)

Tunc mens et sonus
Relapsus atque notus in vultus honor.

(Epo. 17, 18.)

Vertere funeribus triumphos.

(O. I, 35, 4.)

Vertere seria ludo.

(A. P. 226.)

Au contraire, on trouve « vertere in » dans les passages suivants :

Et mulier peregrina vertit
In pulverem.

(O. III, 3, 20.)

In faciem verterit hispidam.
(O. IV, 10, 5.)

Omne
Verterat in fumum et cinerem.
(Epl. I, 15, 39.)

In rabiem cœpit verti jocus.
(Epl. II, 1, 149.)

Aut in avem Procne vertatur, Cadmus in anguem.
(A. P. 187.)

Le sens n'est pas le même dans « Sibi ne vitio quis verteret », S. I, 6, 85 [1].

Plus grec est l'usage du datif comme régime d'un passif. Horace, comme tous les poètes, a étendu ce tour à un grand nombre de verbes :

Parentibusque abominatus Annibal.
(Epo. 16, 8.)

Bellaque matribus
Detestata.
(O. I, 1, 24.)

Seu visa est catulis cerva fidelibus.
(O. I, 1, 27.)

Lesbio primum modulate civi.
(O. I, 32, 5.)

Tibur Argeo positum colono.
(O. II, 6, 5.)

Mihi
Castæque damnatum Minervæ.
(O. III, 3, 23.)

Et regnata Cyro
Bactra.
(O. III, 29, 27.)

1. Cf. O. I, 28, 10 : « Tartara Panthoiden iterum Orco Demissum »; O. III, 5, 22 : « Retorta tergo bracchia libero »; O. III, 23, 1 : « Cælo supinas si tuleris manus ».

Et maribus Curiis et decantata Camillis.
(Epl. I, 1, 64.)

Quæ scribuntur aquæ potoribus.
(Epl. I, 19, 3.)

Quæ priscis memorata Catonibus atque Cethegis.
(Epl. II, 2, 117.)

Illi scripta quibus comœdia prisca viris est[1].
(S. I, 10, 16.)

De même avec l'ablatif, les Odes présentent des suppressions hardies de la préposition, que l'on ne rencontre pas dans les autres ouvrages :

Scriberis Vario fortis et hostium
Victor Mæonii carminis alite.
(O. I, 6, 1.)

Ergo aut adulta vitium propagine
Altas maritat populos.
(Epo. 2, 9.)

Milesne Crassi conjuge barbara
Turpis maritus vixit [2].
(O. III, 5, 5.)

C'est ainsi que le verbe « orior », que l'on trouve dans les Satires avec ou sans *ab*, est toujours dans les Odes suivi directement de l'ablatif : S. I, 5, 55, « Ab his

1. Cf. O. I, 21, 3 : « Latonamque supremo Dilectam penitus Jovi » ; I, 24, 14 : « Auditam moderere arboribus fidem » ; II, 6, 11 : « Flumen et regnata petam Laconi Rura Phalantho » ; II, 13, 13 : « Nunquam homini satis Cautum est in horas » ; Epo. 17, 20 : « Amata nautis multum et institoribus » ; S. I, 10, 66 : « Et Græcis intacti carminis auctor » ; S. II, 5, 7 : « Aut apotheca procis intacta est » ; Epl. II, 1, 247 : « Dilecti tibi Virgilius Variusque poetæ » ; *id.*, 256 : « Et formidatam Parthis te principe Romam » ; II, 2, 92 : « Cælatumque novem Musis opus » ; A. P. 50 : « Fingere cinctutis non exaudita Cethegis » ; *id.*, 427 : « Nolito ad versus tibi factos ducere » ; Epo. 16, 32 : « Adulteretur et columba miluo ».

2. On peut toutefois, dans les deux derniers exemples, considérer *propagine* et *conjuge* comme des ablatifs de cause.

majoribus orti » ; S. I, 6, 73, « Magnis e centurionibus orti » ; S. I, 6, 10, « Nullis majoribus ortos » ; S. II, 4, 33, « Ostrea Circeis, Miseno oriuntur echini » ; S. II, 6, 5, « Maia nate » ; O. I, 12, 50, « Orte Saturno » ; O. III, 6, 33, « Non his juventus orta parentibus » ; IV, 5, 1, « Divis orte bonis ». On peut rapprocher, O. IV, 4, 29, « Fortes creantur fortibus et bonis », à moins que le régime ne soit au datif.

L'usage de l'ablatif, régime des comparatifs, donne lieu également à quelques observations intéressantes, et marque une différence sensible entre la syntaxe des Satires et des Epîtres, et celle des œuvres lyriques. Lorsque le premier terme de la comparaison est au nominatif, le second se met à l'ablatif, et notre poète emploie cette construction aussi bien dans les uns que dans les autres de ses ouvrages. Il n'en est pas de même lorsque le premier terme est à un autre cas. Lorsqu'il est à l'accusatif et que le comparatif est un adverbe, le deuxième terme est plusieurs fois à l'ablatif dans les Satires et dans les Epîtres :

Cur tua plus laudes cumeris granaria nostris ?
(S. I, 1, 53.

Ut se
Non unquam servo melius vestiret.
(S. I, 1, 97.

Sed fulgente trahit constrictos gloria curru
Non minus ignotos generosis.
(S. I, 6, 23.)

Tanto reprehendi justius illis,
Quæ nisi divitibus nequeunt contingere mensis ?
(S. II, 4, 86.)

Alter Mileti textam cane pejus et angue
Vitabit chlamydem.
(Epl. I, 17, 30.)

Spectaret populum ludis attentius ipsis.
(Epl. II, 1, 197.)

La même tournure se retrouve dans les premières odes seulement, et dans le quatrième livre :

Cur olivum
Sanguine viperino
Cautius vitat.
(O. I, 8, 9.)

Quid prius dicam solitis parentis
Laudibus ?
(O. I, 12, 13.)

Nullam, Vare, sacra vite prius severis [1].
(O. I, 18, 1.)

Cunctantem spatio longius annuo.
(O. IV, 5, 11.)

Pejusque leto flagitium timet.
(O. IV, 9, 50.)

L'ablatif est beaucoup plus rare lorsque la comparaison est indiquée par le verbe : S. II, 8, 79, « Nullos his mallem ludos spectasse ».

Lorsque le comparatif est un adjectif à l'accusatif, le second terme est très souvent à l'ablatif en prose ; il l'est quelquefois dans Horace, mais jamais dans les œuvres lyriques, sauf le quatrième livre des Odes et le *Chant Séculaire* :

Numquid Pomponius istis
Audiret leviora.
(S. I, 4, 52.)

Sæpe ferentem
Plura quidem tollenda relinquendis.
(S. I, 10, 51.)

Non ridet versus Enni gravitate minores.
(S. I, 10, 54.)

Corpore majorem rides Turbonis in armis
Spiritum et incessum.
(S. II, 3, 310.)

1. Traduction littérale du vers d'Alcée : Μηδέν ἄλλο φυτεύσῃς δένδρεον Ἄμπελω:

Invidia Siculi non invenere tyranni
Majus tormentum.

(Epl. I, 2, 58.)

Novistine locum potiorem rure beato.

(Epl. I, 10, 14.)

Majores pinnas nido extendisse loqueris.

(Epl. I, 20, 21.)

Possis nihil urbe Roma
Visere majus.

(C. S. 11.)

Daturus
Plura relictis.

(C. S. 44.)

Quo nihil majus meliusve terris
Fata donavere bonique divi
Nec dabunt.

(O. IV, 2, 37.)

Notons cependant que, dans ces deux derniers exemples, le premier terme est un indéfini, ainsi que dans le vers cité plus haut : « Quid prius dicam ». On trouve aussi l'ablatif lorsque le premier terme est à un cas autre que le nominatif ou l'accusatif ; mais rarement, même dans les Satires et les Epîtres :

Cum de se loquitur non ut majore reprensis.

(S. I, 10, 55.)

Lucili ritu, nostrum melioris utroque.

(S. II, 1, 29.)

Pane egeo jam mellitis potiore placentis.

(Epl. I, 10, 11.)

Sic qui pauperiem veritus potiore metallis
Libertate caret.

(Epl. I, 10, 39.)

Pontificum potiore cenis.

(O. II, 14, 28.)

Centum potiore signis
Munere donat.

(O. IV, 2, 19.)

Le quatrième livre des Odes présente un cas tout particulier où, par une licence hardie, « quam » est sous-entendu devant le second terme à l'ablatif :

Milite nam tuo
Drusus Genaunos, implacidum genus,
Breunosque veloces et arces
Alpibus impositas tremendis
Dejecit acer plus vice simplici.
(O. IV, 14, 13.)

Horace a cru devoir éviter ces formes dans les œuvres lyriques ; il y a évité d'autres tournures encore, où cependant l'influence du grec n'est pas étrangère : l'ablatif après *alius*, le datif elliptique après *idem*, le datif par attraction après *licet*, l'ellipse du sujet de l'ablatif absolu. Il les jugeait sans doute trop prosaïques pour les introduire dans les Odes. Voici les exemples tirés des Satires et des Epîtres :

« Alius » avec l'ablatif :

Qui species alias veris scelerisque tumultu
Permixtas capiet [1].
(S. II, 3, 208.

Neve putes alium sapiente bonoque beatum.
(Epl. I, 16, 20.)

Ne quis se præter Apellem
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra.
(Epl. II, 1, 240.)

Datif hellénique après « idem » et « simile » :

Invitum qui servat, idem facit occidenti.
(A. P. 467.)

1. Cependant nous penchons pour la leçon « Qui species alias veri » (Cf. A. Holder).

Et magnis parva mineris
Falce recisurum simili te.
(S. I, 3, 123.)

Quid simile isti
Græcus Aristippus.
(S. II, 3, 99.)

Datif par attraction :

At hic si,
Qua res, qua ratio suaderet, quaque modeste
Munifico esse licet, vellet bonus atque benignus
Esse.
(S. I, 2, 49-52.)

Quid statis? nolint. Atqui licet esse beatis.
(S. I, 1, 19.)

Illi
Tardo cognomen pingui damus.
(S. I, 3, 58.)

Quo tibi, Tilli,
Sumere depositum clavum fierique tribuno?
(S. I, 6, 25.)

Ac si cui videor non justus, inulto
Dicere quod sentit permitto.
(S. II, 3, 189.)

Da mihi fallere, da justo sanctoque videri.
(Epl. I, 16, 61.)

Mediocribus esse poetis
Non homines, non di, non concessere columnæ [1].
(A. P. 372.)

Ce sont là des extensions, par analogie, d'un tour fort usité dans la prose classique avec le verbe « licet ».

Ellipses dans l'ablatif absolu :

1. La construction est différente, O. I, 31, 17 :

Frui paratis et valido mihi,
Latoe, dones.

Parto quod avebas.
(S. I, 1, 94.)

Aut ego lecto
Aut scripto quod me tacitum juvet.
(S. I, 6, 123.)

Excepto quod non simul esses.
(Epl. I, 10, 50.)

Vilibus in scopis, in mappis, in scobe quantus
Consistit sumptus? Neglectis, flagitium ingens.
(S. II, 4, 81.)

Ajoutons encore l'exemple suivant, où le participe absolu joue, à lui seul, le rôle d'une proposition :

Et casu tunc respondere vadato
Debebat [1].
(S. I, 9, 36.)

1. D'autres tournures encore sont le partage de la poésie familière; par exemple les ellipses :

Unde mihi tam fortem tamque fidelem?
(S. II, 5, 102.)

Unde mihi lapidem?
(S. II, 7, 116.)

Quo mihi fortunam, si non conceditur uti?
(Epl. I, 5, 12.)

De même le datif éthique, tour de conversation, ne se trouve guère que dans les Satires, sauf un cas dans les Epodes et un dans les Odes :

Quid tibi vis, mulier.
(Epo. 12, 1.)

Hic vivum mihi cespitem, hic
Verbenas, pueri, ponite turaque.
(O. I, 19, 13.)

Diceret hæc animus quid vis tibi?
(S. I, 2, 69.)

Ac mihi seu longum post tempus venerat hospes.
(S. II, 2, 118.)

Quid tamen ista velit sibi fabula.
(S. II, 5, 61.)

(Cf. Dittel, *De Dativi usu apud H.*)

Si, dans la syntaxe des cas, l'usage du génitif distingue principalement la langue d'Horace, dans la syntaxe des verbes c'est l'extension de l'infinitif [1]. C'est là, on peut le dire, le caractère le plus particulier de sa syntaxe; personne autant que lui n'a imité les Grecs dans l'emploi de ce mode.

En général l'infinitif, qui de sa nature est comme un intermédiaire entre le substantif et le verbe, tient plutôt du verbe chez les Latins, et du substantif chez les Grecs. Tantôt il est accompagné d'un substantif qui lui sert de sujet, et cette sorte de proposition, dite infinitive, est elle-même ou le sujet ou le régime du verbe principal. C'est la tournure la plus latine, celle où l'infinitif est plus proprement un mode du verbe. Tantôt l'infinitif seul sert de sujet ou de régime; il suppose dans le premier cas un sujet indéterminé et, dans le second, le même sujet que le verbe principal. D'autres fois, il se joint immédiatement, sans sujet exprimé ni sous-entendu, à un verbe marquant une tendance vers l'action, lequel joue le rôle d'un auxiliaire. Enfin il sert, pour ainsi dire, de régime indirect après un verbe ou même un adjectif. Tout hellénique, cette dernière tournure est en latin presque exclusivement poétique, et notre poète s'en est particulièrement servi.

La tournure de la proposition infinitive, plus faite pour la prose que pour la poésie, est très fréquente dans les Satires et les Epîtres, après « dicere, scire », ou les analogues de ces verbes : « mirari, sentire, videre, fidere, credere », etc. Même les vers où Horace en a fait usage par extension, après d'autres verbes, se trouvent tous dans les Satires et dans les Epîtres :

1. Cf. Indebedou, *De usu infinitivi apud H.* 1875, Upsal.

Fabula quem miserum gnato vixisse fugato
Inducit.

(S. I, 2, 21.)

Plurima, quæ invideant pure apparere tibi rem.

(S. I, 2, 100.)

Omnes
Gestiet a furno redeuntes scire laçuque.

(S. I, 4, 37.)

Vincet enim stultos ratio insanire nepotes.

(S. II, 3, 225.)

Sulfura contemni vicus gemit.

(Epl. I, 15, 7.)

Ploravere suis non respondere favorem
Speratum meritis.

(Epl. II, 1, 9.)

Cum lamentamur non apparere labores.

(Epl. II, 1, 224.)

Nec quodcumque velit poscat sibi fabula credi.

(A. P. 339.)

Dans le *Chant Séculaire,* v. 73-74, on voit une tournure semblable :

Hæc Jovem sentire deosque cunctos
Spem bonam certamque domum reporto.

Mais ailleurs il n'y en a pas. Dans le vers suivant, en effet, le mot « mutatos » est un véritable participe, et non un infinitif :

Heu quoties fidem
Mutatosque deos flebit.

(O. I, 5, 6.)

De même :

Aut cistam effractam et subducta viatica plorat,
Sæpe periscelidem raptam sibi flentis [1].

(Epi. I, 17, 54 et 56.)

1. Indebedou, ouvr. cité, nous semble commettre une erreur lorsqu'il voit une proposition infinitive, S. I, 6, 130 : « His me consolor victurum suavius ac si ».

Dans le passage suivant, la tournure devient moins prosaïque par une espèce d'anacoluthe ou d'ellipse :

Et potius nova
Cantemus Augusti tropæa
Cæsaris et rigidum Niphaten
Medumque flumen gentibus additum
Victis minores volvere vertices,
Intraque præscriptum Gelonos
Exiguis equitare campis.
(O. II, 9, 18-24.)

Il arrive fréquemment à Horace d'alléger la même tournure par l'ellipse du sujet indéterminé de l'infinitif. C'est ainsi que, après les verbes marquant un ordre ou une défense, l'infinitif actif se rencontre à la place du passif, que l'on préférerait en prose :

Imbellisque lyræ Musa potens vetat
Laudes egregii Cæsaris et tuas
Culpa deterere ingeni.
(O. I, 6, 10.)

Huc vina et unguenta et nimium breves
Flores amœnæ ferre jube rosæ.
(O. II, 3, 14.)

Nec fortuitum spernere cespitem
Leges sinebant, oppida publico
Sumptu jubentes et deorum
Templa novo decorare saxo.
(O. II, 15, 18.)

Tres prohibet supra
Rixarum metuens tangere Gratia.
(O. III, 19, 15.)

Antenor censet belli præcidere causam [1].
(Epl. I, 2, 9.)

1. Au contraire, avec le sujet exprimé : O. I, 4, 15, « Vitæ summa brevis spem nos vetat inchoare longam »; O. IV, 8, 28, « Dignum laude virum Musa vetat mori ». Cf. Epo. 14, 6; O. III, 27, 15 ; III, 2, 26.

A part le dernier exemple, qui n'est pas le moins hardi, cette construction, assez rare en prose, ne se rencontre chez Horace que dans les Odes. Dans l'*Art poétique*, v. 135,

Nec desilies imitator in artum,
Unde pedem proferre pudor vetet aut operis lex,

on supplée *te;* les exemples semblables de pronoms personnels à l'accusatif sous-entendus, et facilement suppléés devant l'infinitif, sont très fréquents partout, surtout après « gaudeo » et ses analogues. La construction est aussi un peu différente, Epl. I, 7, 14, « Non quo more piris vesci Calaber jubet hospes », où il faut suppléer « hospitem » ou « quemdam ».

Lorsque l'infinitif sert de sujet, on peut aussi presque toujours sous-entendre un pronom personnel ou indéfini. Il faut suppléer *te* dans les exemples suivants :

Nec quidquam tibi prodest
Aerias tentasse domos.
(O. I, 28, 4.)

Quid proderit ditasse Pælignas anus.
(Epo. 17, 60.)

Quorsum pertinuit stipare Platona Menandro?
(S. II, 3, 11.)

C'est « aliquem » dans les suivants :

Nonne, cupidinibus statuat natura modum quem,
Quid latura sibi, quid sit dolitura negatum,
Quærere plus prodest et inane abscindere soldo?
(S. I, 2, 113.)

Quo pertinet ergo
Proceros odisse lupos?
(S. II, 2, 35.)

Mais l'infinitif avec son régime se comporte comme un vrai substantif dans ces vers :

Non cuivis homini contingit adire Corinthum.
(Epl. I, 17, 36.)

Romæ nutriri mihi contigit atque doceri.
(Epl. II, 2, 41.)

Toutes ces constructions, conformes à l'usage latin, se trouvent chez Cicéron avec les mêmes verbes, « prodest, pertinet, contingit ». Mais l'imitation du grec est sensible dans d'autres cas :

Namque pila lippis inimicum et ludere crudis.
(S. I, 5, 49.)

Sed vincit longe prius ipsum
Expugnare caput.
(S. II, 5, 73.)

Ire tamen restat Numa quo devenit et Ancus.
(Epl. I, 6, 27.)

Ce dernier exemple est analogue à l'hellénisme de *est* dans le sens de *licet*, déjà employé par Térence et Salluste ; il se rencontre assez fréquemment dans les Satires, une fois dans les Epodes, une fois dans les Epîtres :

Plus haurire mali est quam ex re decerpere fructus.
(S. I, 2, 79,)

Cois tibi pæne videre est.
(S. I, 2, 101.)

Mansuri oppidulo quod versu dicere non est.
(S. I, 5, 87.)

Est
Gaudia prodentem vultum celare.
(S. II, 5, 103.)

Neque est
Levare tenta spiritu præcordia.
(Epo. 17, 26.)

Est quadam prodire tenus.
(Epl. I, 1, 32.)

Les Odes n'ont aucun cas semblable, mais on y lit la tournure « est ut », ἔστιν ὅπως, usitée par Cicéron, et qui se trouve aussi dans les Epîtres :

Est ut viro vir latius ordinet
Arbusta sulcis.
(O. III, 1, 9.)

Non est ut copia major
Ab Jove donari possit.
(Epl. I, 12, 2.)

Dans les Epodes seulement on trouve un hellénisme semblable, l'infinitif après « habeo » :

An melius quis habet suadere ?
(Epo. 16, 23.

Horace emploie volontiers dans tous ses écrits la tournure de l'infinitif dépendant d'un passif avec le sujet au nominatif :

Rusticus urbanum murem mus paupere fertur
Accepisse cavo.
(S. II, 6, 80.)

Hæc ego procurare et idoneus imperor.
(Epl. I, 5, 21.)

Qui Formiarum mœnia dicitur
Princeps et innantem Maricæ
Littoribus tenuisse Lirim [1].
(O. III, 17, 6.)

Il suit en cela la syntaxe de la prose ; mais il aime à se servir aussi de la tournure toute grecque où l'infinitif passif se rattache directement au verbe actif ayant le même sujet, et ne fait, pour ainsi dire, qu'un avec lui, en sorte que les attributs se mettent au nominatif. Même

1. Cf. S. II, 3, 169 ; O. II, 19, 25 ; III, 16, 27 ; Epl. I, 16, 32, etc.

sans attribut, les Satires ne présentent pas cette construction, assez fréquente ailleurs [1]. L'attribut au nominatif par attraction ne se rencontre guère que dans les Odes et les Epîtres :

Semper ego optarim pauperrimus esse bonorum [2].
(S. I, 1, 79.)

Filius Maiæ patiens vocari
Cæsaris ultor.
(O. I, 2, 43.)

Hic ames dici pater atque princeps.
(O. I, 2. 50.)

Sævis Liburnis scilicet invidens
Privata deduci superbo
Non humilis mulier triumpho.
(O. I, 37, 30.)

Si quæret pater urbium
Subscribi statuis.
(O. III, 24, 27.)

Uxor invicti Jovis esse nescis.
(O. III, 27, 73.

Sive tu Lucina probas vocari.
(C. S. 15.)

Incipiam patiarque vel inconsultus haberi.
(Epl. I, 5, 15.)

Vir bonus et sapiens dignis ait esse paratus.
(Epl. I, 7, 22.)

Cum pateris sapiens emendatusque vocari.
(Epl. I, 16, 30.

Vir bonus et prudens dici delector ego ac tu.
(Epl. I, 16, 32.)

Dum vult libertas dici mera veraque virtus.
(Epl. I, 18, 8.)

1. Epo. 11, 23 ; O. III, 6, 21 ; O. IV, 4, 62 ; Epl. I, 1, 29 ; Epl. I, 20, 4 ; A. P. 90.
2. S. II, 4, 61, nous croyons qu'il faut lire « Flagitat in morsus refici »

Dum studet urbanus tenditque disertus haberi.
(Epl. I, 19, 16.)

Prætulerim scriptor delirus inersque videri [1].
(Epl. II, 2, 126.)

Deus immortalis haberi
Dum cupit Empedocles.
(A. P. 464.)

De ces nombreux exemples, un seul appartient aux Satires. Au contraire, c'est dans les Satires et les Epîtres seulement que l'on rencontre la proposition complétive, composée d'un substantif ou d'un pronom avec un adjectif ou un participe à l'accusatif, par l'ellipse du verbe « esse » :

Solos felices viventes clamat in urbe.
(S. I, 1, 12.)

Neu si te populus sanum recteque valentem
Dictitet [2].
(Epl. I, 16, 21.

La tournure est un peu différente avec le verbe « spero », O. I, 5, 10 : « Qui semper vacuam semper amabilem Sperat ». Il faut sous-entendre οὖσαν, et non « fore », comme le montre un autre exemple :

Non si me satis audias,
Speres perpetuum dulcia barbare
Lædentem oscula.
(O. I, 13, 14.)

Passons aux constructions où l'infinitif est plus indéterminé, et où il complète l'idée du verbe principal, qui lui sert en quelque sorte d'auxiliaire.

1. Epl. I, 1, 29, « Non tamen idcirco contemnas lippus inungi », « lippus » se relie directement au sujet.
2. Cf. S. I, 2, 130 ; I, 1, 84; II, 3, 53; *id.* 305; Epl. I, 16, 27; II, 2, 20.

Horace, comme tous les poètes, a donné une grande extension à cette tournure. Les verbes suivis à toutes les époques de l'infinitif qui les complète sont en assez petit nombre ; c'est « possum, queo, nequeo, scio, debeo, volo, cupio, gestio, gaudeo, studeo, cœpi, contendo, cogo, conor, curo, videor, decet », etc. Mais à côté de ceux-là, il faut distinguer deux catégories : les uns ont été employés de cette façon, mais plus rarement, et surtout par les poètes Plaute, Térence, Lucrèce ; d'autres apparaissent pour la première fois chez Virgile et Horace, ou chez ce dernier seulement [1].

Ceux de la première de ces deux catégories sont assez fréquents dans toutes les œuvres d'Horace. Dans les Satires, on rencontre « disco, parco, metuo, valeo, meditor, laboro, quæro, recuso, opto, caveo », dont les quatre premiers ne se trouvent ainsi auparavant que chez les poètes. « Expeto » (Epo. 11, 3) est déjà chez Cicéron. Les Odes présentent avec l'infinitif, contrairement à l'usage ordinaire, « calleo, occupo, certo, denego » ; plusieurs sont à la fois dans les Odes et dans les Epîtres : « dignor, odi, cesso, moror, fugio, formido, remitto, enitor », qui, sauf le dernier, se voient, bien que rarement, même dans la prose antérieure.

Quant aux verbes que l'on ne trouve pas avec ces constructions, même chez les poètes antérieurs, les Odes en renferment les cas les plus nombreux et les plus hardis. La plupart d'ailleurs se voient également chez Virgile, et particulièrement dans l'Énéide ; tels sont : « tendo, peto, posco, memini, impello, trepido ». En voici le tableau dans l'ordre des recueils :

1. Dræger, *Hist. Synt.*, 4e partie. Leipzig, 1877.

quibus unus avet quavis aspergere cunctos.
(S. I, 4, 87.)

Hortos egregiasque domos mercarier unus
Cum lucro noram.
(S. II, 3, 24.)

Orabant hodie meminisses, Quinte, reverti.
(S. II, 6, 37.)

Aufer
Me vultu terrere.
(S. II, 7, 44.)

Inulas ego primus amaras
Monstravi incoquere.
(S. II, 8, 52.)

Quid quod libelli stoici inter sericos
Jacere pulvillos amant [1]?
(Epo. 8, 16.)

Nec partem solido demere de die
Spernit.
(O. I, 1, 20.)

Sic tu sapiens finire memento
Tristitiam [2].
(O. I, 7, 17.)

Ecce furit te reperire.
(O. I, 15, 27.)

Atqui non ego te tigris ut aspera
Gætulusve leo frangere persequor.
(O. I, 23, 10.

Libros Panæti Socraticam et domum
Mutare loricis Hiberis,
Pollicitus meliora, tendis [3]?
(O. I, 29, 15.)

Mitte sectari.
(O. I, 38, 3.)

1. O. II, 3, 10; III, 16, 9; Epl. I, 14, 9; et aussi O. II, 16, 26 : « Oderit curare ».
2. O. II, 3, 1; II, 17, 30; III, 29, 33.
3. O. III, 4, 51; Epl. I, 7, 31; II, 2, 57.

Fuge suspicari,
Cujus octavum trepidavit ætas
Claudere lustrum.

(O. II, 4, 23.)

Urges
Submovere littora.

(O. II, 18, 20.)

Falsis impulerit criminibus nimis
Casto Bellerophonti
Maturare necem refert.

(O. III, 7, 14.)

Porrectum ante fores obicere incolis
Plorares Aquilonibus.

(O. III, 10, 3.)

Jure perhorrui
Late conspicuum tollere verticem.

(O. III, 16, 18.)

Adjecisse prædam
Torquibus exiguis renidet.

(O. III, 6, 12.)

Quærere distuli.

(O. IV, 4, 21.)

Et tangere vitet.

(Epl. I, 3, 16.)

Quadrigis petimus bene vivere.

(Epl. I, 11, 29.)

Cur alter fratrum cessare et ludere et ungi
Præferat Herodis palmetis pinguibus.

(Epl. II, 2, 184.)

On voit que les expressions de ce genre les plus nombreuses et les plus hardies appartiennent aux trois premiers livres des Odes. Mais bien que, dans quelques-uns de ces cas, l'imitation du grec soit visible, cette construction est foncièrement latine, et le poète n'a fait qu'en étendre l'usage. Le verbe d'où dépend l'infinitif remplit la fonction d'un auxiliaire. Tel n'est pas toujours l'enchaînement des deux mots : tantôt l'infinitif tient lieu

d'un véritable régime ; d'autres fois il joue le rôle de l'accusatif grec, lorsque le verbe d'où il dépend a un sens complet par lui-même, qu'il soit transitif, neutre ou passif. Il se comporte de la même manière après certains adjectifs.

L'infinitif est un véritable régime direct après le verbe « dare », ses synonymes et ses contraires. Cette tournure est toute grecque, mais non sans exemple chez les anciens écrivains latins, presque exclusivement dans la locution « do bibere ».

La fonction de l'infinitif est manifeste dans ce passage, où il est coordonné à des substantifs régimes, comme il arrive plusieurs fois dans les Odes :

Mihi parva rura et
Spiritum Graiæ tenuem Camenæ
Parca non mendax dedit et malignum
Spernere volgus [1].

(O. II, 16, 37.)

Horace emploie plusieurs fois la même tournure, non seulement avec « do », mais avec « dono » :

1. Cf. Est qui nec veteris pocula Massici
Nec partem solido demere de die
Spernit.

(O. I, 1, 19.)

Ego nec tumultum,
Nec mori per vim metuam tenente
Cæsare terras.

(O. III, 14, 14.)

Me nec femina nec puer
Jam nec spes animi credula mutui
Nec certare juvat mero
Nec vincire novis tempora floribus.

(O. IV, 1, 29.)

Frui paratis et valido mihi,
Latoe, dones [1].

(O. I, 31, 17.)

On trouve de même :

Tradam protervis in mare Creticum
Portare ventis.

(O. I, 26, 2.)

Avec « reddo » il a fait de l'infinitif un véritable substantif :

Reddes dulce loqui, reddes ridere decorum.

(Epl. I, 7, 27.)

On le voit, tous les exemples de cette tournure, créés par Horace, appartiennent aux Odes. C'est aussi dans les Odes et les dans Epîtres qu'on trouve les suivants :

Quem virum aut heroa lyra vel acri
Tibia sumis celebrare, Clio.

(O. I, 12, 1.)

Quis sibi res gestas Augusti scribere sumit?

(Epl. I, 3, 7.)

Adimam cantare severis.

(Epl. I, 19, 9.)

« Relinquo », qui seul est ainsi employé dans les Satires, l'est déjà également par Lucrèce [2] :

Dum ex parvo nobis tantumdem haurire relinquas.

(S. I, 1, 52.)

L'infinitif dans ces phrases marque le but, l'intention,

1. S. II, 3, 191; Epl. I, 16, 61; et A. P. 323 :

Grais ingenium, Grais dedit ore rotundo
Musa loqui.

2. Lucr. I, 704 : « Summam tamen esse relinquat ».

comme dans cet autre cas où il dépend d'un verbe transitif accompagné d'un régime :

Omne cum Proteus pecus egit altos
Visere montes [1].

(O. I, 2, 7.)

Ut Prœtum mulier perfida credulum
Falsis impulerit criminibus nimis
Casto Bellerophonti
Maturare necem refert [2].

(O. III, 7, 14.)

Avant les Odes d'Horace et l'Enéide, le verbe « impello » n'est par personne employé de cette façon. La fonction de l'infinitif est ici à peu près la même qu'avec quelques-uns des verbes neutres cités plus haut : « laboro, trepido, furo, renidet ». Il convient d'y ajouter les deux exemples suivants :

Conjurata tuas rumpere nuptias [3].

(O. I, 15, 7.)

Fruges consumere nati.

(Epl. I, 2, 27.)

Les participes passifs et les adjectifs suivis de l'infinitif sont rares dans l'ancienne poésie et dans la prose classique, à part « doctus, paratus, suetus, dignus, immemor, potis »; les poètes du siècle d'Auguste les ont singulièrement multipliés; nulle part l'influence du grec n'est plus sensible que dans l'extension de cette tournure, et personne n'en a fait usage plus qu'Horace, particulièrement dans les Odes.

Les Satires présentent cette construction avec « roga-

1. Virg. *En.*, III, 5.
2. Virg. *En.*, I, 9 ; II, 55 et 519.
3. Sal. *Jug.*, 52.

tus », S. I, 3, 2 : « Cantare rogati »; avec « dignus », à l'exemple de Catulle et de Virgile, S. I, 4, 3 : « Si quis erat dignus describi [1] ». « Nescius », S. II, 3, 109, et O. I, 6, 6, tient lieu du participe présent, comme « timidus » et « cautus » : S. I, 6, 51, « Cautum dignos adsumere »; O. III, 19, 2, « Non timidus mori »; O. IV, 9, 52, « Timidus perire ». Mais dans les passages suivants Horace met l'infinitif après de véritables adjectifs, qui ne sont point employés ainsi antérieurement :

Durus componere versus.
(S. I, 4, 8.)

Piger scribendi ferre laborem [2].
(S. 1, 4, 12.)

Tanto certare minorem.
(S. II, 3, 313.)

Ridiculus totas simul absorbere placentas.
(S. II, 8, 24.)

Contemnere honores
Fortis.
(S. II, 7, 85.)

Un seul cas semblable dans les Epodes :

Prudens anus
Novemdialis dissipare pulveres.
(Epo. 17, 48.)

Mais dans les Odes les exemples de cet hellénisme se multiplient singulièrement :

Indocilis pauperiem pati.
(O. I, 1, 18.)

1. Cat. 68, 131; Virg. *Buc.*, 5, 54 et 89.— Cf. S. I, 3, 24; S. I, 4, 25; S. I, 10, 72; O. III, 21, 6; Epl. I, 10, 48; A. P. 183 et 283; et aussi Epl. I, 3, 35 : « Indigni fraternum rumpere fœdus »; A. P. 231 : « Effutire leves indigna tragœdia versus ».

2. O. IV, 14, 22 : « Impiger hostium Vexare turmas ».

Audax omnia perpeti.
(O. I, 3, 25.)

Callidum, quidquid placuit, jocoso
Condere furto [1].
(O. I, 10, 7.)

Blandum et auritas fidibus canoris
Ducere quercus.
(O. I, 12, 11.)

Illum superare pugnis
Nobilem.
(O. I, 12, 26.)

Celerem sequi [2].
(O. I, 15, 18.)

Præsens vel imo tollere de gradu.
(O. I, 35, 2.)

Ferre jugum pariter dolosi.
(O. I, 35, 28.)

Et vultus nimium lubricus adspici.
(O. I, 19, 8.)

Non lenis precibus fata recludere [3].
(O. I, 24, 17.)

Quidlibet impotens
Sperare.
(O. I, 37, 10.)

Fortis et asperas
Tractare serpentes [4].
(O. I, 37, 26.)

Tradidit fessis leviora tolli
Pergama Grais.
(O. II, 4, 11.)

Indoctum juga ferre nostra.
(O. II, 6, 2.)

1. O. III, 11, 3.
2. O. III, 12, 45; IV, 6, 39; Epl. I, 20, 25.
3. C. S. 14.
4. O. III, 3, 49.

Hic levare functum
Pauperem laboribus
Vocatus atque non vocatus audit.
(O. II, 18, 40.)

Amphoræ fumum bibere institutæ.
(O. III, 8, 11.)

Catus idem... cervos jaculari.
(O. III, 12, 4.)

Segnesque nodum solvere Gratiæ.
(O. III, 21, 22.)

Ludere pertinax.
(O. III, 29, 50.)

Qua notam duxit, niveus videri.
(O. IV, 2, 59.)

Sollers nunc hominem ponere, nunc deum.
(O. IV, 8, 8.)

Spes donare novas largus amaraque
Curarum eluere efficax.
(O. IV, 12, 19.)

Impiger hostium
Vexare turmas.
(O. IV, 14, 22.)

Vosque veraces cecinisse, Parcæ.
(C. S. 25.)

Nullius addictus jurare in verba magistri.
(Epl. I, 1, 14.)

Fingit equum tenera docilem cervice magister
Ire viam.
(Epl. I, 2, 64.)

Notum
Et properare loco et cessare et quærere et uti.
(Epl. I, 7, 57.)

Quælibet in quemvis opprobria fingere sævus.
(Epl. I, 15, 30.)

Fons etiam rivo dare nomen idoneus.
(Epl. I, 16, 12.)

Nec pascere firmus.
(Epl. I, 17, 47.)

Cereus in vitium flecti.
(A. P. 163.)

Amata relinquere pernix.
(A. P. 165.)

Adspirare et adesse choris erat utilis.
(A. P. 204.)

On voit que les Odes ont fourni la plupart de ces tournures nouvelles, et aussi les plus hardies. Dans un certain nombre de cas, l'infinitif peut être considéré comme amené par l'idée même de l'adjectif, dont la racine indique une tendance à l'action, le pouvoir ou la volonté ; tels sont les adjectifs ou participes « institutæ, addictus, timidus, audax, prudens, callidus, docilis, pertinax, efficax » ; d'autres impliquent une notion analogue, que l'esprit supplée aisément : « durus, piger, ridiculus, blandus, fortis, segnis, sollers, cereus, pernix ». Enfin, dans un petit nombre de cas, l'infinitif ne s'explique que par l'imitation d'un hellénisme tout spécial, « lubricus aspici, niveus videri, leviora tolli » ; les exemples de cette tournure sont tirés uniquement du deuxième, du troisième et du quatrième livre des Odes [1].

Au contraire, Horace semble avoir évité de mettre l'infinitif après une préposition. On ne le trouve qu'une fois dans les Satires, dépendant de « præter », bien que les exemples semblables ne soient pas rares en poésie : S. II, 5, 69, « Invenietque Nil sibi legatum præter plorare suisque ». De même l'infinitif en apposition à un pronom démonstratif, qui l'annonce ou le rappelle, ne se voit pas dans les Odes, tandis qu'il y en a des exemples dans les Epîtres :

1. Virg. *En.*, VI, 49 : « Majorque videri ». Cette expression devient assez fréquente chez les poètes postérieurs, surtout chez Stace.

Hic murus aeneus esto,
Nil conscire sibi.
(Epl. I, 1, 60.)

Fuit hæc sapientia quondam,
Publica privatis secernere.
(A. P. 396.)

Quelques-uns des infinitifs dépendant directement d'un verbe sont au parfait, avec un sens indéterminé, comme l'aoriste infinitif en grec, dans les constructions semblables. Cette tournure est usitée, non seulement dans Virgile et Lucrèce, mais dans les plus vieux monuments de la littérature et dans les textes de loi; le verbe principal est presque toujours « volo », et quelquefois « possum ». Dans les Satires, Horace l'emploie deux fois, conformément à l'usage établi :

Sunt qui nolint tetigisse.
(S. I, 2, 28.)

Ne quis humasse velit Ajacem, Atrida, vetas cur?
(S. II, 3, 187.)

Sunt delicta tamen quibus ignovisse velimus.
(A. P. 347.)

Mais dans le troisième livre des Odes, dans les Epîtres et surtout l'*Art poétique*, sous l'influence de la langue grecque, il étend la tournure, avec une hardiesse qui n'a pas été imitée :

Fratresque tendentes opaco
Pelion imposuisse Olympo.
(O. III, 4, 51.)

Et nos, quod cures proprium fecisse, loquamur.
(Epl. I, 17, 5.)

At qui legitimum cupiet fecisse poema.
(Epl. II, 2, 109.)

Si curat cor spectantis tetigisse querela.
(A. P. 98.)

Commisisse cavet quod mox mutare laboret.
(A. P. 168.)

Et torquere mero, quem perspexisse laborant.
(A. P. 435.)

Vesanum tetigisse timent fugiuntque poetam.
(A. P. 455.)

Le *Chant Séculaire* présente même un cas plus remarquable encore de l'infinitif aoriste après un adjectif : C. S. 25, « Vosque veraces cecinisse, Parcæ [1] ».

Quant au parfait de l'indicatif, appelé parfait d'habitude, comme dans le vers « Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci » (A. P. 343), il ne nous semble pas qu'il y ait un seul cas où le parfait ne s'explique logiquement; s'il y a une exception ou deux, c'est dans les comparaisons. Ainsi dans l'*Art poétique*, v. 412 : « Qui studet optatam cursu contingere metam, Multa tulit fecitque puer »; Epl. I, 2, 47 : « Non æris acervus et auri Ægroto domini deduxit corpore febres ». Ici « non » a le sens de « nunquam ». De même O. III, 29, 13-16 :

Plerumque gratæ divitibus vices
Mundæque parvo sub Lare pauperum
Cenæ sine aulæis et ostro
Sollicitam explicuere frontem,

« plerumque » suffit pour justifier « explicuere ». Dans cette autre comparaison, il est naturel de suppléer « olim, aliquando » :

Qualemve lætis caprea pascuis
Intenta fulvæ matris ab ubere

1. Il ne faut pas confondre avec le parfait logique, O. I, 1, 4 : « Sunt quos curriculo pulverem Olympicum Collegisse juvat » ; O. III, 18, 15 : « Gaudet invisam pepulisse fossor Ter pede terram » ; S. I, 10, 60 : « Amet scripsisse ducentos Ante cibum versus ».

Jam lacte depulsum leonem
Dente novo peritura vidit.
(O. IV, 4, 13-16.)

Le parfait s'explique autrement dans le passage suivant :

Hinc apicem rapax
Fortuna cum stridore acuto
Sustulit, hic posuisse gaudet.
(O. I, 34, 14-16.)

« Sustulit » y marque une action antérieure à « posuisse gaudet » ; c'est une espèce de parfait logique, comme « posuisse » lui-même. O. III, 3, 53 : « Quicumque mundo terminus obstitit », le parfait s'explique par la signification même du mot « obstitit ».

Un autre hellénisme, qui n'est pas sans analogie avec ceux qui résultent de l'usage de l'infinitif, consiste dans l'adjonction des participes à certains verbes, tels que λανθάνειν, τελεῖν. Dans les Satires, il n'y en a point d'exemples ; on n'en rencontre que dans les Epodes, le troisième livre des Odes et les Epîtres :

Num viperinus his cruor
Incoctus herbis me fefellit?
(Epo. 3, 7.)

Quibus superbam fugit ulta pælicem.
(Epo. 5, 63.)

Fulgentem imperio fertilis Africæ
Fallit sorte beatior.
(O. III, 16, 32.)

Qui natus moriensque fefellit.
(Epl. I, 17, 10.)

Idem eadem possunt horam durare probantes.
(Epl. I, 1, 82.)

Quant à la prolepse, si fréquente chez les comiques,

rare chez Cicéron et après lui, Horace ne l'a employée qu'une fois dans le quatrième livre :

> Quem legis expertes Latinæ
> Vindelici didicere nuper,
> Quid marte posses [1].
>
> (O. IV, 14, 8.)

Il a plus directement emprunté au grec la tournure analogue, mais plus hardie, qui se trouve dans le troisième et le quatrième livre des Odes :

> Mirum quod foret omnibus...
> Ut tuto ab atris corpore viperis
> Dormirem.
>
> (O. III, 4, 17.)
>
> Spectandus in certamine Martio,
> Devota morti pectora liberæ
> Quantis fatigaret ruinis [2].
>
> (O. IV, 14, 17.)

On peut ajouter le fameux « immane quantum discrepat », ἀμήχανον ὅσον, O. I, 27, 7. Au contraire, les Epodes, si le texte nous est bien parvenu, présentent une attraction incorrecte, dont il n'y a pas d'exemple dans les autres recueils :

> Nardo perunctum, quale non perfectius
> Meæ laborarint manus.
>
> (Epo. 5, 59.)
>
> Sed incitat me pectus et mammæ putres,
> Equina quales ubera.
>
> (Epo. 8, 8.)

1. R. A. H. Stern, *Grundriss einer Grammatik für romische Dichter*. Arnsberg, 1851.

2. *Gr. gr.* Mathiæ, trad. Gail et Longueville, § 297. — Cic. *Or.*, 20 : « Explicandus est nobis qualis futurus sit ». *Fin.* IV, 6, 14; rapprocher O. I, 6, 1-4 : « Scriberis... Quam rem cumque ferox navibus au equis Miles te duce gesserit ».

Les Satires ont aussi une attraction, plus logique il est vrai, mais sans exemple dans la poésie classique, et que la prose présente rarement avant Tite-Live :

> Notante
> Judice, quo nosti, populo.
> (S. I, 6, 15.)

Pour résumer ce qui concerne la syntaxe, on peut dire qu'Horace a, dans tous ses écrits, enrichi sa langue par l'imitation du grec. Cette tendance s'est accentuée de plus en plus. Les Satires et les Epodes, il est vrai, présentent quelques tournures qu'on ne voit pas dans les écrits postérieurs; mais les unes ne convenaient qu'à la poésie familière, et les autres sont des exceptions que sans doute le poète n'a pas jugées assez conformes au génie du latin. C'est dans les Odes et dans les Epîtres que s'est accomplie l'harmonieuse fusion des deux syntaxes. Horace, dans ses plus beaux ouvrages, a usé à cet égard d'un art si parfait et si délicat, qu'il paraît impossible de concevoir une langue aussi proche du grec et en même temps aussi latine.

CHAPITRE V

LES MÈTRES D'HORACE

Quelles sont les espèces de vers et de strophes qu'Horace a employées dans ses différentes œuvres? Quels changements a-t-il successivement apportés dans la composition de ces vers? Telles sont les questions que nous allons examiner.

Dans la première partie de sa carrière, il n'a fait usage que des vers dactyliques, des vers iambiques et des vers où les dactyles et les iambes sont juxtaposés. Dans les Satires, il emploie uniquement l'hexamètre dactylique, qui devint depuis lors le vers satirique à l'exclusion de tous les autres. L'hexamètre d'Horace se compose exactement des mêmes éléments que celui d'Ennius, de Catulle, de Lucrèce, de Virgile et d'Ovide. Plus sévère même, à cet égard, que tous les autres, il a banni presque absolument le spondée du cinquième pied ; on n'en trouve qu'un seul exemple dans l'*Art poétique :* « Invitum qui servat, idem facit occidenti »[1]. Cette forme, recherchée par les Alexandrins et leurs imitateurs, ne convenait pas à la simplicité de la satire et

1. A. P. 467.

de l'épître. Au contraire, Horace l'a employée quatre fois dans ses hexamètres lyriques, dont trois dans les Epodes et une dans le premier livre des Odes :

> Perfundi nardo juvat et fide Cyllenea.
> (Epo. 13, 9.)
>
> Nulla sit hac potior sententia, Phocæorum.
> (Epo. 16, 17.)
>
> In mare seu celsus procurrerit Apenninus.
> (Epo. 16, 29.)
>
> Me quoque devexi rabidus comes Orionis.
> (O. I, 28, 21.)

Il faut noter que, dans les quatre cas, le vers se termine par un mot de quatre syllabes et un nom propre. C'est ainsi que l'on rencontre une seule fois dans les tétramètres dactyliques un spondée au quatrième pied : O. I, 28, 2, « Mensorem cohibent, Archyta ». D'ailleurs l'hexamètre des Satires ne diffère de l'hexamètre des Epîtres que sous le rapport de la césure et de l'élision, dont nous parlerons à part.

Le vers héroïque est employé dans cinq épodes, dans trois odes du premier livre : O. 4, 7 et 28, et dans une ode du quatrième : O. 7. On a remarqué que, dans les hexamètres des Epodes, jamais un mot ne se termine après le quatrième trochée. C'est une règle suivie par les Alexandrins et par Catulle ; Horace, à l'exemple des vieux poètes grecs, l'a négligée plus tard. Exemples :

> Mœnia, vel Baccho Thebas vel | Apolline Delphos.
> (O. I, 7, 3.)
>
> Te maris et terræ numeroque | carentis arenæ.
> (O. I, 28, 1.)
>
> At tu, nauta, vagæ ne parce | malignus arenæ.
> (O. I, 28, 23.)

Particulam dare : sic, quodcumque |,minabitur Eurus.
(O. I, 28, 25.)[1]

Quant aux autres vers dactyliques, les seuls dont Horace ait usé sont : le tétramètre catalectique de l'épode 12, *Munera cur mihi quidve tabellas,* que l'on retrouve dans les odes 7 et 28 du premier livre ; et le trimètre catalectique, qui se rencontre uniquement dans la septième ode du quatrième livre, *Arboribusque comæ.* On peut donc dire que les vers dactyliques se rencontrent exclusivement dans les Epodes et dans les quatre pièces épodiques que le poète a placées parmi ses premières et ses dernières Odes.

Il en est de même pour les vers iambiques. L'iambique par excellence est le trimètre. La seule pièce d'Horace qui ne puisse être divisée en strophes, l'épode 17, est composée de trimètres. Dans tous les autres cas, ce vers se combine avec des iambiques plus petits, ou avec des dactyliques. Le trimètre est une seule fois employé pur, à l'exemple de Catulle[2], dans l'épode 16. Partout

1. C. Bock, *De metris H. lyricis.* Rendsburg, 1880.

2. Cat. 4 : « Phaselus ille », et 29 : « Quis hoc potest videre, quis hoc pati ». Il est à remarquer que ce raffinement, à la mode alexandrine, se trouve précisément dans celle des épodes que l'on considère comme la plus ancienne du recueil. Signalons, à ce propos, une singulière explication donnée, dans une thèse récente, par un jeune docteur de Kiel, M. Carolus Bock, du fameux passage :

Primus ad extremum similis sibi : non ita pridem,
Tardior ut paulo graviorque veniret ad aures, etc.

« Similis sibi » voudrait dire que l'iambe est composé de trois mètres avec ou sans spondées ; « non ita » serait l'antécédent de « ut paulo... ». L'iambe autrefois (pridem) était homogène, mais non au point de devenir lent et lourd ; car il admettait le spondée, sauf au second et au quatrième pied. L'auteur de cette interprétation reconnaît bien ce qu'aurait de bizarre la succession des propositions et la séparation en deux de la locution « non ita pridem » ; mais il ne remarque pas qu'il ne traduit pas « paulo », sans comp-

ailleurs le spondée, comme chez les Grecs, s'introduit aux pieds impairs. Les Grecs décomposent souvent l'iambe en trois brèves, ou lui substituent même un dactyle ou un anapeste. Ce dernier pied est très rare chez Horace; il n'y en a que deux incontestables, tous les deux au premier pied:

Pavidumque leporem et advenam laqueo gruem.
(Epo. 2, 35.)

Positosque vernas, ditis examen domus [1].
(Epo. 2, 65.)

Les dactyles sont plus nombreux; il y en a onze, dont trois au troisième pied, et huit au premier :

*Canidi*a, parce vocibus tandem sacris.
(Epo. 17, 6.)

*Aliti*bus atque canibus homicidam Hectorem.
(Epo. 17, 12.)

Optat quie*tem Pelo*pis infidi pater.
(Epo. 17, 65.)

*Deripe*re Lunam vocibus possim meis.
(Epo. 17, 78.)

Hæc ubi locutus fenerator Alfius.
(Epo. 2, 67.)

*Canidi*a, brevibus implicata viperis.
(Epo. 5, 15.)

ter qu'Horace divise incontestablement le trimètre en six parties : « cum senos redderet ictus... non ut de sede secunda Cederet aut quarta ». Ne pourrait-on pas expliquer : « Primus ad extremum similis sibi non ita pridem », «l'iambe qu'on a vu récemment sans spondées »? Ce serait une allusion à l'usage alexandrin qu'Horace adopta dans l'épode 16, pour revenir ensuite à la règle ancienne et commune.

1. Dans le vers cité Epo. 2, 35, au cinquième pied, nous considérons *laqueo* comme un iambe avec synérèse. De même Epo. 5, 79, « Priusque cælum sidet *inferius* mari », et Epo. 11, 23, « Nunc gloriantis quamlibet *mulierculam* », nous comptons le cinquième pied comme spondaïque avec synizèse de l'*i*.

Quid dixit aut *quid tacu*it? O rebus meis.
(Epo. 5, 49.)

*Sed dubi*us unde rumperet silentium.
(Epo. 5, 85.)

Quin ubi perire jussus exspiravero.
(Epo. 5, 91.)

Quo, quo sceles*ti rui*tis? aut cur dexteris.
(Epo. 7, 1.)

*Ioni*us udo cum remugiens sinus.
(Epo. 10, 19.)

Les tribraques sont plus nombreux encore ; il y en a onze au deuxième pied, quatre au troisième, deux au quatrième, et un au premier. Deux vers en renferment chacun deux : Epo. 17, 12, « Alitibus at*que canibus homi*cidam Hectorem »; et *id.*, 74, « Vecta*bor ume*ris tunc *ego ini*micis eques ». Voici les autres :

Infa*mis Hele*næ Castor offensus vice.
(Epo. 17, 42.)

Ingra*ta mise*ro vita ducenda est in hoc.
(Epo. 17, 63.)

Pecus*ve Cala*bris ante sidus fervidum.
(Epo. 1, 27.)

Libet jace*re modo* sub antiqua illice.
(Epo. 2, 23.)

Quodsi pudi*ca muli*er in partem juvet.
(Epo. 2, 39.)

Aut her*ba lapa*thi prata amantis et gravi.
(Epo. 2, 57.)

Has in*ter epu*las ut juvat pastas oves.
(Epo. 2, 61.)

Nec mu*nus ume*ris efficacis Herculis.
(Epo. 3, 17.)

Canidi*a, brevi*bus implicata viperis.
(Epo. 5, 15.)

At expedi*ta Saga*na, per totam domum.
(Epo. 5, 25.)

Insur*gat* *Aqui*lo, quantus altis montibus.
(Epo. 10, 7.)

*Sed ali*us ardor aut puellæ candidæ.
(Epo. 11, 27.)

Il faut remarquer cependant que plusieurs de ces licences se justifient par la présence de noms propres ou de mots grecs, tels que « Canidia, Pelopis, Ionius, Helenæ, Calabris, lapathi, Sagana, Aquilo » ; dans un très grand nombre de ces pieds de trois syllabes, l'une d'elles devait facilement disparaître par la prononciation, comme dans les mots « mulier, epulas, Canidia, alius, ruitis, tacuit, dubius, Ionius ».

A part le trimètre, le dimètre est le seul vers iambique employé dans les Epodes. Ce vers, composé de quatre pieds, ne présente que très exceptionnellement des pieds de trois syllabes. On y trouve un tribraque : Epo. 2, 62, « Vid*ere prope*rantes domum »; et trois dactyles : Epo. 3, 8, « *Canidi*a tractavit dapes » ; 5, 48, « *Canidi*a rodens pollicem » ; 15, 24, « *Ast ego* vicissim risero ».

Le dimètre entre aussi dans la composition des vers iambo-dactyliques ; il y est précédé d'un hémistiche dactylique, comme dans l'épode 11 : « Scribere versiculos amore percussum gravi ». Dans l'épode 13, au contraire, l'hémistiche dactylique est placé après le dimètre iambique: « Nivesque deducunt Jovem; nunc mare, nunc siluæ ». Ces deux sortes de vers sont asynartètes, c'est-à-dire que les deux parties en sont séparées par la syllabe indifférente ou par l'hiatus, qui caractérisent la fin du vers. Dans les vers composés des autres livres, comme nous le verrons plus loin, on ne trouve plus rien de semblable. Dans l'hémistiche iambique, l'iambe n'est jamais remplacé par un pied de trois syllabes.

Les vers iambiques, employés dans les Epodes, ne se

retrouvent plus dans les Odes. Le trimètre y apparaît seulement sous la forme catalectique, plus favorable à la construction des strophes, O. I, 4 : « Trahuntque siccas machinæ carinas »; et O. II, 18 : « Mea renidet in domo lacunar ». Dans les deux pièces, on ne relève qu'une décomposition de l'iambe en tribraque, O. II, 18, 34 : « Regum*que pue*ris, nec satelles orci ». On ne rencontre plus de vers asynartètes que dans une ode du premier livre, « *Solvitur acris hiems* » ; ils sont composés d'une tétrapodie dactylique, suivie de trois trochées; mais Horace, contrairement à l'usage suivi par son modèle Archiloque, et par lui-même dans les Epodes, a complètement banni la voyelle douteuse et l'hiatus entre les deux parties.

Les Epodes ne se distinguent pas moins par la combinaison des vers entre eux que par leur composition.

A l'exception de l'épode 17, les autres pièces sont écrites en strophes de deux vers. Les combinaisons, empruntées ou imitées d'Archiloque, sont fort simples. Le trimètre est suivi du dimètre (Epo. 1-10), comme l'hexamètre est uni au tétramètre dactylique (Epo. 12), pour former la strophe alcmanique, qu'Horace a peut-être inventée. L'hexamètre forme, avec le dimètre et avec le trimètre iambiques, les strophes pythiambiques (Epo. 14, 15, 16). Enfin le dimètre iambique s'intercale entre l'hexamètre et l'hémistiche dactylique, ou inversement l'hémistiche dactylique s'intercale entre le trimètre et le dimètre iambiques. Ces deux dernières combinaisons sont, suivant le grammairien Diomède, des inventions d'Horace. De ces sortes de strophes, une seule se retrouve dans les œuvres postérieures ; c'est l'alcmanique (O. I, 7 et 28), avec cette différence que ces deux dernières pièces, comme toutes les

Odes [1], se partagent en quatrains, tandis que le nombre des vers de l'épode 12 n'est pas divisible par quatre. En outre, le premier et le quatrième livre renferment chacun une pièce épodique d'une mesure qui ne se trouve pas dans les Epodes ; ce sont les mètres dits premier et second archiloquiens, dont l'invention est attribuée à notre poète :

Diffugere nives, redeunt jam gramina campis
Arboribusque comæ.

(O. IV, 7.)

Solvitur acris hiems grata vice veris et Favoni,
Trahuntque siccas machinæ carinas.

(O. I, 4.)

On ne peut s'empêcher de remarquer l'analogie des sujets traités dans ces pièces. A part ces quatre exceptions, Horace n'a jamais, dans ses odes, employé les

1. Excepté toutefois l'ode *Donarem pateras* (IV, 8), qui renferme trente-quatre vers, suivant tous les manuscrits. Mais le texte en est manifestement altéré ; les corrections que l'on a tentées ne répondent pas suffisamment à toutes les critiques. Je supprimerais volontiers les six derniers vers, dont la pensée me paraît bien étrange. Quoi ! c'est la Muse qui place au ciel Hercule, Castor et Pollux. En supposant qu'Horace ait voulu dire: « la Muse célèbre les exploits de ces demi-dieux, et fait connaître leur apothéose », comment expliquer le dernier vers: « c'est grâce aux poètes que Bacchus exauce les vœux des hommes, Liber vota bonos ducit ad exitus »? Ou le vers n'a pas de sens, ou il renferme une impiété fort déplacée. La pièce se terminerait fort bien, ce me semble, sur la pensée générale : « Dignum laude virum Musa vetat mori ». Ce qui suit: « Cælo Musa beat », etc., me paraît être une maladroite paraphrase. Si nous arrêtons la pièce au vers 28, elle se partagera en quatrains, comme toutes les Odes; mais toutes les difficultés ne seront pas levées. Il restera une césure insolite : « Non incendia *Car*thaginis impiæ » (v. 17); il restera, au vers 18, cet *ejus*, qui est au moins inutile, sans compter d'autres critiques plus ou moins spécieuses. Mais si l'on ne reconnaît pas avec certitude quelles sont les interpolations, on ne peut du moins en nier l'existence. Voir, au sujet de cette Ode, une intéressante brochure de J. Haeussner (Fribourg, 1876), dont les conclusions d'ailleurs sont fort contestables.

mètres dont il s'est servi exclusivement dans ses premières œuvres.

Les vers iambiques et dactyliques, ou composés d'iambes et de dactyles, n'apparaissent que très rarement dans les Odes; le trimètre iambique catalectique se rencontre deux fois (I, 4 et II, 18); le vers héroïque, deux fois (I, 7 et 28); le tétramètre et le trimètre dactyliques catalectiques, l'un deux fois (I, 17 et 28), l'autre une seule (IV, 7); le grand archiloquien, une fois seulement (I, 4). Tous les autres vers sont des trochaïques, avec ou sans dactyles; deux seulement sont composés uniquement de trochées: l'hipponactique ou dimètre catalectique, employé une seule fois, « Non ebur neque aureum » (O. II, 18), et l'ennéasyllabe, qui occupe la troisième place dans la strophe alcaïque, « Cæmenta demittit redemptor »; dix sont formés de trochées et de dactyles : on les appelle pour cette raison logaèdes.

C'est là le véritable vers lyrique d'Horace : il a réuni ces deux pieds en dix combinaisons différentes, qui se trouvent toutes dans les deux premiers livres des Odes. Le vers le plus élémentaire du rythme logaédique est le petit vers adonique, composé d'un dactyle et d'un trochée, souvent remplacé par un spondée; sur 205 vers adoniques, 123 sont terminés par une longue, 82 par une brève[1].

Horace a employé aussi deux espèces de tripodie logaédique, différant seulement l'une de l'autre par la place du dactyle. Dans le vers aristophanique, « Lydia, dic, per omnes », le dactyle est suivi de deux trochées; le dernier est généralement remplacé par un spondée. Dans le phérécrate, le dactyle se trouve entre un spon-

1. Schiller, *Die lyrischen Versmasse des Horaz*, Leipzig, 1869; p. 27.

dée et un trochée : « Grato, Pyrrha, sub antro ».

Vient ensuite une tétrapodie catalectique; c'est le glycon, employé par Catulle, à l'exemple d'Anacréon ou de Sapho [1].

Les deux logaèdes les plus usités et les plus complets sont les deux pentapodies, saphique et alcaïque; la première constitue le vers, d'un mouvement si tranquille et si harmonieux, qui se répète trois fois dans la strophe saphique, « Jam satis terris nivis atque diræ » ; le dactyle est précédé d'un trochée et d'un spondée, et suivi de deux trochées; la dernière syllabe est généralement longue, 406 fois sur 615 vers [2].

L'hendécasyllabe alcaïque est d'une cadence différente : le dernier trochée est catalectique, et le premier est précédé d'une syllabe de prélude, « Odi profanum vulgus et arceo », ce qui donne au vers et plus de vigueur et plus de solennité.

Les autres logaèdes que l'on rencontre dans Horace sont des vers complexes, et formés des mêmes éléments que les précédents. L'asclépiade mineur, « Mæcenas atavis edite regibus », comprend un phérécrate et un aristophanique, tous les deux catalectiques; le grand asclépiade intercale, entre ces deux éléments, un adonique également catalectique : « Tu ne quæsieris — scire nefas — quem mihi, quem tibi ».

De même, le saphique majeur est composé d'une tétrapodie catalectique, où le dactyle occupe le troisième rang, comme dans le vers saphique, et d'un phérécrate « Te deos oro, Sybarin — cur properes amando ».

Le décasyllabe alcaïque, par un procédé différent,

1. Catulle XXXIV et LXI (Ed. L. Müller).
2. Schiller, ouvr. cité.

redouble successivement chacun des deux pieds de l'adonique : « Flumina constiterint acuto ».

Telles sont les dix-sept formes de vers que l'on rencontre dans le premier recueil des Odes. Cinq d'entre elles sont abandonnées dans le troisième livre ; ce sont les quatre iambiques ou dactyliques, et l'hipponactique. Dans la maturité de son talent, Horace songe plus à perfectionner les plus belles, qu'à en découvrir ou à en introduire d'autres. La seule innovation du troisième livre est un essai isolé de vers ioniques *a minori*, imités d'Alcée ; les pieds de ce nom (deux brèves et deux longues) se succèdent sans interruption : « Miserarum est neque amori dare ludum neque dulci — mala vino lavere aut exanimari metuentes — patruæ verbera linguæ ».

Dans le quatrième livre, les formes de vers sont plus multipliées ; il y en a quinze, dont une nouvelle : le trimètre dactylique catalectique, employé avec le vers héroïque, qui ne se trouve pas non plus dans le troisième livre ; Horace reprend aussi, comme nous l'avons vu, le trimètre iambique catalectique.

Quatre de ces vers sont employés seuls : le trimètre iambique dans les Epodes, le grand et le petit asclépiade, enfin l'ionique mineur. Les quinze autres espèces de strophes sont formées de deux ou de trois vers différents. Sur ces dix-neuf sortes de strophes, sept se rencontrent dans les Epodes, onze dans les deux premiers livres des Odes, sept dans le troisième, y compris une nouvelle (O. III, 12); dans le quatrième, sept également, dont une nouvelle (O. IV, 7). Neuf ou dix paraissent avoir été inventées par Horace, autant que l'on peut s'en rapporter au témoignage des grammairiens latins, que le petit nombre des textes grecs parvenus jusqu'à nous

ne permet pas de contrôler suffisamment. C'est dans ses débuts surtout que le poète cherche à créer des formes nouvelles; il en a inventé quatre dans les Epodes, cinq dans le premier livre, une dans le quatrième, aucune dans le troisième. Il est à remarquer que dix de ces formes, inventées par Horace, appartiennent au genre épodique, qu'il a cultivé dans ses premières œuvres : c'est la combinaison de l'hexamètre dactylique avec le trimètre pur, avec l'iambélégiaque, avec le tétramètre dactylique, avec le trimètre catalectique; et la combinaison du trimètre iambique avec l'élégiambe et avec le grand archiloquien. Les autres consistent dans l'aristophanique suivi du grand saphique, et dans l'asclépiade suivi soit d'un glycon, soit d'un phérécrate et d'un glycon. On lui attribue aussi la strophe composée de trois asclépiades et d'un glycon.

Voyons maintenant quels changements Horace a fait subir aux vers qu'il a empruntés, et comment ils se sont modifiés dans ses différents recueils. Ces changements concernent la césure, la quantité de certaines syllabes dans le corps du vers, et la nature du premier pied. Nous parlerons de la césure dans un chapitre spécial. Disons seulement, d'une façon générale, qu'Horace, dans tous les vers de plus de quatre pieds, a introduit ou fixé une césure régulière. Il s'est efforcé d'assimiler ainsi la coupe de tous ses vers à celle du vers héroïque, ou plutôt du pentamètre. Ainsi l'asclépiade, qui présente chez les tragiques grecs de nombreuses exceptions au point de vue de la césure [1], n'en offre aucune chez Horace et ses imitateurs. Tous les asclépiades sont coupés après le cinquième demi-pied : « Mæcenas atavis — edite regi-

1. Christ, *Metrik*, p. 494.

bus ». Il en est de même pour le grand asclépiade, qui présente toujours deux césures, l'une analogue à la précédente, et l'autre après la onzième syllabe ou le deuxième choriambe : « Nullam, Vare, sacra — vite prius — severis arborem ». Chez les Grecs, cette dernière est la césure régulière, l'autre est très fréquemment négligée [1]. Catulle, qui a emprunté ce mètre aux Alexandrins, suivant leur exemple a négligé la première et même, dans un vers, la deuxième de ces coupes :

Certe tute jubebas animam — tradere, inique,
Inducens in amorem, quasi tuta omnia mi forent.
Quæ te ut pœniteat — post modo facti faciet tui [2].

On ne voit dans Horace aucun vers coupé de la sorte.

L'initiative d'Horace a été plus considérable encore pour le vers alcaïque et le vers saphique ; le premier n'avait aucune césure régulière : il l'a coupé régulièrement après le cinquième pied : « Derepta vidi ; vidi ego civium [3] ». L'hendécasyllabe saphique n'avait pas non plus de césure fixe chez les Grecs : Catulle, qui en a fait usage dans deux pièces, sauf trois exceptions [4], l'a coupé tantôt après la sixième syllabe, « ille mi par esse — deo videtur », tantôt après la cinquième, « ille si fas est — superare divos ». Chez Horace, la césure est sans exception dans le troi-

1. Voir, par exemple, la *Quenouille de Théocrite.*
2. Cat. XXX (Ed. L. Müller.)
3. Pour les exceptions, voir plus loin, au chapitre de la Césure.
4. Cat. XI, 6, 7 et 11 :

Seu Sacas sagittiferosque Parthos
Sive qua septemgeminus colorat.
Gallicum Rhenum, horribile æquor ulti-
mosque Britannos.

sième pied, et le plus souvent après la cinquième syllabe. Nous verrons que sa régle a varié sensiblement d'un recueil à l'autre.

Horace a fixé de même la nature de certains pieds, là où ses prédécesseurs prenaient plus de liberté. Ainsi, dans le glycon, les Grecs ont changé quelquefois le trochée du troisième pied en tribraque [1]. Chez Catulle, on trouve, dans un phérécrate, le dactyle du deuxième pied changé en spondée : « Nutriunt umore [2] »; Sénèque, dans deux glycons, a imité cette singulière licence [3], dont il n'y a pas d'exemple chez les Grecs, ni chez Horace. Les pieds de l'asclépiade étaient déjà déterminés rigoureusement chez les Grecs, et le poète latin n'eut rien à y modifier. Il n'en est pas de même pour les deux hendécasyllabes, le saphique et l'alcaïque. La quatrième syllabe du premier et la cinquième du second étaient indifféremment longues ou brèves pour les Eoliens et pour Catulle. Horace s'est montré à cet égard d'une sévérité absolue. Dans les vers saphiques, le deuxième pied est toujours un spondée. Les alcaïques ne présentent non plus aucune exception. Dans le vers « Non sumptuosa blandior hostia » (III, 23, 18), *sumptuosa* est à l'ablatif. Au vers III, 5, 17, « Si non periret inmiserabilis », *et* peut être considéré comme long par une quantité archaïque, à moins que l'on n'adopte la version *perirent,* que ne donnent pas toutefois les manuscrits. Au vers III, 6, 9,

1. Christ, *Metr.*; Cf. Pindare, *Pyth.* VIII, 2; Eurip., *Phen.* 227.

2. Cat. LXI, 25.

3. Sén. *Œd.,* 906 :

Vela ne pressæ gravi
Spiritus antennæ tremant.

il faut lire : « Jam bis *Monæses* et Pacori manus », au lieu de *Monœsis* [1].

Horace n'a pas traité avec moins de rigueur le premier pied de ses vers éoliques. Les Grecs y usaient d'une liberté presque absolue. Ainsi le glycon et le phérécrate débutaient, chez les Eoliens, par un pied quelconque de deux syllabes (dissylabon adiaphoron) ; Pindare et Euripide ont exclu le pyrrhique, et l'ont remplacé par un tribraque. Il en est de même pour les asclépiades; chez les Eoliens, le premier pied est un spondée, un trochée, un iambe ou un pyrrhique. Les dramatiques ont substitué le tribraque à ce dernier. Au début du grand asclépiade, Callimaque et Théocrite ont placé un trochée ou un spondée; on ne trouve plus que le spondée chez Catulle.

Ce pied variable a été considéré, par la théorie ingénieuse d'Hermann, comme un prélude à la véritable mesure, qui commence seulement avec le dactyle. La musique permettait des libertés, qui devaient naturellement disparaître des poèmes destinés plutôt à la lecture. Tous les vers dont nous avons parlé commencent invariablement chez Horace par un spondée. Chez Sénèque, le glycon débute, comme chez Catulle, par un spondée, un trochée, et même un iambe; mais, pour l'asclépiade, les poètes postérieurs ont suivi strictement la règle adoptée par le maître.

Le saphique tient un rang à part. Chez les Grecs, comme chez les Romains, le premier pied est toujours un trochée, et, par conséquent, ne doit pas être regardé comme une base hermannique ; le vers semble composé,

1. « Monæses » est donné par de bons manuscrits, et admis par MM. Keller et Holder, ainsi que par M. L. Müller.

dans l'origine, d'une dipodie trochaïque et d'une tripodie logaédique. Il n'en est pas de même pour l'hendécasyllabe et l'ennéasyllabe alcaïques. Ils commencent tous les deux par une syllabe de prélude, longue ou brève; c'est ce qui nous empêche de classer le dernier parmi les vers iambiques : la pentapodie iambique est toujours pure chez les dramatiques grecs [1]. Ici, comme ailleurs, Horace a voulu établir une règle fixe; il l'a fait du moins dans le quatrième livre, où la syllabe initiale des deux vers est invariablement longue, règle que Stace a adoptée. Mais sa tendance est déjà manifeste dans les livres précédents. L'initiale n'est brève que par exception : sur 634 hendécasyllabes, on ne trouve que dix-sept fois l'anacruse brève. Il y en a douze cas dans les deux premiers livres : I, 9, 1, « Vides ut alta stet nive candidum »; 27, 17, « Amore peccas »; *id.*, 22, « Magus venenis »; 31, 9, « Premant Calena »; *id.*, 17, « Frui paratis »; 35, 37 et 38, « Metu deorum continuit : quibus Pepercit aris »; 37, 22, « Perire quærens »; II, 1, 6, « Periculosæ plenum opus aleæ »; 7, 22, « Ciboria exple »; 9, 5, « Amice Valgi »; 14, 6, « Amice, places inlacrimabilem ». On en trouve cinq dans le troisième livre : III, 1, 2, « Favete linguis »; *id.*, 26, « Tumultuosum sollicitat mare »; 3, 34, « Inire sedes »; 4, 78, « Reliquit ales »; 6, 22, « Acerba virgo ».

De même, sur 317 ennéasyllabes, neuf seulement ont l'anacruse brève; une seule se rencontre au troisième livre : III, 3, 71, « Referre sermones ». Voici les huit autres :

Stetere causæ, cur perirent.
(O. I, 16, 19.)

1. Christ, *Metr.*, p. 372.

Olentis uxores mariti.
(I, 17, 7.)

Puer quis ex aula capillis.
(I, 29, 7.)

Ad arma, cessantes ad arma.
(I, 35, 15.)

Redegit in veros timores.
(I, 37, 15.)

Ab insolenti temperatam.
(II, 3, 3.)

Obire, Mæcenas, mearum.
(II, 17, 3.)

Superne, nascunturque leves.
(II, 20, 11.)

A tous les points de vue, Horace a donc constamment visé à fixer le rythme et la cadence des vers qu'il a empruntés aux Grecs. Cette tendance se manifeste de plus en plus, à mesure que l'on avance dans ses œuvres successives, et reçoit une complète satisfaction dans le dernier livre.

CHAPITRE VI

PROSODIE, HIATUS, ÉLISIONS DANS LES ŒUVRES D'HORACE

I

Pour ce qui concerne la quantité des syllabes, Horace, même dans celles de ses œuvres où il est le plus libre, peut être considéré comme un versificateur des plus rigoureux. Jamais il ne néglige les règles de la position, à l'exemple des anciens scéniques ; jamais il ne supprime la consonne finale des nominatifs en *us* ou en *is*, malgré l'usage reçu, même par les dactyliques, jusqu'à Cicéron ; jamais il n'allonge même l'enclitique *que*, comme firent Virgile et Ovide, à l'imitation d'Homère. Il est facile de compter les mots, même les noms propres, où il conserve une quantité archaïque, ou semble en adopter une nouvelle. Dans les Satires, il emploie, S. II, 3, 191, *reducere* (ou *redducere*) avec la première longue, comme Lucrèce : « Di tibi dent capta classem redducere Troja ». Dans les Epîtres, il abrége la première syllabe de *glomus*, employée comme longue par Lucrèce, Epl. I, 13, 14 : « Ut vinosa glomus furtivæ Pyrrhia lanæ ». Dans les Odes, l'*o* de *Proserpina* est abrégé une fois, O. II, 13, 21 :

« Quam pæne furvæ regna Proserpinæ » ; tandis que O. I, 28, 20, Horace se conforme à l'usage ordinaire. Il est difficile d'ailleurs de savoir dans ces mots quelle quantité se rapproche davantage de la prononciation correcte ; si ce sont là des licences propres à notre poète, elles ne diffèrent pas de celles des écrivains les plus sévères. On sait que les poètes latins traitent les noms propres avec une certaine liberté. Si Virgile varie la quantité de la première syllabe de « Diana », de « eous »; s'il l'allonge dans « Itala, Italia, Italides, Priamides », faut-il s'étonner qu'Horace emploie avec des quantités différentes « Apulus » et « Apulia »; qu'il allonge la première syllabe de « Mamurræ », abrégée par Catulle; qu'il fasse tantôt long, tantôt bref, l'*i* de « Diana » ?

Il sera plus intéressant de rechercher quel usage il a fait, dans ses différentes œuvres, des procédés d'allongement ou d'abréviation, employés par les poètes latins pour introduire dans les vers des mots que leur quantité régulière en écarte.

Nous trouvons chez lui, en effet, un certain nombre de syllabes dont la quantité est modifiée, soit dans le corps du mot, soit à la fin. Examinons successivement les abréviations et les allongements.

Nous avons parlé déjà de la syncope, qui altère l'aspect même et la forme du mot ; la synérèse ou synizèse, sans toucher à l'orthographe, modifie la mesure : elle transforme deux voyelles consécutives en une diphthongue, ou donne à une voyelle la valeur d'une sorte de consonne.

Si l'on compare Horace aux autres classiques, il faut reconnaître qu'il ne s'éloigne pas de l'usage ordinaire, et que les synérèses employées par lui le sont également par Virgile, Ovide, Properce. Il faut distinguer d'abord

celles qui sont empruntées aux anciens poètes, et celles qui portent sur la terminaison des substantifs et adjectifs en *eus,* et que Catulle le premier a imitées des Grecs. Parmi les premières, nous trouvons deux fois, mais dans les Satires seulement, un *o* fondu avec une autre voyelle :

Heredes voluit? *Quoad* vixit, credidit ingens.
(S. II, 3, 91.)

Pasco libatis dapibus. *Prout* cuique libido est.
(II, 6, 67.)

Quant à l'*e*, Horace ne le contracte que dans les formes employées toujours ainsi par les autres classiques : *deesse*, *anteit*, *deinde*, *deinceps*, *antehac*, *vemens* (Epl. II, 2, 120 : « Vemens et liquidus »), et les composés de *prehendo* (S. I, 2, 131 et 134 ; 4, 114 ; II, 7, 43 ; I, 10, 55 ; et Epl. I, 18, 39).

Pour les synérèses grecques, il est à remarquer qu'on n'en trouve chez lui que dans les mots de trois syllabes, réduits ainsi à deux. A part un exemple dans les Epîtres (Epl. I, 7, 91 : « Durus, ait, *Vultei*, nimis attentusque videris »), et un dans le deuxième livre des Odes (II, 7, 5 : « *Pompei* meorum prime sodalium »), tous les deux sur des noms propres, on en rencontre trois dans les Satires :

Ne corporis optima *Lyncei*.
(S. I, 2, 90.)

Abdiderint furtim terris, et imagine *cerea*.
(I, 8, 43.)

Pinguem vitiis albumque nec *ostrea*.
(II, 2, 21.)

On peut voir encore un cas semblable dans les Epodes :

Pavidumque leporem et advenam *laqueo* gruem [1].
(Epo. 2, 35.)

La synizèse proprement dite supprime une syllabe par la transformation de l'*u* ou de l'*i* en consonne ou demi-consonne. Il y en a deux cas dans les Odes :

Vos lene *consilium* et datis et dato.
(O. III, 4, 41.)

Hinc omne *principium*. huc refer exitum.
(O. III, 6, 6.)

trois dans les Epodes :

Priusque cælum sidet *inferius* mari.
(Epo. 5, 79.)

Nunc gloriantis quamlibet *mulierculam*.
(Epo. 11, 23.)

Qui sudor *vietis* et quam malus undique membris [2].
(Epo. 12, 7.)

à moins qu'on ne fasse de « vietis » un anapeste, bien que l'*e* soit long chez Lucrèce [3]. Il y en a trois cas également dans les Satires :

Vindemiator et invictus.
(S. I, 7, 30.)

Ut *Nasidieni* juvit te cena beati ?
(S. II, 8, 1.)

Si memini, Varius, cum *Servilio* Balatrone.
(S. II, 8, 21.)

Il faut scander aussi de cette façon le mot « pituita » en trois syllabes :

1. Cf. O. III, 7, 4 : « Constantis juvenem *fidei* » (ou *fide*).
2. Cf. Tér., *Eun.*, 4, 4, 21 :

Hic ést vietus vètus veternosús senex.

3. Cf. O. IV, 2, 2 :

Jule, ceratis ope Dædalea.

Lenta feret *pituita*.
(S. II, 2, 76.)

Præcipue sanus, nisi cum *pituita* molesta est.
(Epl. I, 1, 108.)

vu que l'antépénultième est employée comme longue par Catulle, dans un hendécasyllabe où il forme nécessairement deux trochées : « A te sudor abest, abest saliva, Mucusque et mala pituita nasi » (Cat. 23, 17).

Il faut noter aussi, dans la VIe Satire du Ier livre, v. 39 :

Deicere de saxo cives aut tradere Cadmo.

Cette leçon est donnée par les meilleurs manuscrits; « deicere » forme un dactyle, comme « eicere » chez Lucrèce, et « reicere » dans le poëme de la *Ciris*, v. 118 [1].

En résumé, les premières œuvres sont donc de beaucoup les plus libres à cet égard ; le quatrième livre des Odes et l'*Art poétique* ne présentent même aucun exemple de synérèse ni de synizèse. On peut noter, en passant, qu'on n'y trouve non plus aucune consonne vocalisée par le procédé inverse, comme dans Lucrèce, Catulle, et même Tibulle. Il y en a six dans Horace, dont deux dans les Satires :

Cum mihi non tantum furesque feræque *suetæ*.
(S. I, 8, 17.)

Pluribus *adsuerit* mentem corpusque superbum.
(S. II, 2, 109.)

Une autre plus hardie, dans les Épodes, est reproduite dans les Odes :

Nivesque deducunt Jovem; nunc mare, nunc *siluæ*.
(Epo. 13, 2.)

1. L. Müller, *De re m.*, p. 271.

Aurarum et *siluæ* metu.
(O. I, 23, 4.)

C'est ainsi encore qu'il emploie deux fois la forme « miluus » et non « milvus » :

Adulteretur et columba *miluo.*
(Epo. 16, 32.)

Suspectos laqueos et opertum *miluus* hamum.
(Epl. I, 16, 51.)

Quant aux syllabes finales, longues de leur nature, elles sont rarement abrégées par Horace, et il ne s'éloigne pas de la pratique ordinaire des classiques. Outre les mots iambiques, adverbes, pronoms ou impératifs, fréquemment employés et où la dernière syllabe est considérée comme pouvant s'abréger légitimement, on rencontre une fois chez lui « supernĕ », à l'imitation de Lucrèce, dans un passage dont l'authenticité a été contestée. sans raisons décisives il est vrai :

Jam jam residunt cruribus asperæ
Pelles et album mutor in alitem
Superne, nascunturque leves
Per digitos umerosque plumæ.
(O. II, 20, 11.)

Mais c'est l'*o* final dont la quantité a le plus sensiblement varié chez les poètes latins. Chez Lucrèce et Catulle, on trouve déjà un certain nombre de noms et de verbes de deux syllabes dont la finale *o* s'abrège : « homo, scio, dabo, puto ». Horace fait de même un pyrrhique des mots « eo, veto », S. I, 6, 119 : « Deinde eo dormitum »; et S. I, 1, 104 : « Cum veto te fieri ». Il emploie même comme dactyles « dixero, mentio, quomodo », S. I, 4, 104 : « Dixero quid, si forte jocosius »; S. I, 4, 93 : « Lividus et mordax videor tibi? Mentio si

qua » ; et S. I, 9, 43 : « Mæcenas quomodo tecum », ce dernier à l'imitation de Plaute. C'est ainsi encore qu'il introduit dans l'hexamètre le nom propre « Polio », sans élider la finale comme l'a fait Virgile : S. I, 10, 42, « Polio regum Facta canit »; et *id.*, 85, « Polio, te Messala ». Il emploie le même nom comme dactyle dans la première ode du deuxième livre, v. 14 : « Et consulenti, Polio, Curiæ ». Sans autre exception que ce dernier exemple, toutes les hardiesses de ce genre se rencontrent dans les Satires, et uniquement dans le premier livre. N'est-on pas en droit de conclure qu'Horace s'est cru obligé de renoncer ensuite à une licence qu'il avait adoptée dans ses premiers écrits, tandis que l'usage en fut, au contraire, conservé, étendu même par Ovide, Properce, Lucain, Perse et Juvénal ?

On trouve aussi, dans les Épodes, (9, 17) l'*e* de la désinence abrégé au parfait : « Ad hoc frementes verterunt bis mille equos ». Il y a des exemples analogues chez Térence et Virgile. Horace n'en présente que deux autres, un dans les Satires, et un dans les Épîtres (S. I, 10, 45 ; Epl. 1, 4, 7). Il n'y en a pas dans les Odes.

Horace a usé plus largement de la faculté d'allonger, dans certains cas, les syllabes finales.

La voyelle finale n'est jamais allongée devant un mot commençant par deux consonnes ou par une consonne double. Cette licence, assez fréquente chez Ennius et Catulle, se rencontre pourtant encore, comme une exception très rare, chez Tibulle, Lucain, Silius, Stace, Sénèque et Martial. Horace l'a évitée avec autant de soin que Virgile, Ovide et Properce.

Il est moins sévère pour l'usage du sigmatisme, au moins dans les Satires, où l'on en rencontre jusqu'à huit exemples ; chez Lucrèce même la proportion est moin-

dre; Virgile ne l'a employé qu'une fois, et encore à une place et avec une ponctuation qui atténuent la licence : *En.*, XI, 309, « Spem si quam adscitis Ætolum habuistis in armis, Ponite. Spes sibi quisque ». Sur les huit cas de sigmatisme que présentent les Satires, trois tombent sur la première brève du dactyle, et cinq sur la deuxième. D'autre part, trois se rencontrent au cinquième pied, et tous les trois dans le premier livre :

Contra alius nullam nisi olenti in fornice stantem.
(S. I, 2, 30.)

Si quod sit vitium, non fastidire : strabonem.
(S. I, 3, 44.)

Linquimus, insani ridentes præmia scribæ.
(S. I, 5, 35.)

Trois tombent au premier pied :

Sæpe stylum vertas.
(S. I, 10, 72.)

Quem mala stultitia.
(S. II, 3, 43.)

Hæc mihi Stertinius.
(S. II, 3, 96.)

Il y en a également un au quatrième pied :

Proceros odisse lupos? Quia scilicet illis.
(S. II, 2, 36.)

et un au deuxième :

Velatumque stola.
(S. I, 2, 71.)

encore, dans ce dernier cas, la voyelle abrégée est-elle suivie d'un mot grec, ce qui excuse, même chez Tibulle et Lucain, quelques négligences semblables de la posi-

tion. On ne trouve aucune exception à la règle ordinaire dans les autres œuvres d'Horace, même dans les Epîtres.

Si jamais il n'allonge une voyelle finale devant une consonne double, à plus forte raison ne le fait-il pas devant une consonne simple, même à la césure ; on ne trouve chez lui aucun exemple d'allongement semblable à celui que Virgile s'est permis dans l'hexamètre suivant : « Dona dehinc auro gravia sectoque elephanto [1] ». Horace allonge assez rarement aussi les syllabes finales terminées par une consonne. Les hexamètres ne présentent cette licence que dans l'arsis [2], le plus souvent à la césure principale, et, à part deux exceptions (S. I, 4, 82 ; II, 3, 1), la syllabe allongée est précédée de deux brèves. Dans six vers, elle précède la césure semiquinaire :

Qui non *defendit* alio culpante, solutos.
(S. I, 4, 82.)

Callidus ut *soleat* humeris portare viator.
(S. I, 5, 90.)

Confidens *tumidus*, adeo sermonis amari.
(S. I, 7, 7.)

Si mala *condiderit* in quem quis carmina, jus est.
(S. II, 1, 82.)

Ne quis humasse *velit* Ajacem, Atrida, vetas cur ?
(S. II, 3, 187.)

Si raro *scribis*, ut toto non quater anno.
(S. II, 3, 1.)

1. S. I, 3, 7, il faut lire *Bacchæ* et non *Bacche* : « Usque ad mala citaret : io Bacchæ ! modo summa », etc.

2. Je n'admets pas « Quo melior vir est » (S. I, 10, Préamb. 4), et je considère comme apocryphes ces huit vers d'introduction. O. I, 15, 36, je lis « Ignis *Pergameas* domos », au lieu de *Iliacas,* bien qu'on puisse voir dans « Ignīs » un souvenir de la quantité primitive. (*Précis de la Déclinaison latine*, par F. Bücheler, trad. L. Havet, p. 26.)

Dans ce dernier cas seulement, c'est la finale de la deuxième personne du présent de l'indicatif, à la troisième conjugaison, qui est allongée. Deux fois l'allongement a lieu devant la césure semiseptenaire :

Galloni præconis *erat* acipensere mensa.
(S. II, 2, 47.)

Exclusus qui distat, *agit* ubi secum, eat an non.
(S. II, 3, 260.)

sans compter le vers :

Cum gravius dorso *subiit* onus.
(S. I, 9, 21.)

où la finale de « subiit » peut être considérée comme foncièrement longue. Ajoutons comme possible :

Extimui, ne vos *ageret* insania discors.
(S. II, 3, 174.)

Enfin, l'on trouve deux fois, dans les Satires, une syllabe finale allongée au temps fort du deuxième pied ; mais, dans ces deux cas, elle peut être justifiée par le souvenir d'une quantité archaïque :

Miscueris elixa, simul conchylia turdis.
(S. II, 2, 74.)

Audieris heres : ergo nunc Dama sodalis.
(S. II, 5, 101.)

Dans les Épîtres, on trouve de même « fueris » formant un anapeste :

Ne *fueris* hic tu.
(Epl. I, 6, 40.)

On rencontre deux fois encore cette quantité archaïque dans une pièce dactylique du quatrième livre des Odes :

Cuncta manus avidas fugient heredis, amico
Quæ *dederis* animo.
Cum semel *occideris* et de te splendida Minos.
(O. IV, 7, 20 et 21.)

Mais, ni dans les Épîtres, ni dans le quatrième livre des Odes, il n'y a un seul exemple de finale foncièrement brève, allongée par l'effet de l'arsis.

Les licences que l'on rencontre dans les trois premiers livres des Odes sont également atténuées. Quatre se trouvent après la césure principale, correspondant à la semiquinaire de l'hexamètre :

Certa sede *manet,* umor et in genas.
(O. I, 13, 6.)

Angulus *ridet,* ubi non Hymetto.
(O. II, 6, 14.)

Si non *periret* inmiserabilis.
(O. III, 5, 17.)

Quam si, quidquid *arat* impiger Apulus.
(O. III, 16, 26.)

On remarquera que cette voyelle *a*, *e*, reste longue lorsqu'elle cesse d'être finale, comme dans les formes « manemus, periremus, aramus ». La finale d'un mot semblable est allongée à la deuxième arsis du vers suivant :

Cæca *timet* aliunde fata [1].
(O. II, 13, 16.)

Dans deux autres vers, la finale allongée est suivie d'un mot grec :

Perrupit Acheronta Herculeus labor.
(O. I, 3, 36.)

1. Le sens ne permet pas, à ce qu'il me semble, d'accepter *ve*, placé par Lachmann après « timet », malgré l'unanimité des manuscrits.

Si *figit* adamantinos.
(O. III, 24, 5.)

C'est donc dans les Satires seulement que l'on trouve des syllabes absolument brèves allongées par le seul effet de la césure.

Il y a une frappante analogie entre la licence dont nous venons de parler et celle qui consiste à laisser subsister à l'arsis l'hiatus d'une voyelle finale longue. Il y en a six exemples dans les premières œuvres d'Horace, sans compter, bien entendu, l'hiatus des exclamations monosyllabiques « O, a »; deux se rencontrent après l'hémistiche pentamétrique des vers asynartètes :

Fervidiore mero arcana promorat loco.
(Epo. 11, 14.)
Vincere mollitie amor Lycisci me tenet.
(Epo. 11, 24.)

et un autre, après la césure semiquinaire, dans un tétramètre dactylique :

Ossibus et capiti inhumato [1].
(O. I, 28, 24.)

On en trouve deux autres cas, d'une part à l'arsis du cinquième pied, dans un hexamètre des Satires :

Illuc, unde abii, redeo, nemo ut avarus [2].
(S. I, 1, 108.)

1. O. II, 20, 13, il faut lire : « Jam Dædaleo notior Icaro », et non pas « ocior ». En adoptant « notior », donné par de bons manuscrits et qui présente un sens préférable, on fait disparaître l'unique hiatus qui se rencontre dans les vers non dactyliques ou iambiques.

2. J'adopte la leçon « nemo ut avarus Se probet », donnée par un certain nombre de manuscrits, entre autres le plus ancien des Blandini, et j'explique : « Je reviens à mon sujet : combien il est vrai de dire que l'avare

et d'autre part à celle du premier pied, dans un hexamètre des Épodes, devant un nom propre il est vrai :

Threicio Aquilone sonant.
(Epo. 13, 3.)

Enfin c'est également dans un nom propre que l'on rencontre le seul exemple d'hiatus qu'Horace se soit permis dans les vers iambiques :

Et Esquilinæ alites.
(Epo. 5, 100.)

Il n'y a aucun cas semblable dans les trois derniers livres des Odes, ni dans les Épîtres.

n'est jamais content de son sort ». *Ut* n'a-t-il pas un sens analogue dans les vers suivants :

Nonne vides, Albi ut male vivat filius.
(S. I, 4, 109.)

Ut quo quisque valet suspectos terreat, utque
Imperet hoc natura potens, sic collige mecum.
(S. II, 1, 50.)

Ut semper gaudes inludere rebus
Humanis.
(S. II, 8, 62.)

ainsi que dans les œuvres lyriques :

Ut melius quidquid erit pati.
(O. I, 11, 3.)

Pluraque felices mirabimur, ut neque largis
Aquosus Eurus arva radat imbribus,
Pinguia nec siccis urantur semina glæbis.
(Epo. 16, 53.)

Notons, dans ce dernier exemple, le subjonctif et aussi la négation, comme dans le passage qui nous occupe.

Le sens, avec « nemo ut avarus », me paraît donc plus clair qu'avec les autres leçons des manuscrits : « qui nemo, nemone ut ». Cette multiplicité des leçons semble indiquer que les copistes ont voulu éviter un hiatus qui les étonnait.

Une espèce différente d'hiatus tombe à la deuxième syllabe du dactyle : la voyelle finale longue, ou suivie de la consonne *m*, au lieu de s'élider, s'abrège. Ici encore Horace est beaucoup plus réservé, non-seulement que Lucilius, Ennius et Lucrèce, mais que Virgile lui-même. Les deux seuls exemples que l'on en trouve appartiennent aux Satires :

Si mĕ amas.
(S. I, 9, 38.)

Cocto nŭm adest honor idem?
(S. II, 2, 28.)

Horace n'a jamais abrégé, comme l'a fait quelquefois Virgile, la voyelle finale à la deuxième syllabe de la thésis, à moins que l'on n'admette, au vers 65 de l'*Art poétique*, la variante « sterilisve *palus dĭŭ* aptaque remis », plus satisfaisante au point de vue de la métrique que le texte ordinaire, *diu palus*, mais qui ne s'appuie pas sur l'autorité des manuscrits. Jamais non plus il n'a conservé l'hiatus sur une voyelle brève, comme on le encontre deux fois chez Virgile :

Addam cerea pruna : honos erit huic quoque pomo.
(*Buc.*, II, 53.)

Et vera incessu patuit dea. Ille ubi matrem.
(*En.*, I, 405.)

II

L'hiatus, avec ou sans abréviation, n'est en somme qu'une très rare exception, tout à fait contraire au génie latin. L'élision réelle, c'est-à-dire la suppression

d'une voyelle, n'est pas non plus un procédé latin : elle n'est usitée que pour les formes *es*, *est*, précédées d'un mot terminé par une voyelle ou par la consonne *m*. C'est alors l'*e* initial qui tombe. L'élision ordinaire est plutôt une sorte de synérèse, analogue à celle qui se produit entre deux voyelles dans l'intérieur des mots : les deux voyelles se fondent dans la prononciation, sans qu'aucune des deux disparaisse entièrement. Il en résulte tout naturellement que l'élision des brèves doit être plus fréquente que celle des longues, et que la seconde voyelle, sur laquelle se fait l'élision, est plus rarement brève que longue ; par conséquent, l'élision d'un monosyllabe, ou celle de la dernière syllabe de l'iambe ou du crétique, est généralement évitée, surtout si le mot suivant commence par une brève.

Les habitudes des poètes diffèrent considérablement par rapport à l'élision : à l'imitation des scéniques, les premiers poètes dactyliques l'ont employée avec une très grande liberté ; mais cette liberté est allée en décroissant, surtout à partir d'Ovide, qui est à cet égard beaucoup plus sévère que Virgile. A mesure qu'ils sont plus rigoureux, les poètes observent plus scrupuleusement les règles que nous avons indiquées. Ainsi Virgile a environ une élision sur deux vers, Ovide une sur six vers, Claudien en a moins encore ; et, dans les sept cent cinquante-six vers du premier livre de l'*Énéide*, on voit trois cent cinquante-cinq élisions, dont quatre-vingt-cinq de voyelles longues, et deux cent soixante-dix de brèves ou de voyelles suivies de *m ;* Ovide, dans le premier livre des *Métamorphoses*, sur sept cent quatre-vingt-neuf hexamètres, a huit élisions de longues, vingt-trois de syllabes en *m*, et soixante-dix-neuf de voyelles brèves ; Stace, sur les sept cent vingt premiers vers de

l'*Achilléide*, a vingt et une élisions de longues, huit de syllabes en *m*, et cent huit de brèves ; Claudien, sur mille cinq vers, a cinquante-neuf finales élidées, dont deux longues, onze en *m*, et quarante-six brèves [1].

En général, c'est dans les vers dactyliques que l'élision est le plus fréquente et le plus libre. Horace n'y suit pas la même loi que dans les vers lyriques. Ainsi, sur cent vingt vers des Epodes (Epo. 4 et 6), nous trouvons quinze élisions ; sur cent vingt vers du troisième livre des Odes (O. III, 1 et 2), il y en a douze ; dans un nombre égal de vers des Satires (I, 1, 1-120), il y en a jusqu'à trente-sept ; et, dans les cent vingt premiers vers de la deuxième épître du livre II, on en rencontre dix-huit. Les Épîtres tiennent donc le milieu entre les Satires et les poëmes lyriques.

De même, les Satires présentent deux élisions à la fois dans cent cinquante vers, trois dans vingt-neuf vers, quatre même dans deux vers :

Nullane habes vitia? Immo alia, et fortasse minora.
(S. I, 3, 20.)

Damnati populo paria atque epulum arbitrio Arri.
(S. II, 3, 86.)

Dans les Epîtres, on rencontre deux élisions dans cinquante vers, quatre dans un vers seulement :

Paullatim vello, et demo unum, demo et item unum.
(Epl. II, 1, 46.)

et trois dans cinq vers :

Quid verum atque decens curo et rogo et omnis in hoc sum.
(Epl. I, 1, 11.

1. L. Müller, *De re metrica*.

Et properare loco et cessare et quærere et uti.
(Epl. I, 7, 57.)

Qualem commendes, etiam atque etiam aspice, ne mox.
(Epl. I, 18, 76.)

Navem agere ignarus navis timet, abrotonum ægro.
(Epl. II, 1, 114.)

Nullum ultra verbum aut operam insumebat inanem.
(A. P. 443.)

Dans les Odes, on ne trouve que trente et un vers avec deux élisions, dont quinze sur les mots *et* ou *est.* Un seul vers en présente plus de deux :

Pestemque a populo et principe Cæsare in.
(O. I, 21, 14.)

Dans les Odes également, la voyelle longue est plus rarement élidée : ainsi, dans les passages que nous avons cités, les Epodes présentent deux longues élidées contre treize brèves ou moyennes (nous désignons par ce mot les finales suivies de *m*); les Odes, quatre longues contre huit brèves ou moyennes. Au contraire, dans les Satires, on trouve onze longues contre seize brèves et dix moyennes; c'est à peu près la même proportion que dans l'*Énéide.* Dans les Epîtres, on rencontre aussi à peu près autant de longues que de brèves. Cependant Horace use d'une bien plus grande liberté dans les Satires; il y élide indifféremment toutes les voyelles longues : sur les cent vingt vers que nous examinons, il y a deux *e*, quatre *i* et deux *o* élidés; tandis que dans les Odes et les Epîtres, il a pour habitude générale de n'élider d'autre voyelle longue que l'*o*. Dans les passages cités, les Epodes et les Odes ne présentent pas d'exception à cette règle qu'il s'impose; les Epîtres, sur dix cas, n'en ont qu'une, et encore est-elle très atténuée par l'usage : Epl. II, 2, 79,

« Tu me inter » ; dans les neuf autres cas, la longue élidée est l'*o* final de « nemo, compono, discedo, fero, scribo ».

Pour l'élision qui se fait sur une voyelle brève, il y a entre les divers recueils des différences sensibles, par rapport à la nature des syllabes élidées.

Les Satires sont de beaucoup les plus libres à cet égard. Dans les deux livres réunis, on trouve vingt-quatre fois la finale longue élidée sur une brève; cependant elle n'est que trois fois, dans ce cas, précédée d'une brève, ce qui rend l'élision plus dure encore : S, I, 1, 59, « Tantuli eget » ; S. II, 3, 83, « Nescio an Anticyram » ; et S. II, 7, 53, « Anulo equestri ». La voyelle finale suivie de *m* s'élide très fréquemment sur une brève ; il y en a environ soixante exemples dans les Satires, et dans quatorze la pénultième est brève également : S. I, 2, 119, « Parabilem amo »; S. I, 4, 108, « Viverem uti » ; *Id.,* 117, « Traditum ab antiquis » ; S. I, 7, 21, « Spectaculum uterque » ; S. II, 1, 7, « Optimum erat » ; S. II, 2, 89, « Rancidum aprum »; *id.,* 92, « Integrum edax » ; S. II, 3, 56, « Alterum et huic », *id.*, 124, « Quantulum enim » ; *id.*, 155, « Ptisanarium oryzæ » ; *id.*, 197, « Inclitum Ulixem » ; *id.*, 266, « Modum habet » ; *id.*, 311 : « Spiritum et incessum »; S. II, 6, 85, « Aridum et ore [1] ».

Au contraire dans les Epîtres l'élision d'une voyelle finale longue autre que l'*o*, même sur une longue, est très rare. Celle de l'*i* ne s'y trouve qu'une fois, A. P. 456 : « Pueri incautique », en ne comptant pas trois cas

1. On ne comprendrait pas, par conséquent, pourquoi Horace (S. I, 5, 87 : « Mansuri oppidulo, quod versu dicere non est ») aurait reculé devant une élision de ce genre, et sur un nom propre, dans les Satires, où il y en a un si grand nombre d'exemples.

où le mot terminé en *i* long est suivi de *est* : Epl. I, 12, 5, « Lateri est »; A. P. 304, « Tanti est »; *id.*, 417, « Relinquì est ». Rarement dans les Epîtres une longue s'élide sur une brève; et, dans deux cas, c'est la voyelle d'un pronom personnel monosyllabique : Epl. I, 7, 24, « Me etiam » ; et I, 18, 112, « Mi animum ». Dans les autres exemples qu'on peut relever, la voyelle finale est un *o* : Epl. I, 1, 11, « Rogo et omnis » ; *id.*, 39, « Nemo adeo » ; Epl. II, 1, 46, « Demo etiam » ; l'*Art poétique* n'en présente aucun. On trouve même très rarement une moyenne élidée sur une brève ; il y en a dix-neuf exemples dans les deux livres; et, dans un seul de ces cas, l'antépénultième est brève : Epl. I, 1, 69, « Liberum et erectum », sans compter que sept fois le mot dont la finale est élidée est le mot « verum » (« Verum ubi », Epl. I, 7, 86; 15, 44; A. P. 351; « Verum ita », A. P. 225; « Verum age », Epl. II, 1, 214, etc.). Or les mots indéclinables sont ceux où l'élision est le plus facilement tolérée.

Dans les Epodes et les deux premiers livres des Odes, l'auteur a suivi à peu près les mêmes règles. Ainsi, dans les Epodes, il y a six longues élidées, dont une seule sur une brève, Epo. 3, 22 : « Extrema et in sponda cubet » ; mais ces longues sont *o, a, e,* et même la diphthonque *æ*, Epo. 17, 11 : « Iliæ addictum ». Dans le premier livre des Odes, il y a huit longues élidées, sur lesquelles six *o*, et deux *i;* aucune de ces élisions ne se fait sur une brève. Dans le deuxième livre, sur sept longues élidées, il y a cinq *o* et l'*e* du monosyllabe *te*, O. II, 3, 6 : « Te in remoto »; une seule fois, l'élision a lieu sur une brève, O. II, 3, 11 : « Quo et obliquo », si toutefois il faut adopter cette leçon [1]. Ces trois ouvrages présen-

1. Les meilleurs manuscrits donnent *quid* au lieu de *quo;* la dureté

tent aussi très peu de syllabes finales en *m* élidées sur une brève : il y en a six dans les Epodes, une dans le premier livre des Odes, O. I, 1, 16 : « Otium et oppidi », et une dans le second, O. II, 15, 11 : « Præscriptum et intonsi ».

Le troisième et le quatrième livre des Odes diffèrent sensiblement des deux premiers, et aussi l'un de l'autre. Le troisième use d'une liberté beaucoup plus grande dans l'emploi des élisions. On y trouve vingt-cinq longues élidées, dont vingt *o*, trois *i*, un *e*, et même une diphthongue, O. III, 8, 27 : « Horæ ac ». Quatre fois l'élision a lieu sur une brève : III, 4, 17, « Tuto ab atris » ; *id.*, 31, « Temptabo et urentes »; III, 5, 21, « Vidi ego civium » ; III, 27, 22, « Sentiant motus orientis Austri et Æquoris... » On trouve aussi, dans le troisième livre, douze mots en *m* avec élision sur une brève : « Angustam amice, tutum iter, dormirem et ursis », etc... Au contraire, dans le quatrième livre, Horace devient plus sévère que jamais : on n'y trouve qu'une voyelle longue élidée, O. IV, 3, 24 : « Spiro et placeo », et une finale en *m* élidée sur une brève, O. IV, 11, 27 : « Terrenum equitem ».

Pour ce qui concerne les monosyllabes, Horace les a élidés très fréquemment dans les Satires, très rarement ailleurs. Il y en a quatre-vingt-neuf exemples dans les Satires, et dans huit cas même le monosyllabe s'élide sur une brève. Il faut remarquer cependant que ce n'est jamais la deuxième brève du dactyle qui s'élide ainsi; exemples : S. I, 1, 101, « Mi igitur »; S. I, 9, 60, « Hæc dum agit » ; S. II, 2, 55, « Te alio » ; S. II, 3,

même de l'élision nous ferait incliner à supprimer, avec Fea et Peerlkamp, ce monosyllabe inutile au sens.

41, « Hoc si erit » ; S. II, 7, 24, « Te agat » ; *id.*, 80 et S.II, 1, 74, « Sum ego ». Non-seulement nous y trouvons élidés les pronoms *me*, *te*, *se, tu*, *qui*, et des mots indéclinables, tels que *dum, cum*, *num*, *nam*, *quam*, mais aussi le verbe *sum,* l'accusatif *rem* (S. II, 7, 67), et des formes déjà abrégées par syncope, telles que *mi*, *di* : S. II, 6, 54, « di exagitent ».

Dans les Epîtres, Horace est beaucoup plus réservé. On n'y trouve que quatorze monosyllabes élidés, dont dix fois *me* ou *te* (Epl. I, 1, 3 ; *id.*, 27 ; *id.*, 75 ; 2, 33 ; 7, 24 ; II, 1, 111 ; 2, 79 ; *id.*, 138 ; *id.*, 212; A. P. 103), deux fois *tu* (Epl. I, 12, 14 ; 14, 41), une seule fois *qui* (Epl. II, 2, 133 : « Qui ignoscere »), et une fois *mi* (Epl. I, 18, 112 : « mi animum »).

Dans les œuvres lyriques, le monosyllabe est élidé plus rarement encore : on en compte cinq seulement, tous devant une longue. Quatre fois c'est le pronom *me* ou *te* (Epo. 5, 9 : « Me intueris » ; O. II, 3, 6 : « Te in remoto » ; III, 29, 5 : « Me est » ; et *id.,* 55 : « Me involvo »), et une fois le mot *jam*, Epo. 17, 1 : « Jam jam efficaci » ; encore redoublement atténue-t-il cette dernière licence. Il est à noter que le quatrième livre des Odes, dont nous avons déjà constaté la sévérité par rapport à l'élision, ne renferme aucun cas semblable.

Nous avons à considérer maintenant l'élision par rapport à sa place dans les différentes espèces de vers. On a remarqué [1], pour les hexamètres, que l'élision est plus fréquente dans l'arsis que dans la thésis; cette différence est bien plus marquée dans les Epîtres. Il est facile aussi de constater que dans les Epîtres, plus généralement que dans les Satires, l'élision tombe de préfé-

1. Lehrs, éd. d'Horace, *Die Verschleifung*.

rence dans la première partie du vers. Mais nous trouvons une différence plus notable encore dans l'emploi de l'élision aux places saillantes, c'est-à-dire à la première arsis, à la sixième thésis et à la césure principale.

L'élision à la première arsis peut avoir lieu de deux manières : 1° si le vers commence par un monosyllabe ; 2° si le vers précédent est hypermètre. Le premier cas constitue une exception très rare, dont Ennius, Lucilius, Lucrèce, Catulle, Virgile et Perse ont laissé un petit nombre d'exemples ; Horace en a six dans le premier livre des Satires : S. I, 1, 52, « Dum ex parvo » ; *id.*, 56, « Quam ex hoc fonticulo » ; I, 3, 27, « Quam aut aquila » ; *id.*, 120, « Nam ut ferula » ; I, 6, 27, « Nam ut quisque » ; I, 9, 6, « Cum adsectaretur ». Il n'y en a aucun dans le second livre, ni dans les Epîtres, pas plus que dans les œuvres lyriques. De même les deux seuls hexamètres hypermètres que l'on rencontre dans Horace appartiennent au premier livre des Satires :

Me Capitolinus convictore usus amicoque
A puero est.

(S. I, 4, 96.)

Et comes alter, uti ne solus rusve peregreve
Exirem.

(S. I, 6, 102.)

Par un procédé analogue, la dernière syllabe d'un vers hypercatalectique s'élide avec la première du vers suivant, dans quelques strophes lyriques :

Dissidens plebi numero beatorum
Eximit.

(O. II, 2, 18.)

Sors exitura et nos in æternum
Exsilium.

(O. II, 3, 27.)

Mugiunt vaccæ, tibi tollit hinnitum
Apta.

(O. II, 16, 34.)

Cum pace delabentis Etruscum
In mare.

(O. III, 29, 35.)

Cur facunda parum decoro
Inter verba.

(O. IV, 1, 35.)

Plorat et vires animumque moresque
Aureos educit in astra nigroque
Invidet Orco.

(O. IV, 2, 22 et 23.)

Romulæ genti date remque prolemque
Et decus omne.

(C. S. 47.)

Quant à l'élision tombant à la sixième thésis de l'hexamètre, on n'en trouve d'exemple chez aucun classique, à part Lucilius et Horace. On trouve seulement chez Virgile, *En.,* IX, 57 et 440, « Huc turbidus *atque huc.* Hinc cominus *atque hinc* ». Outre une fin de vers analogue, S. I, 4, 43 : « Cui mens divinior *atque os* », et en ne comptant pas, bien entendu, les élisions très-nombreuses sur *est,* comme S. I, 2, 72 : « Magno patre nata *puella est* », il y en a dans Horace sept autres à la sixième thésis, dont quatre dans les Satires : S. I, 1, 50, « Jugera *centum an* » ; I, 3, 39, « Aut etiam *ipsa hæc* » ; II, 2, 58, « Defundere *vinum et* » ; II, 8, 92, « Causas narraret *earum et* » [1] ; Epl. I, 6, 34, « Totidem altera, *porro et* » ; I, 7, 27, « Reddes ridere *decorum et* » ; II, 1, 73, « Forte *decorum et* » [2]. Il est à re-

1. S. II, 5, 97, nous lisons *urge* avec les meilleurs manuscrits.

2. Cette leçon est conforme au texte des bons manuscrits ; mais le manuscrit E (Monacensis Lat. 14685), avec quelques autres d'une moindre au-

marquer que, dans tous les exemples tirés des Epîtres et même du deuxième livre des Satires, l'élision a lieu sur le mot *et*.

Le même procédé est usité fréquemment dans les œuvres lyriques; on en trouve environ vingt-deux exemples, sans compter six ou sept élisions sur d'autres mots que *et*. Quatre de ces dernières appartiennent au premier livre des Odes [1], deux au troisième, si toutefois *ac* doit être conservé dans ce vers :

Dona præsentis cape lætus horæ ac
Linque severa [2].
(O. III, 8, 27.)

Le troisième livre renferme, à lui seul, plus de la moitié des élisions tombant sur la dernière syllabe; à cet égard encore, il se distingue des autres recueils et

torité, supprime *et;* l'édition Keller et Holder rapproche cette période :

Inter quæ verbum emicuit si forte decorum,
Si versus paulo concinnior unus et alter,

d'une construction analogue :

Si te grata quies et primam somnus in horam
Delectat, si te pulvis strepitusque rotarum,
Si lædet caupona.
(Epl. I, 17, 6.)

Il nous paraît préférable néanmoins de conserver la conjonction donnée par les manuscrits les plus considérables.

1. Labitur ripa Jove non probante u-
xorius amnis.
(O. I, 2, 19.)

Hic vivum mihi cespitem, hic.
(O. I, 19, 13.)

Pestemque a populo et principe Cæsare in.
(O. I, 21, 14.)

Incude diffingas retusum in.
(O. I, 35, 39.)

2. Plena miraris positusque carbo in.
(O. III, 8, 3.)

surtout du quatrième livre, où l'on ne trouve qu'un seul cas semblable :

> Procidit late posuitque collum in.
> (O. IV, 6, 11.)

Il est à noter aussi que le Chant Séculaire lui-même, composé de strophes saphiques, dont les vers étaient plus étroitement liés que ceux d'aucune autre strophe, ne présente pas un seul exemple de ce genre d'élision. Sur ce point également, les dernières œuvres se rapprochent donc des premières, puisque dans les Epodes on ne rencontre pas d'élision à la dernière syllabe. Horace y obéit manifestement à la double tendance, qui dominera chez ses successeurs, d'éviter les élisions et de séparer plus complètement les vers.

En général, la césure, comme la fin du vers, exclut l'élision, quoique cette règle soit moins rigoureusement observée. L'élision se fait exceptionnellement entre les deux syllabes que sépare la césure. Il y en a des exemples dans tous les livres d'Horace, mais le nombre en est sensiblement plus considérable dans le troisième livre des Odes. C'est dans les Epodes et dans le quatrième livre des Odes qu'on en rencontre le moins.

De même que l'élision se fait, par exception, sur la dernière syllabe du vers, on la rencontre également sur le monosyllabe que suit la césure, comme dans le vers :

> At dixi *fluere hunc* lutulentum.
> (S. I, 10, 50.)

Chez Horace comme chez Virgile, le monosyllabe est le plus souvent alors la conjonction *et,* et l'élision a pour effet de relier plus étroitement les deux hémisti-

ches. Les exemples de ce genre d'élision sont assez nombreux dans toutes les œuvres d'Horace, sauf dans le quatrième livre des Odes, qui n'en renferme aucun, et dans les Epodes, qui en présentent deux seulement, dans des trimètres d'ailleurs irréguliers :

Pavidumque leporem et advenam laqueo gruem.
(Epo. 2, 35.)

Exsucta uti medulla et aridum jecur.
(Epo. 5, 37.)

Il y en a huit dans les deux premiers livres des Odes, onze dans le troisième ; trois fois seulement le monosyllabe est autre que *et* :

Nos, Agrippa, *neque hæc* dicere nec gravem.
(O. I, 6, 5.)

Turpe *commissum an* vitiis carentem.
(O. III, 27, 39.)

Possit *diruere aut* innumerabilis.
(O. III, 30, 4.)

Dans les hexamètres lyriques, Horace évite ces sortes d'élisions ; les deux seuls exemples qu'on en trouve sont très justifiables :

Et præceps Anio ac Tiburni lucus et uda.
(O. I, 7, 13.)

At tu, quicumque es felicior atque meo nunc.
(Epo. 15, 17.)

L'élision, comme nous venons de le voir, joue un grand rôle par rapport à la liaison des vers entre eux. Ce point de vue a son importance, non seulement dans les strophes, mais dans les hexamètres eux-mêmes. Horace, en effet, dans les Epîtres, et plus encore dans les Satires, semble s'appliquer à rompre la cadence ordi-

naire de la poésie épique, par la manière de lier les vers entre eux. En règle générale, on peut dire que, si les poètes épiques terminent fréquemment la pensée dans le commencement du vers suivant, Horace aime à la commencer dans la fin du vers précédent ; souvent même il fond ensemble deux vers consécutifs, en plaçant, à la fin du premier, des termes sans valeur propre, des conjonctions, des pronoms relatifs, des prépositions monosyllabiques, comme *et*, *si, qui, quod, cum*, *ut, ne, an, cur,* ou dissyllabiques, comme *inter*, *ergo*, *nempe*, *porro, quorum, namque*, *atque;* ce dernier se trouve à la fin de trente-cinq vers environ, tandis qu'on ne le rencontre que deux fois chez Virgile (*En.*, XII, 355 et 615). Horace l'emploie de la même manière dans deux vers saphiques :

Rebus angustis animosus atque
Fortis appare.
(O. II, 10, 21.)

Muniant angues caput, ejus atque
Spiritus tæter [1].
(O. III, 11, 18.)

1. Bien que cette fin de vers, *ejus atque*, soit tout à fait prosaïque, et que a description de Cerbère dans ces termes puisse paraître un hors-d'œuvre, nous n'oserions supprimer la strophe, encore moins la pièce entière. Orelli cite (A. P. 416) trois alexandrins d'Ovide, de Properce et de Manilius, terminés par *atque*. Le pronom *is*, de son côté, se rencontre plus d'une fois chez Ovide (*Tristes,* 3, 4, 27 ; *Met.*, 8, 16), et chez Virgile, *En.,* I, 413, et IV, 479, où il est deux fois :

Quæ mihi reddat eum vel eo me solvet amantem.

Lucien Müller ne veut pas qu'Horace ait pu dans une ode employer le mot « tæter », dont Ovide et peut-être Tibulle et Properce n'ont pas fait usage. Il se trouve fréquemment néanmoins, non seulement chez les anciens poètes, chez Catulle, chez les chrétiens, mais aussi chez Sénèque, Virgile et même Cicéron.

Le premier livre des Satires a près de soixante-dix vers terminés par un mot de cette nature ; le deuxième en a autant, ainsi que le premier livre des Epîtres. On remarque une différence notable entre celui-ci et le deuxième livre des Epîtres, qui en compte à peine quarante.

Malgré l'étroite liaison qu'il établit ainsi entre ses vers, Horace, comme nous l'avons vu, n'a que deux vers hypermètres, tous les deux dans le premier livre des Satires, et encore dans ces deux cas la voyelle élidée est-elle une particule enclitique. Il a évité également, dans ses hexamètres, de couper les mots par la fin du vers, à l'exemple de Lucilius ; à peine a-t-il à quatre reprises séparé les mots réunis par composition. Il y en a deux cas dans les Satires et deux dans les Epîtres :

Rem patris oblimare, malum est ubicumque. Quid inter
Est in matrona, ancilla peccesve togata?
(S. I, 2, 62-63.)

Age, si et stramentis incubet unde
Octoginta annos natus.
(S. II, 3, 117-118.)

Quanto cum fastu, quanto molimine circum
Spectemus vacuam Romanis vatibus ædem.
(Epl. II, 2, 93-94.)

Mirabor, si sciet inter
Noscere mendacem verumque beatus amicum.
(A. P. 424-425.)

Nous ne comptons pas trois autres cas, S. I, 9, 51-52, « uni-cuique » ; Epl. II, 2, 188-189, « unum-quodque » ; et A. P. 290-291, « unum-quemque », puisque « unus quisque » se rencontrent, même en prose, séparés par d'autres mots.

Un lien plus étroit unit les vers qui composent les strophes, et particulièrement les saphiques. Dans ces

dernières seules on trouve la tmèse d'un mot coupé par la césure finale :

Labitur ripa Jove non probante u-
xorius amnis.
(O. I, 2, 19-20.)

Thracio bacchante magis sub inter-
lunia vento.
(O. I, 25, 11-12.)

Grosphe, non gemmis neque purpura ve-
nale neque auro.
(O. II, 16, 7-8.)

Il est à remarquer que cette espèce de tmèse ne tombe qu'entre le troisième et le quatrième vers de la strophe. Le quatrième livre des Odes n'en présente aucun cas, non plus que le troisième, si toutefois dans l'ode *Impios parræ* il faut lire, non *inlidere*, mais, comme nous le pensons :

Potes hac ab orno
Pendulum zona bene te secuta
Lædere collum.
(O. III, 27, 58-60.)

Au contraire, comme nous l'avons remarqué, les vers dits hypermètres se rencontrent dans des strophes saphiques et asclépiades des deux derniers livres, aussi bien que du premier ; les Epodes seules n'en offrent aucun exemple.

Les vers de la strophe alcaïque sont mieux séparés ; on n'y trouve que deux couples reliées par une élision de la finale :

Sors exitura et nos in æternum
Exsilium impositura cumbæ.
(O. II, 3, 27-28.)

Cum pace delabentis Etruscum
In mare, nunc lapides adesos.
(O. III, 29, 35-36.)

Dans ces deux cas, l'élision tombe entre le troisième et le quatrième vers. Le quatrième livre ne présente aucun exemple semblable. Cependant le vers de la strophe alcaïque se termine fréquemment par la conjonction *et* ou la préposition *in*, souvent rattachées au mot précédent par une élision; ce dernier cas ne se rencontre pas non plus dans le quatrième livre.

Un autre raffinement est particulier à ce dernier recueil. Dans les autres odes, comme dans les Epodes, Horace admet un certain nombre d'hiatus entre les vers de la même strophe; on en trouve entre le premier et le deuxième vers [1], aussi bien qu'entre le deuxième et le troisième de la strophe saphique [2]. La strophe alcaïque en présente un plus grand nombre entre les vers 1 et 2, 2 et 3, 3 et 4 : il y a six exemples du premier cas [3], quatre du second [4] et neuf du troisième [5]. Au quatrième livre, les vers d'une même strophe ne sont jamais séparés par l'hiatus; il est toujours admis, bien entendu, entre les strophes.

1. O. I, 2, 41; 12, 25; II, 16, 5; III, 11, 29; 27, 33.
2. O. I, 2, 6; 12, 6; 25, 18; 30, 6; II, 2, 6; 4, 6; III, 11, 50; 27, 10.
3. O. I, 17, 13; *id.*, 25; 31, 5; 35, 9; II, 5, 9; 13, 21.
4. O. I, 9, 14; 17, 6; 31, 14; 35, 38.
5. O. I, 9, 7; 16, 27; 37, 11; II, 9, 3; 13, 7; *id.*, 11; 14, 3; 19, 31; III, 5, 11.

CHAPITRE VII

DE LA CÉSURE

I

Lorsque les vers sont courts, la mesure est toujours sensible à l'oreille, et l'arrêt final est suffisant. Au contraire, lorsque le vers atteint une certaine longueur, lorsqu'il a, en général, plus de quatre pieds, il est presque nécessaire qu'un autre repos, régulièrement marqué, vienne en aide à l'auditeur et sépare les parties constitutives du vers, comme les vers eux-mêmes sont séparés les uns des autres. La césure répond donc aux besoins de la respiration et sert en même temps à fixer la cadence. Il en résulte tout naturellement qu'elle ne doit être placée ni trop près, ni trop loin de la fin ; et conséquemment, les meilleures césures ressemblent aux suivantes :

Nox erat et cælo | fulgebat luna sereno.
Gentis humanæ | pater atque custos.
O navis, referent | in mare te novi.

La césure est marquée ordinairement par un simple arrêt du sens, plus ou moins long, comme on le voit

dans les vers précédents. Souvent elle l'est, en outre, par la répétition, l'opposition, ou la disposition symétrique des mots :

Diffidit urbium
Portas vir Macedo et subruit æmulos
Reges *muneribus* ; | *munera* navium
Sævos inlaqueant duces.
Respondet. Laudatur *ab his,* | culpatur *ab illis.*

Enfin la ponctuation est souvent l'auxiliaire de la césure. La pause la plus longue après celle de la fin du vers tombe très souvent à la césure. Mais fréquemment ces coupes diffèrent d'importance, et c'est ce qui produit la variété dans l'harmonie, achevant l'œuvre du style et de l'expression. Dans certains cas, la césure est de plus accompagnée de certaines licences prosodiques, semblables à celles de la fin du vers.

La césure, en vertu de sa définition même, est placée toujours après la fin d'un mot ; au contraire, elle vient très rarement après la fin d'un pied, et, dans ce cas, on la désigne de préférence par le nom de diérèse. Au milieu du pied, elle est plus distincte, et relie plus étroitement la première partie du vers avec la seconde. C'est ainsi que dans chaque hémistiche, les césures secondaires relient les pieds entre eux, tandis qu'une succession de pieds formés par autant de mots ne constituerait pas un vers. Mais ces césures accessoires ne sont évidemment pas aussi fixes que la césure principale, et cependant quelques-unes, au moins dans certains vers, sont soumises à des règles, dont l'application, il est vrai, peut varier chez les différents poètes ou dans les œuvres différentes d'un même écrivain.

Nous allons étudier d'abord dans Horace les particularités communes à toutes les césures ; nous passerons

ensuite aux césures qu'il a employées dans les différentes espèces de vers.

La césure, avons-nous dit, tombe d'ordinaire après la dernière syllabe d'un mot qui, après avoir rempli un pied, commence le suivant. Cependant elle se trouve aussi après un monosyllabe :

Civilis aut vis | eximet otium.
Te fontium qui | celat origines.
Terra tulit, neque quis | me sit devinctior alter.

On peut aussi, dans des cas exceptionnels il est vrai, la placer : 1° après des mots dont, la finale étant élidée, la pénultième devient en réalité la dernière syllabe :

Oblitusque meorum | obliviscendus et illis.

2° après la particule séparable de mots composés :

Nec facundia de | seret hunc nec lucidus ordo.
Ut assidens in | plumibus pullis avis.

3° avant les particules *que*, *ne*, *ve*, employées comme enclitiques :

Jam mari terra | que manus potentes.

Le monosyllabe devant la césure est, en général, évité par les poètes, parce qu'il nuit à la cadence en introduisant deux pauses consécutives. Les versificateurs les plus sévères l'ont banni presque complètement, à part les cas où l'inconvénient dont nous parlons disparaît. Ainsi le verbe *est*, placé après l'attribut, forme pour ainsi dire un seul mot avec lui, et l'écriture, même en cas d'élision, les a souvent réunis. Il en est de même des pronoms *me*, *te*, *se*, après les propositions *præter*, *inter*, ou

après le vocatif, ou encore après *mihi*, *tibi*, *ego;* de même aussi pour les formes *hoc*, *hac*, *hæc*, *his*, *quid*, dépendant étroitement des mots qui précèdent :

Jam satis est! | Dum æs exigitur.
Pollio, te, | Messala, tuo cum fratre.
Suspectum genus hoc. |
Certe nescio quid. |
Auriculæ, tibi me | virtus tua fecit amicum.

Les monosyllabes sont fréquents devant la césure, lorsqu'ils sont précédés d'un autre monosyllabe. Ces deux mots d'une syllabe se soudent, en général, et forment, en quelque sorte, un vocable pour l'oreille :

Mollius ac *si quis*. |
In pede calceus hæret; *at est* | bonus.

C'est pour cette raison également que les poètes ne répugnent pas à mettre deux monosyllabes au sixième pied. Cependant il est des cas où la présence d'un deuxième monosyllabe n'empêche pas la dureté du vers; par exemple :

Mitte leves spes et | certamina divitiarum.
(Epl. I, 5, 8.)

Le monosyllabe ne choque point non plus avant la césure, lorsque c'est une conjonction ou un pronom relatif, surtout au nominatif, rejeté après un ou deux mots, au lieu d'être en tête de la proposition :

Scire velis, mea cur | ingratus opuscula lector.
Sed timui, mea ne | finxisse minora putarer.
Cornua quod | vincatque tubas.

Enfin le monosyllabe est souvent rattaché au mot précédent par une élision :

At dixi *fluere hunc* lutulentum.
Concha salis *puri et*.

Virgile a fréquemment employé des élisions de cette sorte devant *et*, suivi de la césure :

Vere tument terræ et genitalia semina poscunt.
Intonuere poli, et crebris micat ignibus æther.

Il est vrai que dans ces vers il y a une autre césure forte, après le premier ou après le troisième pied [1].

Presque tous les monosyllabes que l'on trouve avant la césure, chez les autres poètes, ont leur excuse dans une des raisons précédentes. Il n'en est pas de même chez Horace, qui use, à cet égard, d'une grande liberté. Ainsi, dans le premier livre des Satires, sur cent dix monosyllabes environ suivis de la césure, il y a près de vingt fois *est*, précédé de son attribut. et souvent avec élision, deux fois *simul ac* et *nescio quid,* environ trente monosyllabes précédés d'un autre, et autant précédés de l'élision ; mais dans plusieurs vers la règle ordinaire est manifestement négligée :

Momento cita mors | venit.
(S. I, 1, 8.)

Nil obstet tibi, dum | ne sit.
(S. I, 1, 40.)

Quatenus id facit. Ut | quidam memoratur Athenis.
(S. I, 1, 64.)

Exclusus fore, cum | Longarenus foret intus.
(S. I, 2, 67.)

1. M. Quicherat remarque avec raison que ces vers ne sont pas contraires à l'harmonie ; et, comme preuve, il en cite plusieurs où il était facile d'obtenir la césure ordinaire au troisième pied, par le simple changement de *et* en *que :*

Arripuitque locum et silvis incedit iniquis, etc.

Ille Tigellius hoc : | Cæsar, qui cogere posset.
(S. I, 3, 4.)

Sic impar sibi. Nunc | aliquis dicat mihi quid tu?
(S. I, 3, 19.)

Stultus et improbus hic | amor est dignusque notari.
(S. I, 3, 24.)

Est brevitate opus, ut | currat sententia...
(S. I, 10, 9.)

On en lit à peu près autant dans le deuxième livre :

Mullum, in singula quem | minuas pulmenta necesse est.
(S. II, 2, 34.)

Iratus tibi, quod | vini somnique benignus.
(S. II, 3, 3.)

Saturnalibus huc | fugisti sobrius.
(S. II, 3, 5.)

Effugiet tamen hæc | sceleratus vincula Proteus.
(S. II, 3, 71.)

Et quidquid volet. Hoc, | veluti virtute paratum.
(S. II, 3, 98.)

Unguentarius ac | Tusci turba impia vici.
(S. II, 3, 228.)

Cerritus fuit, an | commotæ crimine mentis.
(S. II, 3, 278.)

Dans le premier livre des Epîtres, le nombre des vers où l'emploi du monosyllabe avant la césure n'est justifié par aucune des raisons que nous avons indiquées est un peu plus considérable. Il est même impossible d'admettre qu'il y ait véritablement une césure dans le troisième pied de ce vers :

Adspersus volet in caupona vivere.
(Epl. I, 11, 12.)

Horace aime assez à placer après le deuxième dactyle la conjonction *et* ou *aut;* exemples :

Spectatum satis et donatum jam rude quæris.
(Epl. I, 1, 2.)

Brundisium comes aut Surrentum ductus amœnum.
(Epl. I. 17, 52.)

Militiam puer et Cantabrica bella tulisti.
(Epl. I, 18, 55.)

An secretum iter et fallentis semita vitæ.
(Epl. I, 18, 103.)

Dans trois vers le monosyllabe du troisième pied commence aussi le premier :

Est animus tibi, sunt mores, est lingua fidesque.
(Epl. I, 1, 57.)

Si ventri bene, si lateri est pedibusque tuis.
(Epl. I, 12, 5.)

Da mihi fallere, da justo sanctoque videri.
(Epl. I, 16, 61.)

Enfin les autres cas du premier livre des Epîtres sont :

Scribe tui gregis hunc. |
(Epl. I, 9, 13.)

Quæ possit tibi, nec | meretrix tibicina.
(Epl. I, 14, 25.)

Optat ephippia bos | piger, optat arare caballus.
(Epl. I, 14, 43.)

Dans un vers du deuxième livre des Epîtres le monosyllabe du début est également répété devant la césure :

Hic sponsum vocat, hic auditum scripta relictis.
(Epl. II, 2, 67.)

D'ailleurs les césures après un monosyllabe insuffisamment rattaché au pied précédent, y sont aussi nombreuses que dans les précédents recueils :

Temptavit quoque rem | si digne vertere posset.
(Epl. II, 1, 164.)

Ut magus, et modo me | Thebis modo ponit Athenis.
(Epl. II, 1, 213.

Præter cetera me | Romæne poemata censes.
(Epl. II, 2, 65.)

Jungere si velit et | varias inducere plumas.
(A. P. 2.)

Pleraque differat et | præsens in tempus omittat.
(A. P. 44.

Fervidus, et | matrona potens an sedula nutrix.
(A. P. 116.)

Inlecebris erat et | grata novitate morandus.
(A. P. 223.)

Te capiat magis, et | quædam, si longius abstes.
(A. P. 362.)

Primum ipsi tibi : tunc | tua me infortunia lædent.
(A. P. 103.

Quanto rectius hic, | qui nil molitur inepte.
(A. P. 140.)

Dans l'*Art poétique,* il est à remarquer que, sur sept exemples, cinq fois le monosyllabe est la conjonction *et,* sans parler des cas où cette même conjonction est reliée au mot précédent par une élision.

En somme, les vers où le monosyllabe ne se rattache pas suffisamment à ce qui précède, sont relativement rares, même dans celles des œuvres d'Horace où la versification est le plus libre. Voyons comment se comportent, à cet égard, les autres recueils.

Dans les Epodes, les vers hexamètres ne présentent qu'un monosyllabe avant la césure :

Mollis inertia cur | tantam diffuderit imis [1].
(Epo. 14, 1.)

1. Il y a un vers semblable dans le quatrième livre des Odes :

Immortalia ne speres, monet annus et almum.
(O. IV, 7, 7.

en ne comptant pas, bien entendu, des exemples de ce genre : Epo. 15, 17, « Et tu, quicumque es », et 16, 25, « Sed juremus in hæc ». Quant aux iambes, outre une dixaine de vers où la césure est précédée de deux monosyllabes, nous en trouvons quinze où elle en suit un seul ; encore vaut-il mieux ne pas ranger dans ce nombre les cinq vers suivants, et placer plutôt la césure après la septième syllabe :

Jucundior, quam lecta de pinguissimis.
(Epo. 2, 55.)

Quid attinet tot ora navium gravi.
(Epo. 4, 17.)

Longo die bis terque mutatæ dapis.
(Epo. 5, 33.)

Cum sit tibi dens ater et rugis vetus.
(Epo. 8, 3.)

Sed incitat me pectus et mammæ putres.
(Epo. 8, 7.)

Les dix autres sont :

Quid nos, quibus te | vita si superstite.
(Epo. 1, 5.)

Per liberos te, | si vocata partubus.
(Epo. 5, 5.)

Exsucta uti medulla et | aridum jecur.
(Epo. 5, 37.)

Quid accidit? Cur | dira barbaræ minus.
(Epo. 5, 61.)

Sub hæc puer jam | non, ut ante, mollibus.
(Epo. 5, 83.)

Diris agam vos ; | dira detestatio.
(Epo. 5, 89.)

Neque hic lupis mos | nec fuit leonibus.
(Epo. 7, 11.)

Urget diem nox | et dies noctem, neque est.
(Epo. 17, 25.)

Quid amplius vis? | O mare et terra, ardeo.
(Epo. 17, 30.)

Et tu, potes nam, | solve me dementia.
(Epo. 17, 45.)

Tel est aussi ce vers du premier livre des Odes :

Jam te premet nox, | fabulæque Manes.
(O. I, 4, 16.)

D'ailleurs, dans ses autres œuvres lyriques, Horace est, au point de vue qui nous occupe, beaucoup plus rigoureux que dans les Epodes. Les monosyllabes, assez nombreux avant la césure lorsqu'ils sont doubles, sont très rares autrement. Ainsi, dans les deux premiers livres des Odes, le vers asclépiade présente très peu d'exceptions à cette règle, et elles sont toutes dans le premier livre. Deux fois le monosyllabe est relié au mot précédent par une élision :

O et præsidium et | dulce decus meum.
(O. I, 1, 2.)

Nos, Agrippa, neque hæc | dicere nec gravem.
(O. I, 6, 5.)

Deux fois aussi le monosyllabe est le verbe *est* ou *sunt* et deux fois l'exclamation *heu* :

Æquor? Non tibi sunt | integra lintea.
(O. I, 14, 9.)

Pugnæ, sive opus est | imperitare equis.
(O. I, 15, 25.)

Ajacem : tamen, heu | serus ! adulteros.
(O. I, 15, 19.)

Tu frustra pius heu ! | non ita creditum.
(O. I, 24, 11.)

Dans un vers, c'est *te* précédé de *ego;* dans trois autres, le monosyllabe est *et* ou *aut :*

Atqui non ego te | tigris ut aspera.
(O. I, 23, 9.)

Digne scripserit, aut | pulvere Troico.
(O. I, 6, 14.)

Jactes et genus et | nomen inutile.
(O. I, 14, 13.)

Urget? Cui Pudor et | Justitiæ soror.
(O. I, 24, 6.)

Il en est de même pour les vers saphiques, qui n'ont qu'une exception très justifiée :

O decus *Phœbi et* dapibus supremi.
(O. I, 32, 13.)

Même rigueur pour les alcaïques : le monosyllabe y est généralement double; les exceptions du premier livre des Odes ne sont qu'apparentes :

Et Musa *cordi est.*
(O. I, 17, 14.)

Pugnare *Thracum est.*
(O. I, 27, 2.)

Armenta, non *aurum aut* ebur Indicum.
(O. I, 31, 6.)

Au deuxième livre, outre deux cas analogues, il y a trois autres exceptions, dont une très justifiée par l'inversion de *si :*

Quicumque *primum, et* sacrilega manu.
(O. II, 13, 2.)

Nec dis *amicum est.*
(O. II, 17, 2.)

Nil interest an | pauper et infima.
(O. II, 3, 22.)

A! te meæ *si* partem animæ rapit
Maturior vis, | quid moror altera.
(O. II, 17, 5 et 6.)

Le troisième et le quatrième livre des Odes ne diffèrent pas, à cet égard, des deux premiers. Dans les vers alcaïques, il y a cinq exceptions au troisième livre, six au quatrième :

Est ut viro vir | latius ordinet.
(O. III, 1, 9.)

Hoc caverat mens | provida Reguli.
(O. III, 5, 13.)

Qui perfidis se | credidit hostibus.
(O. III, 5, 33.)

Sermonibus, te | negligit horridus.
(O. III, 21, 10.)

Non est meum, si | mugiat Africis.
(O. III, 29, 57.)

Quid debeas, o | Roma, Neronibus.
(O. IV, 4, 37.)

Carthagini jam | non ego nuntios.
(O. IV, 4, 69.)

Nil Claudiæ non | perficient manus.
(O. IV, 4, 73.)

Te copias, te | consilium et tuos.
(O. IV, 14, 33.)

Te Cantaber non | ante domabilis.
(O. IV, 14, 41.)

Te, fontium qui | celat origines.
(O. IV, 14, 45.)

Les vers saphiques n'y présentent également que des exceptions apparentes à la règle qui veut que le monosyllabe, avant la césure, soit lui-même précédé d'un autre monosyllabe ; par exemple :

Sospitis centum et | vigiles lucernas.
(O. III, 8, 14.)

Turpe commissum an | vitiis carentem.
(O. III, 27, 39.)

Quod semel dictum est | stabilisque rerum.
(C. S. 26.)

Pour les vers asclépiades, Horace n'est pas aussi sévère. Dans le troisième livre, outre huit monosyllabes précédés d'une élision ou d'un mot auquel ils sont étroitement enchaînés, comme « O quamvis neque te » (O. III, 10, 13) et « Curtæ nescio quid » (O. III, 24, 64), il y a quatre vers où la règle générale est négligée :

Nescit tangere, tu | frigus amabile.
(O. III, 13, 10.)

Languescit mihi, nec | pinguia Gallicis.
(O. III, 16, 35.)

Quo clamor vocat et | turba faventium.
(O. III, 24, 46.)

Mirari libet. O | Naiadum potens.
(O. III, 25, 14.)

Dans le quatrième livre, sans compter un vers où le monosyllabe est l'exclamation *heu* :

Quo fugit venus, heu!
(O. IV, 13, 17.)

et deux autres où il est précédé de *neque* :

Victorem, neque res.
(O. IV, 3, 6.)

Graiorum, neque tu.
(O. IV, 8, 4.)

il reste les cinq exceptions suivantes :

Quis Germania quos | horrida parturit.
(O. IV, 5, 26.)

Te multa prece, te | prosequitur mero.
(O. IV, 5, 33.)

Ferres, divite me | scilicet artium.
(O. IV, 8, 5.)

Sed non hæc mihi vis, | nec tibi talium.
(O. IV, 8, 9.

Virtus et favor et | lingua potentium.
(O. IV, 8, 26.)

En résumé, pour ce qui concerne le monosyllabe avant la césure, Horace l'a de tout temps évité en règle générale dans les vers les plus sévères, tels que l'alcaïque et le saphique ; il s'est permis un petit nombre d'exceptions dans les asclépiades, davantage dans les iambes ; mais il a pris des licences beaucoup plus larges dans les Satires et surtout dans les Epîtres.

Nous n'avons pas parlé des vers ennéasyllabes alcaïques. Là, en effet, le poète semble avoir recherché ce qu'il évite dans les autres vers lyriques : sur trois cent dix-sept vers, il y a quarante-deux monosyllabes devant la césure, ce qui produit comme une double césure, avant et après le monosyllabe :

Impune : me | pascunt olivæ,
Cum mente nec | turpem senectam.
Quid Seres et | regnata Cyro.

Les vers de cette espèce sont à peu près également répartis dans les quatre livres des Odes.

Il arrive quelquefois, chez les poètes dont la versification est moins rigoureuse, que, la césure à proprement parler étant absente de la place ordinaire, on pourrait néanmoins l'y voir, en admettant un léger repos entre la particule et le corps même des mots composés. Tels sont les vers de Virgile :

Taurus et incertam ex-cussit cervice securim.
Septima post Trojæ ex-scidium jam vertitur ætas.

Evidemment ce n'est pas là une césure véritable, mais une atténuation à l'absence de césure. Il est presque impossible de ne pas l'admettre, puisque l'on remarque que des mots composés avec une préposition se trouvent généralement après l'élision qui fait disparaître la césure régulière ; tels sont encore ces exemples de Virgile :

Scilicet hæc Spartam incolumis patriasque Mycenas.
Dum sequor et nota excedo regione viarum.

On peut voir des exemples analogues dans Properce, Juvénal, Silius Italicus ; dans Lucrèce il y en a un certain nombre, avec ou sans élision :

Haud erit ut merito immortalis possit haberi.
(Luc., III, 713.)

Sic animas introduxerunt sensibus auctas.
(Luc., III, 628.)

Horace devait nécessairement user de cette licence ; un très grand nombre de ses vers, où les césures sont insuffisantes, offrent cette particularité. On en compte quinze dans les hexamètres satiriques, dont trois dans les premières satires, quatre dans les secondes, deux dans le premier livre des Epîtres, et six dans le deuxième ; cinq de ces six dernières appartiennent à *l'Art poétique ;* nous verrons d'ailleurs que cet ouvrage est, à d'autres points de vue, plus libre que les précédents, pour ce qui concerne la césure :

An vigilare metu exanimem.
(S. I, 1, 76.)

Vindemiator et invictus.
(S. I, 7, 30.)



Fuscus Aristius occurrit mihi.
(S. I, 9, 61.)

An tu reris eum occisa insanisse parente.
(S. II, 3, 134.)

Vestrum prætor, is intestabilis et sacer esto.
(S. II, 3, 181.)

Monstravi incoquere; inlotos Curtillus echinos.
(S. II, 8, 52.)

Destinet uxorem interdicto [1].
(S. II, 3, 217.)

Rura suburbana indictis comes ire Latinis.
(Epl. I, 7, 76.)

Asperitas agrestis et inconcinna gravisque.
(Epl. I, 18, 6.)

Luxuriantia compescet nimis aspera sano.
(Epl. II, 2, 122.)

Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.
(A. P. 41.)

Et tulit eloquium insolitum facundia præceps.
(A. P. 217.)

Sic animis natum inventumque.
(A. P. 377.)

Si defendere delictum quam vertere malles.
(A. P. 442.)

Cur ego, si neque·· ignoroque.
(A. P. 87.)

Les œuvres lyriques ont huit cas semblables, dont trois dans les iambes des Epodes :

Ut adsidens in-plumibus.
(Epo. I, 19.)

Quod si meis in-æstuet præcordiis.
(Epo. 11, 15.)

Parentibusque ab-ominatus.
(Epo. 16, 8.)

1. Ici le deuxième pied se relie au troisième par l'élision, mais il n'y a pas de césure.



et les cinq autres dans les deux premiers livres des Odes : un dans un vers saphique :

Quam Jocus circum-volat et Cupido.
(O. I, 2, 34.)

un dans un grand asclépiade :

Arcanique fides prodiga per-lucidior vitro.
(O. I, 18, 16.)

et enfin trois dans des alcaïques :

Hostile aratrum ex-ercitus insolens.
(O. I, 16, 21.)

Antehac nefas de-promere Cæcubum.
(O. I, 37, 5.)

Utrumque nostrum in-credibili modo.
(O. II, 17, 21.)

Le troisième et le quatrième livre des Odes n'ont aucun exemple de cette césure exceptionnelle, à moins qu'on ne l'admette, dans un grand nombre d'ennéasyllabes alcaïques, comme césure accessoire. On a remarqué, en effet, que, dans cinquante-sept vers de cette espèce, la quatrième syllabe est la préposition *de, in, per* ou *ex,* initiale d'un mot composé, sans compter quelques autres vers où Horace a placé de la même manière *præ, cum, ad,* etc. Il y aurait donc, après cette quatrième syllabe, une espèce de césure accessoire plus faible. Il paraît étrange d'accepter presque comme régulière une césure de ce genre; mais on est frappé de voir que très souvent le poète met à cet endroit une préposition ou un autre monosyllabe ; de plus, par une coïncidence plus remarquable encore, le troisième et le quatrième livre seuls y présentent quelquefois une césure nettement marquée; or, sur les cinquante-sept cas dont nous

parlons, plus de quarante se trouvent précisément dans ce troisième et ce quatrième livre des Odes. On ne peut donc méconnaître qu'Horace a fait usage d'un procédé tout spécial pour varier la cadence de cette sorte de vers.

Par un procédé analogue, la césure, au lieu d'être placée à la fin d'un mot, peut tomber avant l'enclitique *que ;* il y a quelques exemples semblables avec *ne* ou *ve*. Virgile a des vers ainsi coupés :

> Haud mora conversisque fugax aufertur habenis.
> Sternitur, exanimisque tremens procumbit humi bos.

Ces vers n'ont qu'une césure dans le quatrième pied, mais il y a comme une demi-césure au troisième. Horace a des vers analogues :

> Terret fixa vetatque novis considere in hortis.
> (S. I, 8, 7.)

et d'autres plus libres encore, comme on peut en juger par les exemples suivants :

> Qui nummos aurumque recondit, nescius uti.
> (S. II, 3, 109.)
>
> Thracane vos Hebrusque nivali compede vinctus.
> (Epl. I, 3, 3.)
>
> Arripit iratusque Philippi tendit ad ædes.
> (Epl. I, 7, 89.)

Les deux derniers de ces vers n'ont que la césure au troisième pied, devenue féminine par l'addition de *que ;* dans le premier, cette césure en accompagne une autre, masculine, après le premier pied. Quelquefois aussi *que* est placé après la césure du premier pied, accompagnant une césure hephthémimère :

Libertasque recurrentes accepta per annos.
(Epl. II, 1, 147.)

A mesure qu'Horace avance dans la carrière, il est plus prodigue de cette licence. Il y en a trois exemples seulement dans les deux livres des Satires, tandis qu'on le rencontre dix-huit fois dans les deux livres des Epîtres, dont treize dans le second :

Terret fixa vetatque novis considere in hortis.
(S. I, 8, 7.)

Qui nummos aurumque recondit, nescius uti.
(S. II, 3, 109.)

Vibidius Balatroque, secutis omnibus.
(S. II, 8, 40.)

Thracane vos Hebrusque nivali compede vinctus.
(Epl. I, 3, 3.)

Inter spem curamque, timores inter et iras.
(Epl. I, 4, 12.)

Arripit iratusque Philippi tendit ad ædes.
(Epl. I, 7, 89.)

Dignum mente domoque legentis honesta Neronis.
(Epl. I, 9, 4.)

Quo multæ magnæque secantur judice lites.
(Epl. I, 16, 42.)

Perfectos veteresque referri debet...
(Epl. II, 1, 37.)

Quod legeret tereretque viritim publicus usus.
(Epl. II, 1, 92.)

Libertasque recurrentes accepta per annos.
(Epl. II, 1, 147.)

Divitiæque peregrinæ, quibus oblitus actor.
(Epl. II, 1, 204.)

Flore, bono claroque fidelis amice Neroni.
(Epl. II, 2, 1.)

Fundet opes Latiumque beabit divite lingua.
(Epl. II, 2, 121.)

Sed veræ numerosque modosque ediscere vitæ.
(Epl. II, 2,144.)

Exiguo gratoque fruaris tempore raptim.
(Epl. II, 2, 198.)

Deficiunt animique; professus grandia turget.
(A. P. 27.)

Res gestæ regumque ducumque et tristia bella.
(A. P. 73.)

Et frugi castusque verecundusque coibat.
(A. P. 207.)

Accessit numerisque modisque licentia major.
(A. P. 211.)

Quæ canerent agerentque peruncti fæcibus ora.
(A. P. 277.)

Les œuvres lyriques présentent un fait analogue dans les vers saphiques, et dans les ennéasyllabes alcaïques. Dans les premiers, la césure masculine du troisième pied est transformée par *que* en césure féminine, exactement comme dans les hexamètres :

Fervet inmensusque ruit profundo.
(O. IV, 2, 7.)

Dans les seconds, la césure qui suit la troisième arsis subit une modification semblable :

Fastidit umbrosamque ripam.
(O. III, 1, 23.)

Il est à remarquer que cet emploi de *que*, à peu près inconnu dans les premières œuvres lyriques, devient fréquent dans les dernières. Ainsi, pour les vers saphiques, il y en a deux exemples dans une ode du premier livre [1]; il n'y en a aucun dans le second, ni dans

1. Nuntium curvæque lyræ parentem.
Sedibus, virgaque levem coerces.
(O. I, 10, 6 et 18.)

le troisième, tandis qu'on en compte onze dans le quatrième livre et le Chant Séculaire [1]. Pour les ennéasyllabes, les deux premiers livres des Odes présentent six cas seulement de cette espèce [2], lorsqu'on en trouve quatorze dans le troisième livre et huit dans le quatrième [3].

Cette licence en explique une autre : il arrive que la césure se trouve placée après la particule enclitique, lorsque celle-ci est élidée, comme dans ces vers de Virgile :

Exiit oppositasque evicit gurgite moles.
Saxa ciet, scatebrisque arentia temperat arva.

L'élision tombe alors sur la césure, ou plutôt la césure n'existe que par suite de l'élision.

Horace est plus libre encore : à l'exemple de Lucrèce [4], il place la césure après l'élision d'une finale autre que *que* ou *ve;* par exemple :

Thessalo victore | et ademptus Hector.
Hæc ego procurare | et idoneus imperor et non.

Il y a des exemples semblables dans les vers élégiaques et galliambes de Catulle, ainsi que dans Properce. Chez Horace, les élisions de cette nature se rencontrent dans chacun des recueils : on peut en compter sept dans les Satires, douze dans les Epîtres, dont huit dans l'*Art*

1. IV, 2, 7; *id.*, 13 et 34; 6, 30; C. S. 1, 19, 53, 54, 59, 62, 74.
2. I, 27, 3; 34, 11; 37, 11; II, 1, 31; 14, 19; 20, 11.
3. III, 1, 23; 3, 19 et 43; 4, 11; *id.*, 19, 43, 47, 55 et 63; 5, 7 et 11; 26, 3; 29, 39 et 47; IV, 4, 55; 9, 15 et 27; 14, 15 et 27; 15, 11; *id.*, 23 et 27.

4. Exhalare vaporem altaria ferreque fumum.
(III, 432.)

poétique, presque toutes à la césure semiquinaire. Dans sept cas, c'est *que* qui se trouve élidé ; au reste la voyelle élidée n'est jamais longue :

Quem struit, haud ignara | ac non incauta futuri.
(S. I, 1, 35.)

Tempora certa modosque, | et quod prius ordine verbum est.
(S. I, 4, 58.)

Surgendum sit mane, | obeundus Marsya.
(S. I, 6, 120.)

Cum Sagana majore | ululantem.
(S. I, 8, 25.)

Cum magnis vixisse | invita fatebitur usque.
(S. II, 1, 76.)

Nec quicquam differre, | utrumne in pulvere.
(S. II, 3, 251.)

Difficilem et morosum | offendes garrulus : ultra.
(S. II, 5, 90.)

Hæc ego procurare | et idoneus imperor.
(Epl. I, 5, 21.)

Oblitusque meorum | obliviscendus et illis.
(Epl. I, 11, 9.)

Indocti stolidique | et depugnare parati.
(Epl. II, 1, 184.)

Hic ubi cognatorum | opibus curisque refectus.
(Epl. II, 2, 136.)

Virgilio Varioque ? | Ego cur, adquirere pauca.
(A. P. 55.)

Gaudet equis canibusque | et aprici gramine campi.
(A. P. 162.)

Sublimis cupidusque | et amata relinquere pernix.
(A. P. 165.)

Justitiam legesque | et apertis otia portis.
(A. P. 199.)

Adspirare | et adesse choris erat utilis.
(A. P. 204.)

Sic priscæ motumque | et luxuriem addidit arti.
(A. P. 214.)

Aut simul et jucunda | et idonea dicere vitæ.
(A. P. 334.)

Nec satis est dixisse | ego mira poemata pango.
(A. P. 416.)

Le poète a usé du même procédé dans ses œuvres lyriques. Il y en a deux exemples dans les Epodes, vingt dans les deux premiers livres des Odes, dix-huit dans le troisième, six dans le quatrième. Dans quatre seulement de ces cas, la voyelle élidée est longue, une fois dans le premier livre et trois fois dans le troisième :

Quo Styx et invisī | horrida Tænari.
(O. I, 34, 10.)

Vitamque sub divō | et trepidis agat.
(O. III, 2, 5.)

Neglectus incestō | addidit integrum.
(O. III, 2, 30.)

Marti redonabō ; | illum ego lucidas.
(O. III, 3. 33.)

Voici les quarante-deux autres :

Vos turba vicatim | hinc et hinc saxis petens.
(Epo. 5, 97.)

Cave, cave : namque | in malos asperrimus.
(Epo. 6, 11.)

Perrupit Acheronta | Herculeus labor.
(O. I, 3, 36.)

Vitabis strepitumque | et celerem sequi.
(O. I, 15, 18.)

Mentem sacerdotum | incola Pythius.
(O. I, 16, 6.)

Hic bellum lacrimosum, | hic miseram famem.
(O. I, 21, 13.)

Armenta, non aurum | aut ebur Indicum.
(O. I, 31, 6.)

Mutare et insignem | attenuat deus.
(O. I, 34, 13.)

Fortuna cum stridore | acuto.
(O. I, 34, 15.)

Urbesque gentesque | et Latium ferox.
(O. I, 35, 10.)

At volgus infidum | et meretrix retro.
(O. I, 35, 25.)

Heu heu cicatricum | et sceleris pudet.
(O. I, 35, 33.)

Huc vina et unguenta | et nimium breves.
(O. II, 3, 13.)

Thessalo victore | et ademptus Hector.
(O. II, 4, 10.)

Quem si puellarum | insereres choro.
(O. II, 5, 21.)

Tandem querelarum | et potius nova.
(O. II, 9, 18.)

Quis devium scortum | eliciet domo.
(O. II, 11, 21.)

Hylæum domitosque | Herculea manu.
(O. II, 12, 6.)

Fregisse cervicem | et penetralia.
(O. II, 13, 6.)

Oderit curare | et amara lento.
(O. II, 16, 26.)

Dixi sacramentum : | ibimus, ibimus.
(O. II, 17, 10.)

Regum timendorum | in proprios greges.
(O. III, 1, 5.)

Insultet armentum | et catulos feræ.
(O. III, 3, 41.)

Insania? Audire | et videor pios.
(O. III, 4, 6.)

Vos lene consilium | et datis et dato.
(O. III, 4, 41.)

Magnum illa terrorem | intulerat Jovi.
(O. III, 4, 49.)

Delicta majorum | immeritus lues.
(O. III, 6, 1.)

Hinc omne principium, | huc refer exitum.
(O. III, 6, 6.)

Primum inquinavere | et genus et domos.
(O. III,6, 18.)

Tu lene tormentum | ingenio admoves.
(O. III. 21. 13.)

Pravi sunt elementa | et teneræ nimis.
(O. III, 24, 52.)

Imbrium divina | avis imminentum.
(O. III, 27, 10.)

Jam clarus occultum | Andromedæ pater.
(O. III, 29, 17.)

Exegi monumentum | ære perennius.
(O. III, 30, 1.)

Vitabit Libitinam : | usque ego postera.
(O. III, 30, 7.)

Regnavit populorum, | ex humili potens.
(O. III, 30, 12.)

Duces tura, lyræque | et Berecyntiæ.
(O. IV, 1, 22.)

Votis ominibusque | et precibus vocat.
(O. IV, 5, 13.)

Mos et lex maculosum | edomuit nefas.
(O. IV, 5, 22.)

Rejectæque retrorsum | Hannibalis minæ.
(O. IV, 8, 16.)

Mutatus, Ligurine, | in faciem verterit hispidam.
(O. IV, 10, 5.)

Pegasus terrenum | equitem gravatus.
(O. IV, 11, 27.)

Une particularité notable, c'est que, dans les trois premiers livres des Odes, presque tous les vers ainsi construits appartiennent à la strophe alcaïque; au contraire, dans le quatrième livre, les strophes alcaïques n'en présentent aucun exemple : les six cas cités appartiennent tous aux mètres saphique et asclépiade.

II

Pour compléter ces observations sur la manière dont se comporte la césure dans les différents livres d'Horace, il faut que nous examinions quelle est sa place dans les diverses sortes de vers. Or, nous verrons que presque partout le poète a recherché l'analogie avec le vers hexamètre, où domine la césure semiquinaire ; c'est donc par les Satires et les Epîtres que nous commencerons cet examen.

La césure la plus fréquente de beaucoup est la césure semiquinaire, c'est-à-dire tombant après l'arsis du troisième pied. Elle coupe le vers en deux parties à peu près égales et d'un rythme différent, puisque la deuxième commence par la thésis.

A l'exemple des Grecs, Horace emploie aussi quelquefois la césure féminine après le troisième trochée : il y en a en tout une centaine de cas dans les quatre mille vers environ que renferment les Satires et les Epîtres, c'est-à-dire beaucoup plus que chez les autres poètes latins, sauf chez Lucrèce qui en a quarante-trois dans les deux premiers livres. Elle n'existe ailleurs qu'à l'état d'exception : chez Virgile, elle est très rare, puisqu'on

n'en trouve que 58 cas sur 12,905 vers; Perse ne s'en sert qu'une seule fois; Juvénal lui-même n'en offre que onze exemples [1]; Tibulle et Lucain n'en ont aucun. Ceux qu'on voit chez Horace sont inégalement répartis : le premier livre des Satires en renferme vingt-huit; le second, qui compte cinquante-trois vers de plus, n'en a que treize; dans le premier livre des Epîtres, on en trouve quinze; dans le deuxième, Horace paraît s'être rapproché plus complètement de l'usage grec, et avoir accueilli la césure du troisième trochée avec plus de facilité, puisque ce recueil en offre quarante cas, sur lesquels vingt-trois appartiennent à l'*Art poétique*.

D'autres particularités témoignent encore qu'Horace a usé, par rapport à cette césure, d'une liberté plus grande dans les Epîtres que dans les Satires. En effet, elle est, en général, accompagnée d'une césure masculine au deuxième pied ou quelquefois au quatrième :

In patinam | fecere, | trahentia pulveris atri.
(S. II, 8, 55.)

Hortos egregiasque | domos | mercarier unus.
(S. II, 3, 24.)

Or, dans le premier livre des Satires, il n'y a que quatre exceptions à cette règle :

Illuc prævertamur : amatorem quod amicæ.
(S. I, 3, 38.)

Eupolis atque Cratinus Aristophanesque poetæ.
(S. I, 4, 1.)

Esset, quæsivere, quod acer spiritus ac vis.
(S. I, 4, 46.)

Hunc neque dira venena nec hosticus auferet ensis.
(S. I, 9, 31.)

1. L. Müller, *De re met.*, p. 186.

on n'en voit qu'une seule dans le deuxième, et encore est-elle atténuée :

Filius inmaturus obisset, flere.
(S. II, 8, 59.)

tandis qu'il y en a sept dans les premières épîtres, et neuf dans les dernières, dont quatre dans l'*Art poétique :*

Consiliumque morantur agendi gnaviter id quod.
(Epl. I, 1, 24.)

Labitur et labetur in omne volubilis ævum.
(Epl. I, 2, 43.)

Thracane vos Hebrusque nivali compede vinctus.
(Epl. I, 3, 3.)

Inter spem curamque, timores inter et iras.
(Epl. I, 4, 12.)

Arripit iratusque Philippi tendit ad ædes.
(Epl. I, 7, 89.)

Dignum mente domoque legentis honesta Neronis.
(Epl. I, 9, 4.)

Hoc age, ne mutata retrorsum te ferat aura.
(Epl. I, 18, 88.)

Post ingentia facta deorum in templa recepti.
(Epl. II, 1, 6.)

Psallimus et luctamur Achivis doctius unctis.
(Epl. II, 1, 33.)

Et post punica bella quietus quærere cœpit.
(Epl. II, 1, 162.)

Quantus sit Dossennus edacibus in parasitis.
(Epl. II, 1, 173.)

Cum loca jam recitata revolvimus irrevocati.
(Epl. II, 1, 223.)

Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si.
(A. P. 52.)

Impiger, iracundus, inexorabilis, acer.
(A. P. 121.)

Non fumum ex fulgore sed ex fumo dare lucem.
(A. P. 143.)

Aut fanaticus error et iracunda Diana.
(A. P. 454.)

Ces vers n'offrent que des diérèses et des césures féminines, ou très rarement des césures incorrectes au cinquième ou au sixième pied. Ce qui est le plus contraire à la cadence de l'hexamètre, c'est la consécution des césures féminines ; quelquefois celle du troisième pied est suivie immédiatement d'une autre après le cinquième, et elles sont séparées alors par un mot de cinq syllabes ou l'équivalent. Or, il n'y en a qu'un cas dans les Satires, encore le vers qui le renferme est-il composé de trois noms propres. Les Epîtres en présentent cinq :

Eupolis atque Cratinus Aristophanesque poetæ.
(S. I, 4, 1.)

An tragica desævit et ampullatur in arte.
(Epl. I, 3, 14.)

Incipiam patiarque vel inconsultus haberi.
(Epl. I, 5, 15.)

Asperitas agrestis et inconcinna gravisque.
(Epl. I, 18, 6.)

Et frugi castusque verecundusque coibat.
(A. P. 207.)

Aut fanaticus error et iracunda Diana.
(A. P. 454.)

Moins harmonieux encore sont les vers où la césure du troisième trochée est suivie d'une césure semblable au quatrième pied. Il n'y en a aucun exemple dans les Satires, tandis qu'on en remarque six dans les Epîtres, dont trois dans l'*Art poétique;* dans deux de ces six

cas, on trouve trois césures féminines de suite, et, dans un autre, on en rencontre même quatre :

Flore, bono claroque | fidelis | amice | Neroni.
(Epl. II, 2, 1.)

Ille tegat commissa, | deosque | precetur | et oret.
(A. P. 200.)

Dignum mente | domoque | legentis | honesta | Neronis.
(Epl. I, 9, 4.)

Voici les trois autres :

Labitur et labetur in omne volubilis ævum.
(Epl. I, 2, 43.)

Accessit numerisque modisque licentia major.
(A. P. 211.)

Multa dies et multa litura coercuit atque.
(A. P. 293.)

La césure hephthémimère est beaucoup moins usitée que celle du troisième pied. La proportion dans Horace est d'environ un vers sur dix ; elle ne varie pas sensiblement d'un recueil à l'autre ; on remarque cependant que le deuxième livre des Satires en a le moins, et que le deuxième livre des Epîtres en a le plus.

Généralement, dans ces sortes de vers, le premier hémistiche est coupé en deux par une césure trithémimère. C'est une règle presque absolue pour Virgile, et l'on sait combien les vers construits de la sorte sont fréquents chez Lucrèce, Silius, Juvénal et les poètes postérieurs. Chez Horace, on rencontre quelques exceptions, à peine une sur 150 vers, et elles sont réparties à peu près également dans les différents livres ; encore plusieurs de ces exceptions disparaissent-elles, si l'on admet dans ces vers les césures par élision ou par tmèse. Il y en a sept dans le premier livre des Satires :

An vigilare metu exanimem, noctesque diesque.
(S. I, 1, 76.)

Quodque aliena capella gerat distentius uber.
(S. I, 1, 110.)

Quid inter
Est in matrona, ancilla peccesve togata.
(S. I, 2, 63.)

Quod venale habet ostendit, neque, si quid honesti est.
(S. I, 2, 84.)

Non ego, namque parabilem amo venerem facilemque.
(S. I, 2, 119.)

Fuscus Aristius occurrit, mihi carus et illum.
(S. I, 9, 61.)

Ambitione relegata te dicere possum.
(S. I, 10, 84.)

On en peut compter sept aussi dans le deuxième livre :

Ille repotia, natales aliosve dierum.
(S. II, 2, 60.)

Cum laqueo uxorem interimis matremque veneno.
(S. II, 3, 131.)

Pauper Opimius argenti positi intus et auri.
(S. II, 3, 142.)

Altercante libidinibus tremis ossa pavore.
(S. II, 7, 57.)

Responsare cupidinibus, contemnere honores.
(S. II, 7, 85.)

Monstravi incoquere, inlutos Curtillus echinos.
(S. II, 8, 52.)

Sollicitudine districtum, ne panis adustus.
(S. II, 8, 67.)

Le premier livre des Epîtres renferme dix vers sans autre césure masculine que l'hephthémimère, à moins qu'on ne voie une espèce de césure semiquinaire dans le vers suivant :

Rura suburbana indictis comes ire latinis.
(Epl. I, 7, 76.)

ou une césure trithémimère dans ceux-ci :

Stultorum incurata pudor malus ulcera celat.
(Epl. I, 16, 24.)

Virtutemne repræsentet moresque Catonis.
(Epl. I, 19, 14.)

Voici les sept autres :

Invidus, iracundus, iners, vinosus, amator.
(Epl. I, 1, 38.)

Si curatus inæquali tonsore capillos.
(Epl. I, 1, 94.)

Officiosaque sedulitas et opella forensis.
(Epl. I, 7, 8.)

Limat, non odio obscuro morsuque venenat.
(Epl. I, 14, 38.)

Ut matrona meretrici dispar erit atque.
(Epl. I, 18, 3.)

Possis. Adde virilia quod speciosius arma.
(Epl. I, 18, 52.)

Qui male parentem in rupes protrusit asellum.
(Epl. I, 20, 15.)

Le deuxième livre en a douze :

Scripta vel optima, Romani pensantur eadem.
(Epl. II, 1, 29.)

Asperitatis et invidiæ corrector et iræ
(Epl. II, 1, 129.)

Libertasque recurrentes accepta per annos.
(Epl. II, 1, 147.)

Divitiæque peregrinæ, quibus oblitus actor.
(Epl. II, 1, 204.)

Dura sed emovere loco me tempora grato.
(Epl. II, 2, 46.)

Hic extremo in Aventino, visendus uterque.
(Epl. II, 2, 69.)

Fit Mimnermus et optivo cognomine crescit.
(Epl. II, 2, 101.)

Luxuriantia compescet, nimis aspera sano.
(Epl. II, 2, 122.)

Hic ubi cognatorum opibus curisque refectus.
(Epl. II, 2, 136.)

Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent.
(A. P. 101.)

Adspirare et adesse choris erat utilis atque.
(A. P. 204.)

Doctum imitatorem et vivas hinc ducere voces.
(A. P. 318.)

En examinant de plus près ces trente-six vers, on voit que, dans dix-neuf d'entre eux, dont huit dans les Satires et onze dans les Epîtres, la césure hephthémimère n'est accompagnée d'aucune autre, pas même d'une césure féminine, ni au deuxième, ni au troisième pied ; exemples :

Ille repotia, natales aliosve dierum.
(S. II, 2, 60.)

Officiosaque sedulitas et opella forensis.
(Epl. I, 7, 8.)

Dans treize de ces vers, dont cinq des Satires et huit des Epîtres, il y a une césure féminine au deuxième pied ; par exemple :

Responsare cupidinibus, contemnere honores.
(S. II, 7, 85.)

Fit Mimnermus et optivo cognomine crescit.
(Epl. II, 2, 101.)

Dans quatre autres (S. I, 1, 110; Epl. I, 1, 38; I, 16, 24, et A. P. 204) on remarque une césure accessoire après le troisième trochée, sans compter les vers, dont

nous avons parlé, où cette césure du troisième trochée est la césure dominante ; l'un de ces quatre vers a la césure féminine en même temps au deuxième et au troisième pied (S. I, 1, 110), consécution contraire à la cadence de l'hexamètre, les trois premiers hémistiches formant une fin de vers. Il y a deux autres cas semblables dans le premier livre des Satires : S. I, 4, 1, « Eupolis atque Cratinus » ; et I, 9, 31, « Hunc neque dira venena », et un seulement dans les Epîtres : I, 1, 24, « Consiliumque morantur ».

Les césures du troisième et du quatrième pied sont les véritables césures métriques ; mais les autres coupes, d'où résultent l'enchaînement et l'harmonie du vers, ne sont pas laissées au hasard.

En général, dans la première partie du vers latin, la fin du mot ne coïncide pas avec celle du pied. Une succession de mots dactyliques ou spondaïques est un assemblage barbare, tel que ce vers d'Ennius :

Sparsis hastis longis campus splendet et horret.

Le vers n'existe pas davantage si les pieds se terminent tous par l'une des brèves du dactyle, comme dans cet autre passage d'Ennius :

Corde capessere semita nulla pedem stabilibat,

ou dans celui de Lucrèce :

Per simulacra leonum cætera quæ videt æquo.

Tel est aussi le vers d'Horace que nous avons déjà remarqué :

Dignum mente domoque legentis honesta Neronis.

La mesure est détruite parce que l'accent métrique est en-

tièrement confondu avec l'accent tonique, et la succession de quatre mots formant chacun un crétique produit une cadence toute particulière. Pour éviter ces inconvénients, les poètes latins multiplient les césures masculines, c'est-à-dire qu'ils préfèrent terminer le mot avec l'arsis du deuxième, du troisième, du quatrième pied. C'est le lien qui unit les éléments du vers et en forme un tout. Les coupes les moins usitées sont naturellement celles qui constitueraient un vers dans le vers : ainsi l'on n'admet pas la diérèse avec un arrêt du sens après le premier pied, s'il est spondaïque; on l'admet encore moins après le deuxième pied, surtout spondaïque : on aurait ainsi un vers complet de deux pieds. Les poètes latins en général rejettent avec autant de soin la coupe à la fin du troisième pied, coupe qui diviserait l'hexamètre en deux tronçons pareils.

Dans la fin du vers, où surtout le rythme et la cadence doivent rester sans mélange, on évite, au contraire, le conflit des accents et, par conséquent, la césure après l'arsis du cinquième et du sixième pied.

Horace s'est affranchi jusqu'à un certain point de la règle observée par les poètes épiques, et, grâce à un emploi plus libre des césures et des coupes, il a conservé l'allure dégagée de la prose et du dialogue familier. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'il s'éloigne moins de l'usage ordinaire dans la première moitié du vers; aussi la ponctuation y coïncide-t-elle, en général, avec les césures. C'est à la fin du vers qu'elle tombe le plus souvent, ensuite après la césure, masculine ou féminine, du troisième pied, puis après celle du quatrième; elle est assez fréquente aussi après le premier pied, quand il est dactylique, et au milieu du deuxième. Les coupes les plus contraires à la nature de l'hexamè-

tre sont celles qui tombent à la diérèse après le premier pied, s'il est spondaïque, et celles qui, venant après le deuxième et après le troisième pied, constituent, en quelque sorte, un vers dans le vers. Même chez Horace, ces cas sont assez rares. C'est dans le premier livre des Satires qu'on en trouve le plus grand nombre, et ils disparaissent presque entièrement au deuxième livre des Epîtres. Ainsi, dans le premier livre des Satires, on voit une fois la ponctuation après le premier spondée :

Jam nox inducere terris
Umbras, et cælo diffundere signa parabat.
(S. I, 5, 10.)

onze fois après le deuxième pied, et trois fois après le troisième :

Nil obstet tibi, dum ne sit te ditior alter.
(S. I, 1, 40.)

Neque se majori pauperiorum
Turbæ comparet, hunc atque hunc superare laboret.
(S. I, 1, 112.)

Nil fuit unquam
Sic impar sibi. Nunc aliquis dicat mihi quid tu?
(S. I, 3, 19.)

Hoc in me jacis? Est auctor quis denique eorum,
Vixi cum quibus? Absentem qui rodit amicum.
(S. I, 4, 80 et 81.)

Hæc est
Ærugo mera; quod vitium procul afore chartis
Atque animo prius, ut si quid promittere de me.
(S. I, 4, 101 et 102.)

Hoc mihi juris
Cum venia dabis : insuevit pater optimus hoc me.
(S. I, 4, 105.)

Ne patriam rem
Perdere quis velit. A turpi meretricis amore.
(S. I, 4, 111.)

Quod placui tibi, qui turpi secernis honestum.
(S. I, 6, 63.)

Est brevitate opus, ut currat sententia neu se.
(S. I, 10, 9.)

Omnia magna loquens, modo : sit mihi mensa tripes et
Concha salis puri et toga, quæ defendere frigus.
(S. I, 3, 13 et 14.)

Quod mœchus foret, aut sicarius aut alioqui.
(S. I, 4, 4.)

Au deuxième livre, nous trouvons la ponctuation une fois aussi après le premier pied spondaïque :

Scævæ vivacem crede nepoti
Matrem : nil faciet sceleris pia dextera.
(S. II, 1, 53.)

cinq fois après le second, et deux fois après le troisième :

Ille repotia, natales aliosve dierum.
(S. II, 2, 60.)

Utrum imitabitur? Hac urget lupus...
(S. II, 2, 64.)

Iratus tibi, quod vini somnique benignus.
(S. II, 3, 3.)

Et quidquid volet. Hoc, veluti virtute paratum.
(S. II, 3, 98.)

Cerritus fuit? an commotæ crimine mentis.
(S. II, 3, 278.)

Quale prius lüdas opus, an meretricis amore.
(S. II, 3, 252.)

Quæ si quis sanus facit, et sanus facies tu.
(S. II, 3, 322.)

Dans le premier livre des Epîtres, cinq vers ont une coupe après le premier spondée, cinq après le deuxième dactyle :

Et quot habebo
Mittam; post paulo scribit, sibi millia quinque.
(Epl. I, 6, 43.)

Cæritæ cera
Digni, remigium vitiosum Ithacensis Ulixi.
(Epl. I, 6, 63.)

Quantum dimissa petitis
Præstent, mature redeat repetatque relicta.
(Epl. I, 7, 97.)

Vel cursu superare canem vel viribus aprum
Possis. Adde virilia quod speciosius arma.
(Epl. I, 18, 52.)

O imitatores, servum pecus, ut mihi sæpe
Bilem, sæpe jocum vestri movere tumultus!
(Epl. I, 19, 20.)

Quo ducit gula; piscemur, venemur, ut olim.
(Epl. I, 6, 57.)

Ne te longis ambagibus ultra
Quam satis est morer : ex nitido fit rusticus...
(Epl. I, 7, 83.)

Si ventri bene, si lateri est pedibusque tuis...
(Epl. I, 12, 5.)

Da mihi fallere, da justo sanctoque videri.
(Epl. I, 16, 61.)

Hoc quoque te manet, ut pueros elementa docentem.
(Epl. I, 20, 17.)

Il n'y en a qu'une après le troisième dactyle :

Hoc primus repetas opus, hoc postremus omittas.
(Epl. I, 6, 48.)

Le deuxième livre renferme seulement cinq fois la ponctuation après le deuxième pied, et deux fois après le troisième :

Hic sponsum vocat, hic auditum scripta relictis.
(Epl. II, 2, 67.)

Lusisti satis, edisti satis atque bibisti.
(Epl. II, 2, 214.)

L'intention du poète est sensible dans ce dernier exemple.

Dolendum est
Primum ipsi tibi : tum tua me infortunia lædent.
(A. P. 103.)

Erit quæ, si propius stes,
Te capiat magis, et quædam, si longius abstes.
(A. P. 362.)

Hæc placuit semel, hæc decies repetita placebit.
(A. P. 365.)

Hac rabiosa fugit canis, hac lutulenta ruit sus.
(Epl. II, 2, 75.)

Sed nunc non erat his locus. Et fortasse cupressum.
(A. P. 19.)

La coupe après la première brève du quatrième dactyle est plus défectueuse encore, et nous ne la remarquons qu'une seule fois dans Horace :

Olim truncüs eram ficulnus, inutile lignum.
(S. I, 8, 1.)

Horace, bien entendu, dans les Satires et dans les Epîtres, n'évite pas plus que Virgile, Ovide et Tibulle de terminer un mot avec le trochée du quatrième pied. On sait que chez Catulle on ne trouve jamais cette cadence, non plus que chez Lygdamus; elle est aussi relativement rare chez Properce. Dans les hexamètres des Epodes, Horace n'en offre aucun exemple. Le poète aurait-il donc emprunté cette règle rigoureuse à Catulle [1] et aux

1. Notons cependant, en passant, trois exceptions :

Nec tenuem texens sublimis aranea telam.
(Cat., 68, 49.)

Credo sic mater, sic Liber avuncülus ejus.
(Cat., 84, 5.)

Si qua recordanti benefacta priora voluptas.
(Cat., 76, 1. Ed. L. Müller.)

Alexandrins, pour l'abandonner ensuite? On peut le croire [1], puisque dans les Odes nous en voyons les cinq cas suivants :

Mœnia, vel Baccho Thebas vel Apolline Delphos.
(O. I, 7, 3.)

Te maris et terræ numeroque carentis arenæ.
(O. I, 28, 1.)

At tu, nauta, vagæ ne parce malignus arenæ.
(O. I, 28, 23.)

Particulam dare, sic quodcumque minabitur Eurus.
(O. I, 28, 25.)

Gratia cum Nymphis geminisque sororibus audet.
(O. IV, 7, 5.)

Quant à la coupe qui suit le quatrième pied, assez fréquente dans les Eglogues de Virgile (cinquante-cinq exemples sur 830 vers environ), en souvenir de la césure bucolique des Grecs, elle est très rare dans la poésie latine : Virgile l'emploie vingt-quatre fois à peine sur 1500 vers de l'*Enéide* (livres I et IX) ; Ovide, dix fois seulement dans le troisième livre des *Métamorphoses;* Stace, sept fois dans le premier livre de la *Thébaïde ;* et Martial, quatre fois dans ses trois cent trente-cinq hexamètres. Horace, au contraire, semble la rechercher dans ses quatre livres des Satires et des Epîtres; on y voit la ponctuation tomber après le quatrième pied presque aussi souvent qu'après la césure du troisième, plus souvent qu'après celle du quatrième et que partout ailleurs dans le vers. Parfois même cette sorte de césure bucolique est accentuée par les procédés de la répétition, de l'anaphore, ou de l'épiphore, comme dans les vers suivants :

1. C. Bock, ouvrage cité, p. 11.

Discedo Alcæus puncto *illius; ille* meo quis?
(Epl. II, 2, 99.)

Ille dapes laudet mensæ brevis, *ille* salubrem.
(A. P. 198.)

Rusticus urbano confusus, *turpis honesto.*
(A. P. 213.)

Il faut remarquer cependant que cette coupe est beaucoup plus fréquente dans les Satires que dans les Epîtres. Dans les premières, elle apparaît environ deux cent soixante fois, dont quatre-vingts avec la ponctuation forte; dans les secondes, cent soixante fois au plus, avec le point dans une dizaine de cas. Il n'est pas rare de rencontrer deux vers de suite ainsi coupés ; les Satires en présentent même cinq consécutifs, et avec une intention marquée davantage par l'assonance :

Haud mihi dero :
Muneribus servos corrumpam; non, hodie si
Exclusus fuero, desistam; tempora quæram;
Occurram in triviis, deducam. Nil sine magno
Vita labore dedit mortalibus.
(S. I, 9, 56-60.)

Il y a aussi une dizaine de vers ainsi construits parmi les alexandrins des Epodes et du premier livre des Odes; exemples :

Laudabunt alii claram Rhodon, aut Mytilenen.
(O. I, 7, 1.)

Stercore fucatus crocodili, jamque subando.
(Epo. 12, 11.)

Si nous considérons maintenant la fin du vers, nous constaterons des différences plus sensibles encore entre Horace et les autres poètes, par rapport à l'agencement des pieds. Ce qui distingue avant tout le vers satirique,

c'est l'abondance relative des césures dans le cinquième et dans le sixième pied. Les césures du cinquième pied, si rares en général, sont assez nombreuses chez Horace; celles du sixième pied le sont davantage, et souvent elles se trouvent d'autant plus marquées que le monosyllabe est rejeté à la fin du vers par une inversion inaccoutumée :

Nonne, cupidinibus statuat natura modum quem.
(S. I, 2, 111.)
Necne sit addubites, flagret rumore malo cum.
(S. I, 4, 125.)
Obsequium ventris mihi perniciosius est cur.
(S. II, 7, 104.)
Discedo Alcæus puncto illius; ille meo quis?
(Epl. II, 2, 99.)

Plus souvent encore le monosyllabe est la conjonction qui introduit la proposition suivante. Nous ne comptons pas parmi les vers de cette espèce ceux où le dernier pied est composé de deux monosyllabes, et qui sont très nombreux dans toutes les œuvres dactyliques d'Horace.

Ces deux sortes de césures sont beaucoup moins fréquentes dans les Epîtres : les deux livres, y compris l'*Art poétique,* en ont trente-trois du cinquième pied et cinquante-huit du sixième; tandis que dans les Satires, il y en a quatre-vingts du cinquième et cent douze du sixième pied; cinq vers du deuxième livre ont même une césure à la fois au cinquième et au sixième pied :

Ac non ante malis dementem actum Furiis quam.
(S. II, 3, 135.)
Tu cave ne minuas, tu ne majus facias id.
(S. II, 3, 177.)

Quæ si quis sanus facit et sanus facies tu.
(S. II, 3, 322.)

Quod si interciderit tibi nunc aliquid, repetes mox.
(S. II, 4, 6.)

Adde super, dictis quod non levius valeat : nam.
(S. II, 7, 78.)

Remarquons, en outre, que généralement la césure du cinquième pied ne se trouve dans le vers qu'accompagnée d'une autre césure masculine, hephthémimère ou penthémimère ; il n'y a d'exceptions à cette règle que dans le premier livre des Satires :

Illuc prævertamur : amatorem quod amicæ.
(S. I, 3, 38.)

Custodes, lectica, ciniflones, parasitæ.
(S. I, 2, 98.)

Optimus est modulator ; ut Alfenus vafer omni.
(S. I, 3, 130.)

Plura quidem tollenda relinquendis. Age, quæso.
(S. I, 10, 51.)

On en voit une autre dans l'*Art poétique*, atténuée, il est vrai, par la présence dans le vers de deux noms propres :

Nec reditum Diomedis ab interitu Meleagri [1].
(A. P. 146.)

1. M. Humphreys a fait à ce sujet une statistique intéressante dans la *Philological Association*, 1878. Par mille vers les césures du cinquième et du sixième pied sont au nombre de cinquante-deux et quatre-vingt-quatorze chez Ennius, de quatre et trente-six chez Lucrèce, de quinze et dix-huit dans les Elégies de Catulle, de sept et zéro chez Tibulle, de trois et zéro chez Properce, de zéro et zéro chez Ovide. Chez Horace, examiné partiellement, elles sont de quarante-deux et cinquante-huit dans les Satires, de dix-neuf et trente-six dans les Epîtres. Ce tableau prouve, d'une part une tendance de plus en plus marquée chez les poètes latins à faire disparaître de la fin du vers le conflit des accents, et d'autre part un progrès analogue des premières aux dernières œuvres dactyliques d'Horace. *Revue de Philologie*, 1880 ; *Revue des Revues*, p. 184.

Si Horace multiplie volontiers les césures dans la fin du vers, il y emploie, au contraire, les mots de quatre ou cinq syllabes beaucoup moins souvent que Lucrèce et les anciens poètes : sur une cinquantaine de cas que l'on remarque chez Horace, nous trouvons une vingtaine de noms propres ou de mots grecs, et une formule consacrée *(heredem ne sequerentur)* ; de ces cinquante exemples, trente environ sont des mots de cinq syllabes, un autre est un mot de quatre syllabes formant deux spondées *(occidendi)*, et vingt sont des mots de quatre syllabes précédés ou suivis d'un monosyllabe. A cet égard encore, les Satires se distinguent par une plus grande liberté : elles renferment environ les quatre cinquièmes des vers ainsi terminés; il n'y en a guère qu'une douzaine dans les Épîtres, presque tous dans le deuxième livre.

Sous le rapport de la césure, comme sous tous les autres, les règles ordinaires sont bien plus rigoureusement observées dans les hexamètres lyriques. Sur les cent trois vers hexamètres des Odes et des Epodes, quatre-vingt-seize ont la césure penthémimère. Une fois seulement la césure hephthémimère n'est accompagnée d'aucune autre césure masculine :

Ab Jove Neptunoque sacri custode Tarenti.
(O. I, 28, 29.)

Dans un seul vers également, la césure tombe après le troisième trochée :

Naturæ verique. Sed omnes una manet nox.
(O. I, 28, 15.)

Encore, dans ces deux cas, la césure semiquinaire n'est-elle détruite que par l'addition de *que*.

Les dernières œuvres lyriques atteignent la plus

grande perfection. Ainsi tous les hexamètres du quatrième livre des Odes (O. IV, 7) possèdent la césure semiquinaire et n'offrent d'autre irrégularité qu'un mot de deux pieds au début du vers 7 :

/ Immortalia ne speres, monet annus et almum.

On ne rencontre, dans ces hexamètres lyriques d'Horace, aucune césure au cinquième pied ; au sixième, les Epodes présentent deux fois un monosyllabe non précédé d'un autre :

Ne foret æquales inter conviva, magis quem.
(Epo. 12, 23.)

Forte, quod expediat, communiter aut melior pars.
(Epo. 16, 15.)

On remarque un exemple semblable dans le premier livre des Odes, au vers cité plus haut (I, 28, 15). Il n'y en a point dans le quatrième livre.

Examinons maintenant comment se comporte la césure dans les autres vers d'Horace.

La césure, comme nous l'avons dit, n'a de place déterminée que dans les vers qui ont plus de quatre pieds ; l'aristophanique seul fait peut-être exception à cette loi : il offre, en effet, cette particularité que le premier pied est toujours formé d'un seul mot ; cinq fois sur huit, il est suivi d'une ponctuation :

Lydia, dic, per omnes
Te deos oro, Sybarin cur properes amando
Perdere ; cur apricum, etc...
(O. I, 8.)

Mais le nombre restreint d'exemples que nous en possédons ne permet pas d'en induire une règle.

A part une seule exception pour l'ennéasyllabe alcaïque, Horace admet dans tous ses vers une césure analogue à celle de l'hexamètre. Si nous considérons les trimètres iambiques, soit employés seuls, dans l'épode 17, soit joints aux dimètres iambiques, dans les dix premières épodes, ou à l'élégiambe, dans la onzième, ou encore à l'hexamètre dactylique, dans la seizième pièce du même recueil, nous constaterons que, sur trois cent quatorze trimètres, deux cent quatre-vingt-douze ont la césure penthémimère; par exemple :

At o deorum | quidquid in cælo regit.
Per liberos te, | si vocata partubus.
Per hoc inane | purpuræ decus precor.
(Epo. 5, 1, 5 et 7.)

Dix-huit ont la césure hephthémimère; exemples :

Herbasque, quas Jolcos | atque Hiberia.
(Epo. 5, 21.)
Nam qualis aut Molossus | aut fulvus Laco.
(Epo. 6, 5.)
Intactus aut Britannus | ut descenderet.
(Epo. 7, 7.)

Quant aux quatre autres, ils ont une césure semiquinaire, mais seulement grâce à une élision ou à la tmèse d'un mot composé :

Ut adsidens *implumibus* pullis avis.
(Epo. 1, 19.)
Vos turba *vicatim* hinc et hinc saxis petens.
(Epo. 5, 97.)
Cave, cave : *namque* in malos asperrimus.
(Epo. 6, 11.)
Quodsi meis *incestuet* præcordiis.
(Epo. 11, 15.)

Les trimètres catalectiques, employés deux fois (O. I, 4 et II, 8), possèdent tous, sans exception, la césure après le cinquième demi-pied.

Dans les hendécasyllabes de la strophe saphique, la césure est toujours dans le troisième pied, et généralement, cinq cent soixante-sept fois sur six cent quinze vers, elle est masculine. Elle vient après le trochée dans quarante-huit vers seulement, et encore dans quatorze de ces cas peut-on la considérer comme tombant entre *que* et le mot précédent ; exemple :

Fervet immensusque ruit profundo.
(O. IV, 2, 7.)

Les césures de cette nature sont inégalement réparties : elles peuvent être regardées comme des exceptions dans les deux premiers livres des Odes, où l'on n'en trouve que sept sur deux cent soixante-dix-neuf vers ; le troisième livre, qui compte quatre-vingt-treize strophes saphiques, n'en renferme pas un seul cas ; au contraire, dans le quatrième livre et dans le Chant Séculaire, — analogie frappante avec le deuxième livre des Epîtres, — le poète semble s'appliquer à varier la cadence par l'usage fréquent de la césure après le troisième trochée : sur cent soixante-deux vers saphiques, quarante et un ont la césure féminine ; le Chant Séculaire, pour sa part, en a dix-neuf sur cinquante-sept vers. A plusieurs reprises, deux vers de cette sorte se suivent immédiatement :

Concines majore poeta plectro
Cæsarem, quandoque trahet feroces.
(O. IV, 2, 33 et 34.)

Teque dum procedis, io triumphe !
Non semel dicemus, io triumphe !
(O. IV, 2, 49 et 50.)

Prosperes decreta super jugandis
Feminis prolisque novæ feraci.
(C. S. 18 et 19.)

Il en est de même aux vers 58-59, 61-62, 73-74 du Chant Séculaire ; on remarque même dans ce poëme ces trois vers consécutifs :

Jam mari terraque manus potentes
Medus Albanasque timet secures,
Jam Scythæ responsa petunt superbi.
(C. S. 53-55.)

Dans l'hendécasyllabe alcaïque, la césure tombe également après la cinquième syllabe, c'est-à-dire avant le dactyle. Ici, comme dans le vers saphique, Horace a modifié la cadence de ses modèles grecs par l'introduction d'une césure fixe, et s'est astreint à l'observer rigoureusement. Le premier livre présente trois exceptions ; le second, une seulement ; le quatrième, une également ; encore, dans trois de ces vers, peut-on voir une césure après la préposition *ex, de, in :*

Hostile aratrum exercitus insolens.
(O. I, 16, 21.)

Antehac nefas depromere Cæcubum.
(O. I, 37, 5.)

Utrumque nostrum incredibili modo.
(O. II, 17, 21.)

Les deux autres sont :

Mentemque lymphatam Mareotico.
(O. I, 37, 14.)

Spectandus in certamine Martio.
(O. IV, 14, 17.)

Le troisième livre est à cet égard encore plus parfait que les autres et n'offre aucune exception à la règle.

Dans le troisième vers de la strophe alcaïque, Horace semble avoir cherché avec une constante préoccupation la meilleure place de la césure, partagé visiblement entre le désir de suivre ses modèles et sa prédilection pour la césure de l'hexamètre. La césure la plus usitée est celle qui vient après la troisième arsis, c'est-à-dire après la sixième syllabe : « Silvæ laborantes, geluque ». Sur trois cent dix-sept vers, on la rencontre deux cent quatre-vingts fois, en comptant, il est vrai, environ soixante-dix vers que l'on pourrait scander autrement; dans une quarantaine de ceux-ci, elle est plutôt une césure accessoire : ce sont les vers où la sixième syllabe est un monosyllabe. Dans ce cas, la ponctuation, ou du moins la pause la plus forte, se trouve toujours avant le monosyllabe, c'est-à-dire après la cinquième syllabe. C'est ainsi que, sans supprimer la césure propre à l'ennéasyllabe alcaïque, le poète revient à la semiquinaire, qu'il préfère à toutes les autres. Exemples :

Deprœliantes, nec cupressi.
(O. I, 9, 11.)

Non Liber æque, non acuta.
(O. I, 16, 7.)

Dum res et ætas, et sororum.
(O. II, 3, 15.)

Solantis æstum, nunc in udo.
(O. II, 5, 7.)

Mais il est un certain nombre de vers où la césure semiquinaire a complètement supplanté celle qui suit la sixième syllabe : on en compte dix, dont quatre dans le premier livre, et six dans le deuxième :

Pones iambis, | sive flamma.
(O. I, 16, 3.)

Gaudes, apricos | necte flores.
(O. I, 26, 7.)

Pronos relabi | posse rivos.
(O. I, 29, 11.)

Regumque matres | barbarorum et.
(O. I, 35, 11.)

Res ordinaris, grande munus.
(O. II, 1, 11.)

Ab insolenti | temperatam.
(O. II, 3, 3.)

Enaviganda, sive reges.
(O. II, 14, 11.)

Lætatur. Evohe, parce Liber.
(O. II, 19, 7.)

Cantare rivos | atque truncis.
(O. II, 19, 11.)

Nodo coerces | viperino.
(O. II, 19, 19.)

On ne voit plus un seul vers analogue dans le troisième ni dans le quatrième livre.

Dans ces deux derniers recueils, Horace témoigne, au contraire, d'une prédilection évidente pour la césure qui correspond à l'hephthémimère de l'hexamètre : sur vingt-six exemples, le premier livre n'en offre qu'un, et le second, deux ; tandis qu'on en remarque quinze dans le troisième, et huit dans le quatrième. Cette césure est dix fois accompagnée de deux autres, l'une après le troisième demi-pied, l'autre après la quatrième syllabe, comme dans ces vers :

Devota non extinxit arbor.
(O. III, 4, 27.)

Vulcanus, hinc matrona Juno et.
(O. III, 4, 59.)

Spes omnis et fortuna nostri.
(O. IV, 4, 71.)

Dans dix autres cas, la troisième syllabe est suivie d'un mot composé avec une particule séparable ; exemples :

Si fractus inlabatur orbis.
(O. III, 3, 7.)

Si pugnat extricata densis.
(O. III, 5, 31.)

Hoc fonte derivata clades.
(O. III, 6, 19.)

Dans cinquante-sept vers, avec la césure après la sixième syllabe, on trouve également des mots ainsi composés, et à la même place.

Trois vers seulement, parmi ceux qui possèdent la césure après la quatrième thésis, n'ont, après la troisième syllabe, ni monosyllabe ni mot composé avec une préposition monosyllabique :

Non decoloravere cædes.
(O. II, 1, 35.)

Hic classe formidatus, ille.
(O. III, 6, 15.)

Portus Alexandrea supplex.
(O. IV, 14, 35.)

Mais le nombre des césures hephthémimères est double, si, dans les vers où la sixième syllabe est suivie de *que* ou *ve*, nous ne faisons pas tomber la césure avant l'enclitique :

Morem, verecundumque Bacchum.
(O. I, 27, 3.)

Non Seres infidive Persæ.
(O. IV, 15, 23.)

Il y a vingt-huit exemples de ce genre, dont vingt-deux appartiennent aux deux derniers livres des Odes.

Quant aux vers composés, les membres qui les constituent sont nécessairement séparés par une césure ; et là encore éclate la préférence marquée d'Horace pour la césure penthémimère : sur six espèces de vers, une seule a une césure différente, et la deuxième partie est alors formée par les deux pieds et demi qui commencent l'hexamètre ; c'est l'iambélégiaque, vers composé d'un dimètre iambique et d'un trimètre dactylique catalectique (épode 13). L'élégiambe de l'épode 11, au contraire, a naturellement la césure après l'hémistiche pentamétrique :

Scribere versiculos | amore percussum gravi.

Non-seulement il n'y a aucune exception, mais la césure est marquée davantage encore par ce fait que le poète, à l'imitation d'Archiloque, traite la voyelle qui la précède comme celle qui termine le vers : huit fois il se permet une brève pour une longue, ou l'hiatus :

Reducet in sedem vice. Nunc et Achæmenio.
(Epo. 13, 8.)

Levare diris pectora sollicitudinibus.
(Epo. 13, 10.)

Findunt Scamandri flumina lubricus et Simois.
(Epo. 13, 14.)

Inachia furere, silvis honorem decutit.
(Epo. 11, 6.)

Arguit et latere petitus imo spiritus.
(Epo. 11, 10.)

Fervidiore mero arcana promorat loco.
(Epo. 11, 14.)

Vincere mollitie amor Lycisci me tenet.
(Epo. 11, 24.)

Libera consilia nec contumeliæ graves.
(Epo. 11, 26.)

On ne trouve ailleurs aucun exemple de la voyelle douteuse dans le milieu du vers ; quant à l'hiatus de la césure, les Epodes en renferment un autre cas dans un vers hexamètre :

Threicio Aquilone sonant. Rapiamus, amice.
(Epo. 13, 3.)

et l'on en remarque encore un autre dans un tétramètre dactylique du premier livre des Odes :

Ossibus et capiti inhumato.
(O. I, 28, 24.)

Nous pouvons donc dire d'une manière absolue que, sauf dans les Epodes, Horace a relié étroitement les deux parties des vers composés, et n'a pas laissé à la césure intérieure les privilèges de la césure finale.

L'asclépiade, composé de deux vers égaux, de deux pieds et demi chacun, a naturellement la césure penthémimère :

Mæcenas atavis | edite regibus.

On ne voit à cette loi aucune exception, ni dans les asclépiades employés seuls, ni dans ceux des strophes. Celles des vers suivants ne sont qu'apparentes :

Vitabis strepitumque et celerem sequi.
(O. I, 15, 18.)

Hylæum domitosque Herculea manu.
(O. II, 12, 6.)

Dum flagrantia detorquet ad oscula.
(O. II, 12, 25.)

Duces tura, lyræque et Berecyntiæ.
(O. IV, 1, 22.)

Votis ominibusque et precibus vocat.
(O. IV, 5, 13.)

Le seul vers

Non incendia Carthaginis impiæ
(O. IV, 8, 17.)

qui en présente une réelle, est d'une authenticité au moins douteuse.

Trois espèces de vers possèdent une double césure et, dans toutes les trois, la première est la césure penthémimère. Ainsi le grand asclépiade est coupé après le premier et après le deuxième choriambe :

Nullam, Vare, sacra | vite prius | severis arborem.

Les deux seules exceptions que l'on rencontre ne sont qu'apparentes :

Arcanique fides | prodiga, perlucidior vitro.
(O. I, 18, 16.)
Mutatus, Ligurine, | in faciem | verterit hispidam.
(O. IV, 10, 5.)

La prédilection d'Horace pour la césure semiquinaire est plus manifeste encore dans le grand saphique et dans le grand archiloquien. Tous les deux se composent d'une tétrapodie, suivie d'une tripodie d'un rythme différent; il y a donc nécessairement une césure entre les parties constitutives du vers :

Te deos oro, Sybarin | cur properes amando.
Solvitur acris hiems grata vice | veris et Favoni.

Mais, dans l'un et dans l'autre, la première partie est, en outre, coupée par une autre césure après l'arsis du troisième pied. L'ode 4 et l'ode 8 du premier livre, les seules où ces deux sortes de vers soient employées, n'offrent aucune exception à cette règle.

Résumons, avant de conclure, les principales différences que nous avons constatées entre les divers écrits d'Horace, au point de vue de la métrique. Pour ce qui concerne les licences prosodiques, les premières œuvres sont les plus libres. Les Satires seules, par exemple, présentent la synérèse de l'*o*, l'*o* final abrégé, le sigmatisme au cinquième pied, l'allongement de la finale à la césure, sans aucune justification, et l'hiatus avec abréviation. Le deuxième livre est déjà plus sévère. A mesure que l'on avance davantage, les licences de toute sorte disparaissent; ainsi le quatrième livre des Odes et l'*Art poétique* n'ont plus un seul exemple de synizèse.

Pour les élisions, les Satires sont aussi plus libres que les Epîtres, et le premier livre l'est plus que le second. Seul, il offre un monosyllabe élidé au début, ou une élision à la fin du vers sur un monosyllabe autre que *et*. Parmi les œuvres lyriques, le troisième livre des Odes est le moins rigoureux; tandis que le quatrième affecte une sévérité manifeste pour tout ce qui concerne l'élision, et présente quelques propriétés spéciales : jamais on n'y rencontre d'élisions sur un monosyllabe à la fin du vers alcaïque, ni d'élisions entre deux vers alcaïques ; jamais non plus il n'a d'hiatus entre deux vers d'une même strophe.

Plus caractéristiques encore sont les différences relatives à la césure. Les licences les plus fortes se trouvent dans les Satires; mais, dans les Epîtres, le poète a varié davantage les fins de vers; et, particularité plus notable encore, il y a multiplié, surtout dans le deuxième livre, la césure après le troisième trochée.

Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il coïncide avec un fait analogue dans les poëmes lyriques. La

césure après la sixième syllabe dans le vers saphique, absente absolument du troisième livre des Odes, très-rare dans le premier et le deuxième, est fréquente dans le quatrième et dans le Chant Séculaire. De plus, le vers ennéasyllabe alcaïque est soumis à deux lois différentes, dans les deux premiers livres d'une part, dans les deux derniers de l'autre : les premiers seulement renferment des vers de cette espèce avec la césure semiquinaire ; dans les derniers seulement, la césure, qui, en règle générale, tombe après la sixième syllabe, est assez souvent transportée après la septième.

CONCLUSION

De toutes nos observations il résulte incontestablement que, durant toute sa carrière, Horace a modifié constamment sa langue et sa métrique. Ces différences, qui confirment notre classification chronologique, sont remarquables, non-seulement entre les poésies dactyliques et les poésies lyriques, mais encore entre les Satires et les Epîtres, entre les deux livres des Satires eux-mêmes, ainsi qu'entre les divers recueils des Odes.

La langue des Satires se distingue par une justesse d'expression, une vivacité de tours, une admirable souplesse dans la construction de la phrase, une élégance générale, qui exclut toute idée de négligence. Ce caractère n'est nullement altéré par l'emploi, réservé d'ailleurs, de quelques mots, d'un certain nombre de formes archaïques ou syncopées, qui sont beaucoup plus rares dans les œuvres postérieures ou qui en sont même complètement absentes. La versification des Satires n'est pas moins régulière : l'hexamètre y est soumis aux mêmes lois que dans les écrits de Lucilius, de Lucrèce et de Virgile. Que de passages où l'oreille la plus délicate

ne trouve pas plus à reprendre que la raison la plus sévère! Horace a voulu cependant laisser au vers satirique un air de familiarité, et, dans cette intention, il a adopté quelques règles spéciales, surtout en ce qui concerne l'élision et la césure. Les licences prosodiques y sont plus nombreuses que dans ses autres poëmes; les élisions, plus libres; les césures, plus variées : la coupe du vers rompt à dessein la majesté un peu monotone du vers épique. Mais le deuxième livre des Satires diffère déjà sensiblement du premier, au point de vue de la langue et de la métrique, comme il en diffère par le ton général et la composition : les archaïsmes et les formes populaires y sont plus rares, et les règles ordinaires de la versification y souffrent moins d'exceptions.

Bien que les Epodes soient du même temps que les Satires, et que le fond en soit également satirique, les différences entre elles sont notables, et l'on s'aperçoit aisément que le poète a pris, dans les unes, Lucilius pour modèle, dans les autres, Archiloque. Dans ce recueil des Epodes, qui tient le milieu entre les poésies familières et les poésies lyriques, il adopte une espèce de vers et de strophe toute spéciale; la langue s'élève et se rapproche du ton de l'Ode; mais quelques détails frappants marquent l'époque où ces pièces furent composées : il s'y rencontre certaines formes archaïques absentes des autres œuvres lyriques; en revanche, on n'y voit guère de néologismes, presque pas de mots grecs : même les noms propres empruntés au grec y suivent fréquemment la déclinaison latine; les tournures de la syntaxe grecque, si abondantes dans les écrits postérieurs, y sont aussi très-rares; quelques autres, au contraire, se trouvent dans les Epodes, qui

ont été exclues des poëmes publiés dans la suite.

Plus grecques par le ton général, par la syntaxe, à part quelques tournures propres aux premiers écrits, par la place et l'arrangement des mots, les Odes suivent aussi des règles différentes sous le rapport de la métrique : les élisions y sont plus rares et moins hardies, la prosodie plus rigoureuse, et les exceptions à peu près nulles. Cependant le troisième livre, publié à part suivant nous, offre quelques particularités ; et, dans le quatrième, le poète a observé, à plusieurs égards, des lois nouvelles.

Le troisième livre des Odes, qui est le plus parfait par la composition, l'élévation du style, la richesse et la variété du développement, est aussi le plus achevé relativement à la langue et à la métrique : il n'a aucune de ces syncopes insolites qui se présentent, quoique rarement, dans les deux premiers livres et, plus tard, dans le quatrième, ni aucun hiatus dans le vers, non plus qu'aucune synérèse ; les élisions y sont astreintes à des règles moins sévères que dans le précédent recueil ; la césure, au contraire, dans ce troisième livre, ainsi que dans le quatrième, obéit à des lois plus rigoureuses que dans les deux premiers.

Le quatrième livre, où Horace est, en général, inférieur à lui-même, pour la force de la pensée, le charme du style et de la composition, s'écarte sensiblement, pour la langue et la métrique, des trois autres livres. Sous plus d'un rapport, il semble se rapprocher des Epodes : il renferme quelques archaïsmes, des mots nouveaux formés plus hardiment et par d'autres procédés que les néologismes des autres odes ; et, en ce qui concerne la césure et la fin du vers, il offre quelques raffinements qui lui sont aussi com-

muns avec les Epodes; d'autres lui appartiennent exclusivement. Deux faits, d'ailleurs, caractérisent la métrique du quatrième livre : d'abord, une observation plus scrupuleuse des règles de la prosodie et de l'élision; mais surtout une loi particulière régissant la césure, et une prédilection marquée, comme dans les Epîtres, pour la césure après le troisième trochée. Cette recherche et cet effort visible pour perfectionner le vers n'empêchent pas le quatrième livre des Odes d'être manifestement inférieur aux trois autres. Horace n'a plus la grâce et la chaleur qui conviennent pour chanter Bacchus et Vénus; il éprouve quelque embarras à célébrer les exploits des beaux-fils d'Auguste; il est tout entier maintenant à la philosophie et à la littérature : c'est pourquoi les pièces les plus remarquables de ce recueil sont les poëmes qu'il a consacrés à l'éloge de Pindare et des Muses. C'est pourquoi encore, s'il a quelque défaillance dans la poésie lyrique, il n'a fait que s'élever de plus en plus dans ses derniers écrits.

Si les Epîtres morales et littéraires n'ont pas la verve et la vivacité des Satires, elles offrent, en revanche, plus de finesse, de solidité, d'habileté dans la composition; elles se distinguent surtout par une langue plus élégante encore, plus riche et plus égale. C'est là que le poëte trouve avec le plus de sûreté l'expression la plus juste et la plus agréable, et pour chaque mot la place qui lui donne toute sa valeur et tout son relief; l'art le plus savant a les allures de la plus charmante facilité. La métrique des Epîtres, et notamment celle du deuxième livre, a le même caractère que la langue elle-même : Horace en a banni absolument certaines licences qu'il

s'était permises dans les Satires; mais les vers, bien que soumis à des règles plus sévères, gardent cette démarche alerte, cet enchaînement facile et varié, qui achèvent l'œuvre d'un style merveilleusement approprié à la pensée. Et tandis que, dans le genre où il devait plus à l'art et au travail qu'à l'inspiration naturelle, notre poëte a pu, vers la fin de sa carrière, redescendre au-dessous du degré de perfection qu'il avait atteint progressivement; au contraire, dans le genre qui convenait le mieux à son génie, il n'a fait que grandir et s'élever par degrés jusqu'à son *Art poétique*, son poëme à la fois le plus considérable et le plus accompli.

Vu et lu à Paris en Sorbonne
le 27 avril 1880
Par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris,
H. WALLON.

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
GRÉARD.

TABLE DES MATIÈRES

Le Puy, typographie et lithographie Marchessou fils.

Le Puy, typographie et lithographie Marchessou fils.